

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

STRATÉGIE NATIONALE DE LA FINANCE INCLUSIVE



2023 - 2027

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE



Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

2023-2027



Pour

« Une population camerounaise financièrement instruite ayant un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables ; offerts par une diversité de prestataires de services financiers capables et responsables, opérant dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution »

Ministère des Finances

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, sans le consentement préalable et écrit du Ministère des Finances ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :

Ministère des Finances

Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (**PASNFI**)

Tel : +237 6 777 650 49/ +237 6 969 133 14

Avec la participation des partenaires au développement, avec l'assistance technique et financière du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	7
MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES.....	9
RESUME EXECUTIF.....	13
1. INTRODUCTION	17
1.1. Historique.....	18
1.2. Justification de l'actualisation de la SNFI.....	19
1.3. Démarche méthodologique d'actualisation de la SNFI 2014-2020.....	20
2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE, FINANCIER ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN	23
2.1. Environnement socio-économique et financier du Cameroun	24
2.2. Priorités de développement du Cameroun (SND30).....	26
3. ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE AU CAMEROUN	29
3.1. Définition de l'inclusion financière au Cameroun.....	30
3.2. Situation de l'inclusion financière au Cameroun	31
3.2.1. Demande des services financiers : Perspectives des consommateurs.....	32
3.2.2. Offre des services financiers : Perspectives des fournisseurs.....	33
3.2.3. Cadre réglementaire et institutionnel	38
3.3. Bilan de mise en œuvre de la SNFI de 2014.....	40
3.4. Principaux défis de l'inclusion financière au Cameroun.....	42
3.5. Domaines d'actions prioritaires de l'inclusion financière au Cameroun	43
4. STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE 2023-2027	45
4.1. Principes généraux.....	46
4.1.1. Orientation générale	46
4.1.2. Groupes cibles.....	46
4.2. Composantes de la SNFI 2023-2027	47
4.2.1. Vision de la SNFI 2023-2027.....	47
4.2.2. Mission de la SNFI 2023-2027.....	47
4.2.3. Objectif global de la SNFI 2023-2027.....	47
4.2.4. Axes stratégiques de la SNFI 2023-2027	47
5. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	57
5.1. Gouvernance et dispositif de mise en œuvre de la SNFI 2023-2027	58
5.1.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNFI 2023-2027.....	58
5.1.2. Processus de coordination dans la mise en œuvre de la SNFI.....	59
5.1.3. Les acteurs et leurs rôles	59
5.2. Suivi et Evaluation de la Stratégie	61
5.2.1. Mécanismes de suivi-évaluation	61
5.2.2. Indicateurs clés de mesure	61
5.2.3. Sources de données	63
5.2.4. Cadre de mesure des résultats	63
5.3. Coût et financement de la SNFI 2023-2027	67
5.3.1. Budget de la SNFI	67
5.3.2. Mécanisme de financement de la SNFI 2023-2027	67
5.4. Partenariats.....	67
5.5. Analyse et gestion des risques	67
5.6. Facteurs clés de succès	68

6. CONCLUSION69

Annexe 1 : Plan d’Actions de la SNFI 2023-202771

Plan d’actions de l’axe stratégique 1 : Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l’accessibilité de l’offre des produits et services financiers72

Plan d’actions de l’axe stratégique 2 : Facilitation de l’accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMes agricoles et agro-alimentaires75

Plan d’actions de l’axe stratégique 3 : Promotion de l’innovation et de la finance numérique78

Plan d’actions de l’axe stratégique 4 : Promotion et développement de la finance islamique.... 80

Plan d’actions de l’Axe stratégique 5 : Promotion de l’éducation financière et protection des consommateurs..... 81

Plan d’actions de l’Axe stratégique 6 : Amélioration du cadre réglementaire et fiscal 84

Annexe 2. Budget détaillée de la SNFI par Axe Stratégique86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Acteurs de l’inclusion financière..... 60

Tableau 2 : Proposition d’indicateurs de suivi de la SNFI..... 62

Tableau 3 : Cadre de suivi des résultats de la SNFI (2022-2022)..... 64

Tableau 4 : Budgétisation par axe.....67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Approche méthodologique de l’actualisation de la SNFI 2023-2027 22

Figure 2 : Définition de l’inclusion financière.....31

Figure 3 : Le paysage de l’inclusion financière au Cameroun31

Figure 4 : Caractérisation de la demande par marché de produits 32

Figure 5 : Accès aux services financiers par groupe cible (% , cumulatif).....33

Figure 6 : Paysage de la fourniture de services financiers, formels et informels.....34

Figure 7 : Cameroun - Evolution des services de « Mobile Money » 36

Figure 8 : Groupes cibles de la SNFI 2023-2027 46

Figure 9 : Gouvernance de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive..... 59

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
ART	Autorité de Régulation des Télécommunications
ASAC	Association des Assurances du Cameroun
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAMLEASE	Association Camerounaise du Crédit-bail
CAMPOST	Poste Nationale du Cameroun
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIP	Centrale des incidents de paiement
CNC	Conseil National du Crédit
CNEF	Comité National Economique et Financier
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COOPEC	Coopératives d'Epargne et de Crédit
CPFF	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EMF	Etablissement de Micro Finance
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
FOGADAC	Fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
GMSA	Global System for Mobile communications Association
IARDT	Incendie, Accidents et Risques Divers
INS	Institut National de la Statistique
MC2	Mutuelles Communautaires de Croissance
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et Éducation Civique
MINMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunication
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTM	Opérateurs de Téléphonie Mobile
PASNFI	Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSF	Prestataire de Service Financier
PTF	Partenaire Technique et Financier
RNB	Revenu National Brut
SND	Stratégie Nationale de Développement
SNFI	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
TEG	Taux Effectif Global
TPE	Très Petite Entreprise
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UE	Union Européenne
USSD	Unstructured Supplementary Service Data

MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES



L'inclusion financière a suscité au cours de ces dernières années un intérêt grandissant de la part des organismes internationaux, des gouvernements et des décideurs politiques du monde entier. L'accès aux services financiers est considéré comme un facteur de progrès pour huit (8) des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable, d'où l'engagement du G20 à faire progresser l'inclusion financière partout dans le monde.

Au Cameroun, l'inclusion financière fait désormais partie des priorités nationales de développement depuis plus de deux décennies.

Avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui est le cadre de référence définissant les grands axes de la planification au cours de la prochaine décennie, le pays poursuit sa trajectoire vers une croissance plus forte, plus durable, plus inclusive et génératrice de plus d'emplois pour tous, selon la volonté de Son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun.

Pour mieux relever ces défis de croissance tout en traçant la voie de l'émergence à l'horizon 2035, le Gouvernement ambitionne, entre autres, de faire du Cameroun une place financière de premier rang, plus performante, capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie nationale. Cela passe nécessairement par la densification de la bancarisation et l'intermédiation financière par la mise en place des filières manquantes et l'augmentation quantitative et qualitative aussi bien des banques que des institutions financières non bancaires. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement camerounais avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a entrepris l'actualisation de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive élaborée

en 2014, en prenant en compte les éléments nouveaux de contexte et avec une attention particulière portée à la question de l'innovation, de la finance digitale et de la finance en mode islamique.

La nouvelle Stratégie Nationale de la Finance Inclusive du Cameroun (SNFI 2023-2027) est le résultat d'un processus consultatif et collaboratif. En effet, le développement et l'élaboration de cette stratégie ont connu la participation de toutes les parties prenantes concernées par l'inclusion financière au Cameroun (ministère des finances, ministères sectoriels clés, PNUD, AFD et autres partenaires au développement, secteur privé, institutions nationales et régionales de contrôle et de régulation (CNEF, BEAC, COBAC, ART, etc.), société civile). La nouvelle SNFI se propose d'« assurer, sur un horizon de cinq (5) ans [2023-2027], l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 65% de la population adulte du Cameroun, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes, les groupes socialement vulnérables (GSV) et les micros, petites et moyennes entreprises (MPMEs) ».

La SNFI 2023-2027 découle donc de la SND30 et le Gouvernement en fait un facteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette stratégie se veut être le référentiel fédérateur des interventions de l'ensemble du système financier inclusif.

Elle s'adresse à l'ensemble de la population du Cameroun touchée par l'exclusion financière, mais privilégie des segments clés plus vulnérables et plus exclus financièrement notamment les femmes, les jeunes, les populations rurales, les minorités, y compris les personnes vivant avec un handicap, les réfugiés et autres groupes vulnérables, et les micros, petites et moyennes entreprises.

C'est le lieu pour moi de remercier tous les acteurs du système financier, les partenaires au développement particulièrement le PNUD pour le soutien inestimable, les contributions et les commentaires qu'ils ont apportés pendant l'élaboration de cette stratégie. Je salue également l'excellente collaboration entre les parties prenantes et la qualité du document de stratégie.

Je formule ainsi le vœu de voir l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux s'approprier largement cette nouvelle stratégie et contribuer à sa mise en œuvre effective pour le bonheur des populations camerounaises et une croissance plus inclusive.

Son Excellence Monsieur Louis Paul MOTAZE

Le Ministre des Finances

A WORD FROM HIS EXCELLENCY THE MINISTER OF FINANCE



Financial inclusion has received increasing attention from international bodies, governments and policy makers around the world in recent years. Access to financial services is seen as a driver of progress for eight (8) of the seventeen (17) Sustainable Development Goals, hence the G20 commitment to advancing financial inclusion worldwide.

In Cameroon, financial inclusion has been part of the national development priorities for over two decades now.

With the adoption of the 2020-2030 National Development Strategy (NDS30), which is the reference framework defining the major planning guidelines for the next decade, the country is progressing towards a stronger, more sustainable and more inclusive growth that will generate more jobs for all, as prescribed by His Excellency Paul Biya, President of the Republic of Cameroon.

In order to better meet the growth challenges while paving the way for emergence by 2035, the Government ambition includes making Cameroon a top ranking and more efficient financial hub, capable of actively promoting industrialization and, thus, the structural transformation of the national economy. That will necessarily require the enhancement of banking services overage and financial intermediation through the establishment of missing supply chains as well as the quantitative and qualitative increase of banking and non-banking financial institutions. To meet that goal, the Cameroon Government, with the technical and financial support of the United Nations Development Programme (UNDP), has undertaken to update the National Strategy for Inclusive Finance prepared in 2014, taking into account the new contextual elements, and with a special focus on issues such as innovation, digital or Islamic finance.

The new National Strategy for Inclusive Finance in Cameroon (2023-2027 NSIF) was prepared using a consultative and collaborative process. Indeed, the development and preparation of the Strategy involved all relevant financial inclusion stakeholders in Cameroon (Ministry of Finance, key sectoral ministries, UNDP, AFD and other development partners, private sector, national and regional supervisory and regulatory bodies (NEFC, BEAC, COBAC, TRB, etc.), civil society). The new NSIF intends to «ensure, over a five-year period [2023-2027], access to, and usage of a diversified range of suitable and affordable financial products and services for 65% of Cameroon adult population, with special focus on the rural population, women and youth, socially vulnerable groups (SVGs) and micro, small and medium-sized enterprises (MSMEs)».

The 2023-2027 NSIF therefore builds on the NDS30 and is a Government key factor for growth and poverty reduction. The Strategy is intended to serve as a guideline for actions to be undertaken by the overall inclusive financial system. It targets the entire Cameroon population facing financial exclusion, focusing on key segments that are more vulnerable and financially excluded, namely: women, youth, rural populations, minorities including people living with a handicap, refugees and other vulnerable groups, as well as micro, small and medium-sized enterprises.

I wish to take this opportunity to thank all the stakeholders of the financial system, development partners and particularly the UNDP, for the great support, input and feedback they provided during the preparation of this Strategy. I also wish to commend the excellent collaboration among the stakeholders and the high quality of the Strategy Document.

I am therefore looking forward to seeing all national and international stakeholders fully take ownership of this new Strategy and contribute to its successful implementation towards achieving the well-being of the Cameroonian people and a more inclusive growth.

His Excellency Louis Paul MOTAZE

Minister of Finance

RESUME EXECUTIF

Pour le Cameroun, pays membre de la CEMAC, la question de l'inclusion financière a toujours été au cœur des politiques de développement et le Gouvernement en a fait un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de croissance économique depuis plusieurs décennies.

Ainsi, en exécution du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020), la politique du Cameroun pour l'inclusion financière a été formalisée à travers la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) élaborée en 2014 et dont la mise en œuvre a permis des avancées notables sur le plan de l'assainissement et de la consolidation du secteur de la microfinance pour lui permettre d'offrir des produits et services plus adaptés et plus innovants en faveur des populations exclues du système financier.

Toutefois, en dépit des efforts déployés dans la mise en œuvre de la SNFI, de nombreux défis restent à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière au Cameroun. Certains groupes défavorisés (les femmes, les jeunes, les populations rurales, les handicapés, et les acteurs du secteur informel) restent encore majoritairement exclus des services financiers offerts par les banques classiques, les établissements de microfinance (EMF) ainsi que d'autres acteurs du secteur financier formel. L'enquête FinScope 2017 révèle que sur le plan national, seulement 10% des adultes sont bancarisés ; 49% des adultes camerounais sont formellement inclus par le biais des produits financiers bancaires et autres produits financiers formels non bancaires (microfinance, mobile money, assurance). La dépendance à l'égard des services financiers informels reste assez significative ; 15% des adultes utilisent uniquement des canaux informels quand 26% utilisent à la fois une combinaison de mécanismes formels et informels pour gérer leurs besoins financiers, indiquant ainsi que leurs besoins ne sont pas entièrement satisfaits par le seul secteur formel.

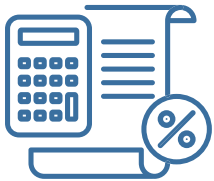
Par ailleurs, la capacité du secteur à servir durablement l'ensemble des populations est affectée par les nouvelles évolutions du domaine de la microfinance dans un

environnement particulièrement marqué par le développement des nouvelles technologies mais également la pauvreté, le chômage, les inégalités et l'exclusion sociale, l'insécurité et les conflits armés dans l'Extrême Nord et les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, auxquels s'ajoutent les effets de la crise de la COVID-19 et de la crise Ukrainienne qui exacerbent les vulnérabilités existantes. Dès lors, la définition de nouvelles priorités pour le domaine de l'inclusion financière afin de prendre en compte les évolutions récentes du secteur financier et les nouvelles couches de vulnérabilité s'avère être un enjeu prioritaire pour le Gouvernement du Cameroun qui, dans sa Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030) a fait de l'inclusion financière une priorité pour la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif. C'est dans ce cadre que s'inscrit le processus d'actualisation de la Stratégie de 2014, sous le leadership du Ministère des Finances, et avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), chef de file des partenaires techniques et financiers sur la question de l'inclusion financière au Cameroun.

Le présent document exposant la nouvelle Stratégie Nationale de la Finance Inclusive bâtie sur les acquis de la SNFI de 2014, est une feuille de route agréée par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème financier camerounais pour la période de 2023 à 2027 (SNFI 2023-2027) qui, décline toutes les actions à mener au cours des cinq (5) prochaines années afin d'améliorer l'inclusion financière au Cameroun.

Pour ce faire, le Gouvernement camerounais dote la SNFI 2023-2027 d'une vision claire, à savoir : « Une population camerounaise financièrement instruite ayant un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables ; offerts par une diversité de prestataires de services financiers capables et responsables, opérant dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution ».

En lien avec sa vision qui définit un idéal à atteindre dans le moyen terme, l'objectif



L'enquête
FinScope
2017 révèle
que sur le
plan national,
seulement
**10% des
adultes sont
bancarisés**



**(SND
2020-2030)**
une priorité pour
la transformation
structurelle de
l'économie et le
développement
inclusif.

global mesurable de la SNFI du Cameroun à l'horizon 2027 s'énonce comme suit : « Assurer, sur un horizon de cinq (5) ans [2023-2027], l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 65% de la population adulte du Cameroun, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes, les groupes socialement vulnérables (GSV) et les MPMEs ».

Pour atteindre cet objectif, six (6) axes stratégiques ont été définis, à savoir :

- Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers ;
- Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires ;
- Promotion de l'innovation et de la finance numérique ;
- Promotion et développement de la finance islamique ;
- Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs ;
- Amélioration du cadre réglementaire et fiscal.

Ces axes stratégiques ont tous été déclinés en plusieurs objectifs spécifiques à partir desquels des actions concrètes et mesurables ont été définies. La mise en œuvre du plan d'actions défini autour des axes stratégiques de la SNFI contribuera à une expansion harmonieuse de l'inclusion financière au Cameroun, tout en améliorant le « mieux-être » des populations, à travers l'appui à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités sociales et d'accélération de la croissance.

Le Ministère des Finances assure la tutelle institutionnelle, technique et financière de la SNFI. Le dispositif de mise en œuvre est composé d'un Comité de Pilotage chargé de l'orientation stratégique et de la Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à la Stratégie, en charge de la mise en œuvre au quotidien de la Stratégie, de la mobilisation et de la coordination des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers, pour l'exécution des actions. A ces organes s'ajoutent des groupes thématiques de travail composés des représentants des entités des secteurs public et privé et des personnes possédant l'expertise technique

requis dans chaque domaine défini, afin de maintenir un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes durant la mise en œuvre de la Stratégie. La SNFI 2022-2026 sera pourvue d'un cadre de suivi-évaluation (S&E) spécifique permettant de mesurer le progrès réalisé ainsi que de communiquer les résultats des interventions menées. Elle fera également l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. La Cellule d'Exécution du Programme se portera garant de la bonne conduite et de la bonne coordination des politiques d'inclusion financière dans la durée. Elle rendra également compte de l'état d'avancement de la Stratégie et se saisira, le moment venu, de la formulation de la prochaine stratégie.

Ainsi, la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2023-2027 se présente désormais comme le référentiel fédérateur des interventions de l'ensemble des acteurs du système financier. Même si la Stratégie s'adresse à l'ensemble de la population camerounaise touchée par la problématique de l'exclusion financière, elle privilégie les segments de la population pour lesquels cette exclusion s'avère particulièrement élevée, à savoir : les femmes, les jeunes, les populations rurales et les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs). Par ailleurs, les minorités et autres groupes socialement vulnérables (handicapés, déplacés internes, réfugiés, personnes vivant avec des maladies chroniques) seront également considérés comme des cibles prioritaires par la présente Stratégie.

Le présent document est structuré en six (6) sections. La première section porte sur l'introduction qui rappelle l'historique et la justification de l'actualisation de la Stratégie. La deuxième section aborde, quant à elle le contexte socio-économique et financier, y compris les priorités de développement du Cameroun. La troisième section présente l'état des lieux de l'inclusion financière au Cameroun, tandis que la section quatre traite des orientations stratégiques adoptées par la nouvelle Stratégie. La section cinq décrit le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie qui inclut le cadre de gouvernance et de mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation, le cadre de mesure des résultats, le budget et le mécanisme de financement ainsi que les risques et approches d'atténuation. La sixième section présente la conclusion. Le plan d'actions détaillé est décliné en annexe 1 et le budget en annexe



Ces axes stratégiques ont tous été déclinés en plusieurs objectifs spécifiques à partir desquels des actions concrètes et mesurables ont été définies.

EXECUTIVE SUMMARY

Cameroon, a CEMAC member country, has always focused on the issue of financial inclusion as part of its development policies, making it a Government key driver in poverty alleviation and economic growth for several decades.

Thus, in implementing the Growth and Employment Strategy Paper (GESP 2010-2020), Cameroon formalized its financial inclusion policy through the National Strategy for Inclusive Finance (NSIF) prepared in 2014, and whose implementation led to significant improvement in the restructuring and consolidation of the microfinance sector to enable it provide products and services that are more innovative and tailored to the needs the population excluded from the financial system.

However, despite the efforts made in implementing the NSIF, many challenges are still to be addressed in order to significantly increase financial inclusion in Cameroon. Some vulnerable groups (women, youth, rural populations, the disabled, and informal sector stakeholders) are still largely excluded from the financial services provided by classical banks, microfinance institutions (MFIs) and other formal financial sector stakeholders. The 2017 FinScope survey reveals that at national level, only 10% of adults have access to banking services; 49% of Cameroonian adults are formally covered by banking and other formal non-banking financial products (microfinance, mobile money, insurance). Reliance on informal financial services remains quite significant as 15% of adults use only informal channels while 26% use a combination of formal and informal mechanisms to address their financial needs, which implies that their needs are not fully met by the formal sector alone.

Furthermore, the sector ability to sustainably serve the overall population is impacted by new developments in microfinance, under an environment particularly marked by the development of new technologies and by poverty, unemployment, social inequality and exclusion, insecurity and armed conflicts in the Far North and as well as the North-West and South-West regions, to which the effects of the COVID-19 and Ukrainian crisis that exacerbate existing vulnerabilities come and add.

Consequently, the definition of new priorities for financial inclusion in order to take into account recent developments in the financial sector and new layers of vulnerability is a priority issue for the Government of Cameroon, which, in its National Development Strategy (2020-2030 NDS), made financial inclusion a priority for the structural transformation of the economy and for inclusive development. It is within this framework that the process of updating the 2014 Strategy is taking place, under the leadership of the Ministry of Finance, and with the technical and financial support of the United Nations Development Programme (UNDP), lead technical and financial partner as regards financial inclusion in Cameroon.

This document outlining the new National Strategy for Inclusive Finance built on the achievements of the 2014 NSIFI, is a road-map agreed upon by all stakeholders of the Cameroonian financial ecosystem for the period running from 2023 to 2027 (2023-2027 NSIF), that sets out all the actions to be carried out over the next five (5) years in a bid to improving financial inclusion in Cameroon.

To that end, Cameroon Government hereby provide the 2023-2027 NSIF with a clear vision, namely: «A financially literate Cameroonian population with increased and permanent access to a range of sustainable, innovative, adapted, diversified and affordable financial products and services; offered by a diversity of capable and responsible financial service providers, operating in a constantly evolving legal, regulatory and fiscal environment».

In line with its vision that defines a medium term goal, the overall measurable objective of Cameroon NSIF to be achieved by 2027 is as follows: «To ensure, over a five (5) year horizon [2023-2027], access to, and usage of a diversified range of financial products and services that are affordable and tailored to the needs of 65% of Cameroon adult population, with special focus on the rural population, women and youth, socially vulnerable groups (SVGs) and MSMEs».



The 2017 FinScope survey reveals that at national level, only 10% of adults have access to banking services



(2020-2030 NDS), made financial inclusion a priority for the structural transformation of the economy and for inclusive development

To achieve that objective, six (6) strategic axes have been defined, namely:

- Improving the quality, availability and accessibility of financial products and services ;
- Facilitating access to funding for agricultural and agri-food value chains and MSMEs ;
- Promoting innovation and digital finance ;
- Promoting and developing Islamic finance ;
- Promoting financial education and consumer protection ;
- Improving the regulatory and fiscal framework.



Those strategic axes have all been broken down into several specific objectives on the basis of which concrete and measurable actions have been defined

Those strategic axes have all been broken down into several specific objectives on the basis of which concrete and measurable actions have been defined. The implementation of the actions plan defined based on the NSIF strategic axes will contribute to a harmonious expansion of financial inclusion in Cameroon, while improving the «well-being» of the population, through support for the achievement of the national objectives on poverty alleviation, social inequalities reduction and growth acceleration.

The Ministry of Finance provides institutional, technical and financial supervision of the NSIF. The implementation mechanism is made up of a Steering Committee in charge of strategic orientation and the Strategy Support Programme Implementation Unit responsible for the day-to-day implementation of the Strategy and for mobilizing and coordinating resources from Technical and Financial Partners for actions implementation. In addition to those organs, there are thematic task forces made up of representatives of public and private sector entities and people with the required technical expertise in each defined field, in order to keep a framework for consultation with all stakeholders during the implementation of the Strategy. The 2022-2026 NSIF will have a specific monitoring and evaluation (M&E) framework to measure progress achieved and communicate the activities outcomes. It will also be subject to a mid-term and final evaluation. The Programme Implementation Unit shall ensure the proper conduct and coordination of financial inclusion policies over time. It

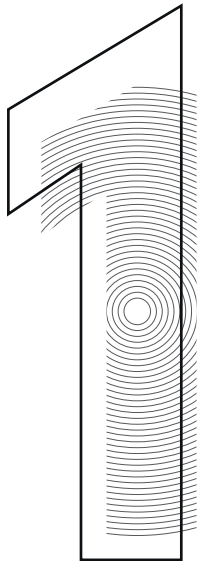
shall also report on the progress of the Strategy and, in due course, take charge of the formulation of the next strategy.

Thus, the 2023-2027 National Strategy for Inclusive Finance is now presented as the reference framework for the actions of the overall financial system stakeholders. Although the Strategy covers the entire Cameroonian population facing the problem of financial exclusion, it focuses on the segments of the population for which such exclusion is particularly high, namely: women, youth, rural populations and Micro, Small and Medium-sized Enterprises (MSMEs). Besides, minorities and other socially vulnerable groups (disabled, internally displaced persons, refugees, people living with chronic diseases) will also be considered as priority targets by this Strategy.

This document is structured under six (6) sections. The first section is the introduction that recalls the background and the reason for updating the Strategy. The second section deals with the socio-economic and financial context, including Cameroon development priorities. The third section outlines the situation of financial inclusion in Cameroon, while the fourth section deals with the strategic orientations adopted by the new Strategy. The fifth section describes the Strategy implementation and monitoring mechanism that includes the governance and implementation framework, the monitoring and evaluation mechanism, the outcome measurement framework, the budget and funding mechanism as well as the risks and their mitigation approaches. The sixth section presents the conclusion. The detailed action plan is defined in Annex 1 and the budget in Annex 2.



INTRODUCTION



1. INTRODUCTION

1.1. Historique

L'inclusion financière est une question fondamentale pour les gouvernements et les décideurs politiques du monde entier. En 2017, l'on estimait que seulement 33% de la population adulte en Afrique subsaharienne détenait un compte auprès d'une institution financière formelle (Global Findex). Le faible niveau d'inclusion financière constitue un obstacle au développement socio-économique, à la réduction des inégalités et de la pauvreté. À l'inverse, une inclusion financière forte favorise la stabilité économique, monétaire et financière en rendant les décisions d'épargne et d'investissement des ménages plus efficaces, en renforçant l'efficacité des instruments de politique monétaire et en facilitant le fonctionnement de l'économie.

L'inclusion financière est un domaine politique clé pour la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). A cet effet, la BEAC a initié en 2019 le processus d'élaboration de la Stratégie régionale d'inclusion financière, dont la mise en œuvre devra à terme permettre d'accélérer l'inclusion financière dans tous les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Pour le Cameroun, pays membre de la CEMAC, la question de l'inclusion financière a toujours été au cœur des politiques de développement et le Gouvernement en a fait un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de croissance économique depuis plusieurs décennies.

C'est dès le début des années 90 avec la promulgation de la loi N°92/006 du 14 août 1992 consacrant l'avènement et la libéralisation des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) que le secteur de la microfinance a connu un essor particulier au Cameroun, essor favorisé entre autres par la crise du système bancaire et le licenciement des personnels, lesquels se sont reconvertis en créant de nombreuses COOPEC. Près d'un millier d'établissements ont alors été créés et se sont développés dans un contexte peu réglementé qui au fil du temps a conduit à la fragilisation du secteur, caractérisé par une instabilité, voire une insécurité des dépôts. Pour y remédier, le Gouvernement va transférer en 1998 par décret du Premier Ministre, la tutelle et

le contrôle des COOPEC au Ministère en charge des Finances, les soumettant par la même occasion à l'agrément préalable de l'Autorité Monétaire, notamment pour l'exercice des activités de collecte et d'octroi de crédit. Ainsi, avec l'appui de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Ministère des Finances a entrepris l'encadrement et l'assainissement du secteur avec l'élaboration d'un cadre juridique et comptable spécifique et des normes de gestion propres à l'activité, à l'instar des banques. La mise en application de ces normes et l'intensification des contrôles de conformité ont conduit à la fermeture de près de 600 COOPEC, désormais dénommées, Etablissement de Micro Finance (EMF) à la faveur de la nouvelle réglementation. Ainsi, le Cameroun ne comptait plus que 415 établissements de microfinance agréés en 2020 et le secteur est toujours en cours d'assainissement.

Toutefois, en dépit des avancées notables sur le plan de l'assainissement et de la consolidation du secteur de la microfinance, la capacité du secteur à servir l'ensemble des populations, en particulier les plus vulnérables est demeurée problématique. Certains groupes défavorisés, à savoir les femmes, les jeunes, les populations vivant en zone rurale, les handicapés, et les acteurs du secteur informel sont restés majoritairement exclus des services financiers offerts par les banques classiques, les EMF ainsi que d'autres acteurs du secteur financier. La réponse du Gouvernement à cette situation a été le développement et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) élaborée en 2014 avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds d'Equipeement des Nations Unies (UNCDF), à l'issue d'un processus de concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes nationales. A noter que cette SNFI de 2014 était alignée sur le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020) dans lequel le Gouvernement s'engageait résolument à œuvrer pour un secteur de microfinance plus consolidé et offrant des services financiers de proximité variés, de qualité à moindre coût, assurés par des établissements de microfinance viables.

La question de l'inclusion financière a toujours été au cœur des politiques de développement et le Gouvernement en a fait un facteur essentiel de réduction de la pauvreté





La mise en œuvre de la Stratégie de 2014 a connu un démarrage tardif faute de financement ; les premières activités n'ayant été entamées qu'en 2017.

La mise en œuvre de la SNFI de 2014 a à son actif un certain nombre de résultats clés rappelés plus bas¹ et qui ont permis de faire reculer les frontières de l'exclusion financière au Cameroun. Dans ce cadre, un certain nombre d'études de référence ont été menées sous le leadership du Ministère des Finances et ont permis de mieux comprendre les besoins des acteurs pour mieux cibler les interventions. Il s'agit entre autres de l'étude FinScope sur la demande des services financiers au Cameroun ; l'étude de l'offre et de la réglementation ; le diagnostic de la Finance digitale ; l'analyse du paysage de la Finance Islamique, etc. qui ont fait ressortir une évolution des priorités en matière d'inclusion financière au niveau national. Ces évolutions vont au-delà du secteur de la microfinance pour se tourner vers des produits financiers plus innovants dans un environnement particulièrement marqué par le développement des nouvelles technologies mais également la pauvreté, le chômage, les inégalités et l'exclusion sociale, l'insécurité entretenue notamment par les attaques et les conflits armés dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et Sud-Ouest, auxquels s'ajoutent la crise de la COVID-19 et la crise en Ukraine qui exacerbent les vulnérabilités existantes.

Dès lors, la définition de nouvelles priorités pour le secteur de l'inclusion financière afin de prendre en compte les nouvelles évolutions du secteur financier et les nouvelles couches de vulnérabilité demeure un enjeu prioritaire pour le Gouvernement du Cameroun dans ses efforts pour restaurer et préserver la survie, l'autonomisation financière et sociale des populations fragilisées. C'est du reste l'option qui transparaît clairement à travers la Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030). Dès lors, la révision des domaines d'actions prioritaires de la première Stratégie nationale de l'inclusion financière du Cameroun élaborée depuis 2014 s'avère nécessaire.

1.2. Justification de l'actualisation de la SNFI

En exécution du DSCE 2010-2020, la politique du Cameroun pour l'inclusion financière a été formalisée à travers la Stratégie Nationale de Finance Inclusive élaborée en 2014 et articulée autour de trois axes : (i) amélioration de la qualité

et de la disponibilité de l'offre en vue de satisfaire durablement les besoins en services financiers des populations ; (ii) amélioration des performances sociales des EMF et de la protection des membres/clients ; (iii) amélioration de l'environnement législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal du secteur de la microfinance.

La mise en œuvre de la Stratégie de 2014 a connu un démarrage tardif faute de financement ; les premières activités n'ayant été entamées qu'en 2017. En dépit des appuis de quelques partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre de la SNFI, notamment l'Agence Française de Développement (AFD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les résultats obtenus bien qu'étant assez significatifs pour l'amélioration de l'inclusion financière sont encore insuffisants et l'accès aux services financiers reste limité au Cameroun. En effet, les résultats des différentes études menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie ont permis de relever que le système financier camerounais est peu profond, faiblement inclusif avec des défis importants à relever. Il s'agit essentiellement de combler les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural ; les écarts entre les riches et les personnes vulnérables défavorisées y compris les handicapés ; les déplacés internes et les personnes fortement affectées par la crise de la COVID-19 ; entre les femmes et les hommes ; entre les jeunes et les seniors. Il s'agit également de répondre efficacement à la problématique de financement de l'agriculture et des micro petites et moyennes entreprises (MPMEs) en mettant un accent particulier sur les nouvelles technologies et les formes de financement adaptées au chaînon manquant du financement.

Conscient que le défi de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 requiert un système financier plus performant, plus inclusif et plus innovant, une modernisation du secteur financier camerounais sera plus que nécessaire en vue de promouvoir un accès équitable aux produits et services financiers traditionnels, à la finance islamique, aux produits et services innovants digitaux, à la protection des clients, ainsi qu'au renforcement des capacités financières et numériques pour bénéficier des avantages de la finance numérique qui constitue une véritable opportunité pour accélérer l'inclusion financière. Par ailleurs, au vu de l'évolution des données en inclusion

1 - Voir section 3.3

financière ainsi que de la réglementation fixant les normes juridiques des EMF, des grandes mutations de l'environnement technologique applicable au secteur financier débouchant sur la digitalisation des services financiers, il apparaît nécessaire de procéder à une révision/actualisation du document actuel de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive et de son plan d'actions sur la base de données primaires plus récentes de l'offre, de la demande et de la réglementation, afin d'apporter les appuis correspondant aux nouvelles priorités nationales contenues dans la Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030), aux besoins des clients et aux évolutions du marché, en particulier les nouveaux enjeux portés par la finance digitale, la crise de la COVID-19 et la crise Ukrainienne, et les crises sécuritaires actuelles. Enfin, il convient également de souligner que l'actualisation du document de Stratégie d'inclusion financière au Cameroun relève avant tout d'une volonté clairement exprimée par le Gouvernement, qui pour se faire a procédé à la mise à disposition d'un Conseiller Stratégique en inclusion financière pour accompagner le Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI) dans ses missions.

L'actualisation de la Stratégie s'appuiera sur les résultats des études, y compris celles de la demande, de l'offre et de la réglementation des produits et services financiers au niveau national, qui permettent de dresser un diagnostic complet du secteur avec des données plus précises sur l'inclusion financière au Cameroun et sur les comportements des consommateurs. Au terme de ce processus, le Gouvernement Camerounais à travers le PASNFI envisage se doter d'une Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI 2023-2027) bâtie sur les acquis, les limites et les perspectives découlant de la mise en œuvre de la SNFI de 2014. La nécessité pour le Cameroun de disposer très rapidement d'un tel document s'insère dans la logique d'un positionnement stratégique lors des négociations visant la mobilisation des ressources auprès des partenaires à court terme en vue de sa mise en œuvre et plus généralement au souci des dirigeants de faire reculer les frontières de la pauvreté. Le PNUD, en tant que partenaire privilégié du Cameroun, et de par sa position de chef de file des partenaires techniques et financiers sur la question de l'inclusion financière, à lui conférée par le Gouvernement camerounais, accompagne de ce fait le Ministère des Finances dans ce processus d'actualisation de la SNFI.

1.3. Démarche méthodologique d'actualisation de la SNFI de 2014

Les travaux d'actualisation de la Stratégie nationale de la finance inclusive du Cameroun ont officiellement démarré en novembre 2020 avec l'organisation d'un atelier de lancement et de cadrage méthodologique, sous le leadership du Gouvernement, en particulier du Ministère des Finances. L'atelier a vu la participation de tous les acteurs du secteur ; à savoir les Ministères sectoriels clés (MINFI, MINEPAT, MINPOSTEL,

MINDEVVEL, MINJEC, MINPROFF, MINADER, MINCOMMERCE, MINMEESA, MINEDUB, etc.), le secteur privé (banques, EMF, Opérateurs de Téléphonie Mobile, assurances, Fintech, etc.), les partenaires techniques et financiers, les régulateurs du secteur & organes régionaux clés (BEAC, GIMAC, etc.), les ONGs et la société civile.

Toutefois, en prélude à la tenue de l'atelier de cadrage méthodologique, une phase préparatoire conduite par le PASNFI et le PNUD a permis d'établir le diagnostic du secteur de l'inclusion financière à travers l'analyse rigoureuse et approfondie des besoins des acteurs, du marché et de la réglementation, afin de dégager les écarts et les pistes d'intervention. La facilitation du processus d'actualisation de la SNFI et des travaux préliminaires a été de la responsabilité du Conseiller Stratégique en charge de l'inclusion financière auprès du PASNFI.

Le processus d'actualisation de la SNFI s'est articulé autour de quatre (4) principales phases :

i) La phase préparatoire : l'analyse des données et le diagnostic du secteur

Cette phase a consisté en une analyse diagnostique synthétique rigoureuse du secteur, étayée par des données probantes, et caractérisée par un dialogue approfondi avec les parties prenantes. Le diagnostic du secteur a adopté une approche holistique du secteur financier, en identifiant les opportunités du marché (offre et demande), ainsi que les obstacles réglementaires qui empêchent d'exploiter les opportunités existantes. L'analyse s'est de ce fait appuyée sur les résultats des études réalisées en matière d'inclusion financière au Cameroun ainsi que sur les acquis et insuffisances de la SNFI de 2014. L'analyse diagnostique a traité en profondeur les données primaires sur la demande afin d'établir les groupes cibles prioritaires en matière d'inclusion financière et définir leurs besoins. La collecte et l'analyse de données et d'informations additionnelles auprès des acteurs, ainsi que la revue documentaire des rapports existants ont été également utilisées dans cette phase afin de s'assurer que toutes les données utiles pour comprendre le secteur ont bel et bien été prises en compte.

L'analyse diagnostique a découlé sur la définition des domaines d'actions prioritaires pour l'inclusion financière et servi de base à la formulation d'une stratégie exhaustive de finance inclusive. Elle a impliqué les composantes suivantes :

Analyse de la demande de services financiers : Comprendre la nature de la demande et les besoins des consommateurs est un aspect fondamental du diagnostic. Cet aspect a été traité sur la base des résultats de l'étude FinScope 2017 réalisée avec l'appui technique de UNCDF et du PNUD. Par ailleurs, des données plus récentes du Global Findex (2021) et du Global System for Mobile communications Association (GMSA) ont été exploitées.

L'analyse de la demande a permis de mieux comprendre les comportements et habitudes des clients et s'est intéressée plus particulièrement à la demande relative aux services des établissements de microfinance, des banques, des assurances, des Opérateurs de Téléphonie Mobile (OTM), des établissements financiers, tout en considérant l'alternative que constituent les options informelles utilisées et le coût d'accès.

Analyse de l'offre de services financiers : La synthèse de l'offre s'est appuyée sur l'étude de référence réalisée en 2018 avec l'appui financier de l'AFD (Etude de l'offre des services financiers au Cameroun) ainsi que les données récentes de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. L'analyse a mis l'accent sur les produits ciblant les populations à faibles revenus et les canaux de distribution ; ainsi que les innovations et le lancement de nouveaux produits conçus pour ce profil de clients. Les offres des institutions financières traditionnelles telles que les banques, les EMF, les établissements financiers, les assurances, les OTM, les institutions de sécurité sociale ont été analysées de même que les offres de la finance islamique. L'analyse a porté en outre sur les dispositifs informels de prestation de services financiers qui sont actuellement utilisés pour le crédit et l'épargne afin d'évaluer leur potentiel de développement. Elle s'est également appuyée sur des données secondaires et les revues documentaires de rapport existants. Les questions de protection des clients ont été aussi revisitées.

Analyse de l'environnement réglementaire et fiscal : Il est important de comprendre le cadre fiscal, légal et réglementaire du secteur financier et toutes les réformes, pour décrire les dispositions pertinentes à l'inclusion financière et présenter les problèmes et contraintes réglementaires liés au marché. Le diagnostic s'est basé sur l'analyse des documents produits par les organismes en charge de la réglementation et de la supervision du secteur (la Commission Bancaire - COBAC, le Comité National Economique et Financier² - CNEF, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale - BEAC, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale - COSUMAF), ainsi que sur des concertations internes. L'analyse conduite a impliqué entre autres une revue des conditions légales et réglementaires en vigueur sur les différents marchés de produits et services financiers, les interrelations entre les différents acteurs nationaux et régionaux ainsi que les écarts de la réglementation qui entravent la fourniture et la distribution efficace et optimale des produits et services financiers.

ii) Le lancement officiel du processus d'actualisation : le cadrage méthodologique de la SNFI 2023-2027

L'atelier technique de cadrage méthodologique a constitué le point de départ officiel pour l'élaboration de la SNFI (2023-2027) sur la base d'un processus largement inclusif et consultatif.

Cet atelier a fait suite à la cérémonie de lancement officielle de la SNFI qui s'est tenue le 10 novembre 2020 à Yaoundé, sous la présidence du Ministre des Finances. L'objectif principal de cette rencontre était de présenter/valider le diagnostic du secteur et dégager sur cette base les grandes orientations de la SNFI 2023-2027. Plus spécifiquement, l'atelier de cadrage a permis de : (i) réunir les parties prenantes nationales et internationales pour discuter des enjeux et défis actuels de l'inclusion financière au Cameroun ainsi que des principales cibles de la SNFI 2023-2027 ; (ii) présenter et valider la situation de référence qui inclut le diagnostic de l'inclusion financière au Cameroun ; (iii) définir les Domaines d'Actions Prioritaires pour booster le niveau d'inclusion financière quantitativement et qualitativement ; (iv) dégager les principaux axes stratégiques de la SNFI 2023-2027, en prenant en compte les priorités nationales telles que définies dans la SND 2020-2030, ainsi que les nouveaux défis induits par la pandémie de la COVID-19 et les différentes crises sécuritaires.

La méthodologie adoptée pour l'atelier de deux (2) jours a privilégié une approche participative avec des présentations en plénière, et des travaux de groupe. Quatre (4) groupes ont été constitués sur la base des priorités nationales dégagées de l'analyse diagnostique ; à savoir :

- Accès et utilisation des services financiers par les populations vulnérables et les MPMEs (épargne, crédit, assurance, microfinance, finance rurale ou finance agricole, finance informelle);
- Innovations & Finance numérique;
- Education financière et protection des consommateurs;
- Finance islamique.

Les travaux des groupes ont permis d'affiner les résultats de l'analyse diagnostique en mettant l'accent sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour chaque marché de produits ou priorité considérée. Les travaux ont également permis de définir pour chaque priorité, l'axe stratégique (objectif stratégique), et les domaines d'actions prioritaires (objectifs spécifiques) pour combler les écarts diagnostiqués. Par ailleurs, les questions relatives aux cadres légal, fiscal et réglementaire ont été traitées de manière transversale.

iii) La phase de rédaction et revue de la qualité du document de Stratégie

La phase de rédaction du document de Stratégie a été consécutive à l'atelier de cadrage. Elle a consisté en un atelier de cinq (5) jours avec uniquement les membres du comité restreint de rédaction sous la coordination du Secrétariat Technique en charge de l'actualisation de la SNFI, présidé par le Coordonnateur du PASNFI, avec l'appui du Conseiller Stratégique en charge de l'inclusion financière. Les membres du comité restreint de rédaction sont issus des différents groupes de travail, en particulier les

2 - Ex Conseil National du Crédit - CNC

rapporteurs de groupe auxquels se sont ajoutés d'autres acteurs clés du secteur. Sur la base des grandes orientations dégagées pendant l'atelier de cadrage méthodologique, l'équipe de rédaction a défini des actions et activités clés nécessaires servant de base à l'élaboration d'une première ébauche de la SNFI 2023-2027.

Le secrétariat technique a assuré l'élaboration de l'ébauche de la SNFI, son plan d'actions, son budget, et son plan de suivi-évaluation. Le draft de document de stratégie ainsi élaboré (SNFI actualisée) a été ensuite harmonisé et partagé avec l'ensemble des membres des différents groupes de travail ayant pris part à l'atelier de cadrage en vue de recueillir leurs commentaires et suggestions pour son amélioration.

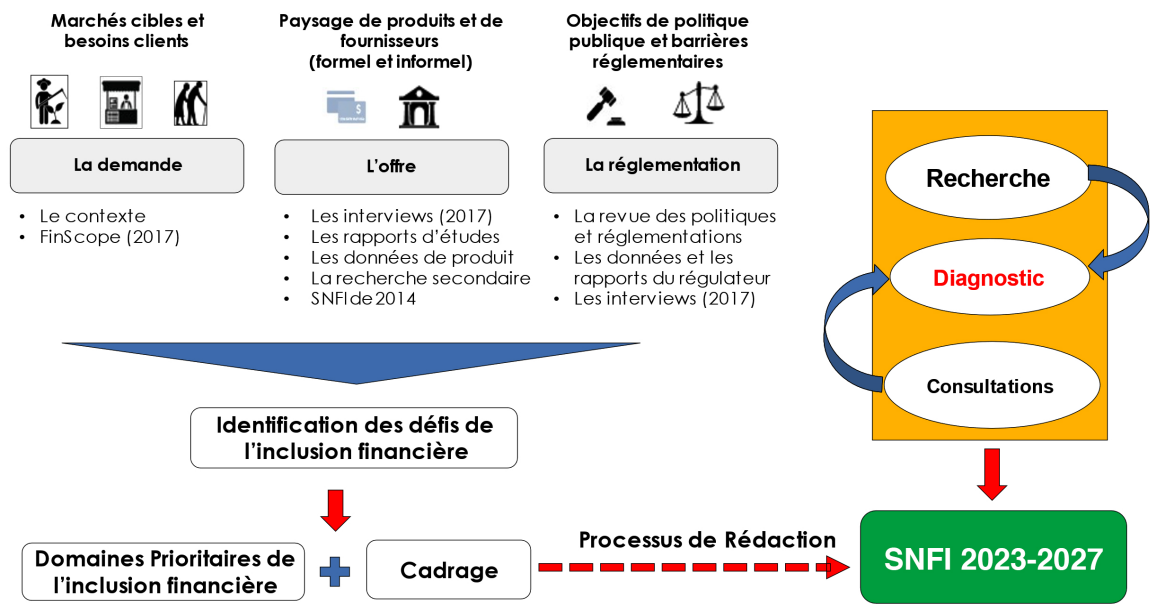
iv) L'Atelier de validation du document de Stratégie

L'atelier de validation est l'étape ultime du processus d'actualisation de la SNFI. Il regroupe l'ensemble des acteurs présents à l'atelier de cadrage afin de présenter le projet de Stratégie nationale de la finance

inclusive, son plan d'actions et budget, ainsi que son plan de suivi-évaluation, en vue de sa validation.

Au total, à travers ces quatre (4) phases, l'actualisation de la Stratégie nationale d'inclusion financière a suivi une démarche scientifique rigoureuse partant de la recherche sur la demande, l'offre et la réglementation des produits et services financiers pour identifier les défis du secteur et définir les domaines d'actions prioritaires. La SNFI repose sur les domaines prioritaires identifiés dans la recherche, représentant les insuffisances et les opportunités sur le marché et pouvant avoir le plus grand impact positif sur le bien-être des consommateurs lorsqu'elles sont gérées de manière appropriée. Aussi, la démarche étant participative, elle a permis une large consultation des parties prenantes clés à travers les différents ateliers afin de valider le diagnostic, les domaines d'actions prioritaires issues de la phase de recherche, les axes, les objectifs, le plan d'actions et le budget et le Document final de Stratégie. La figure 1 ci-dessous résume les différentes composantes de l'approche méthodologique.

Figure 1 : Approche méthodologique de l'actualisation de la SNFI 2023-2027

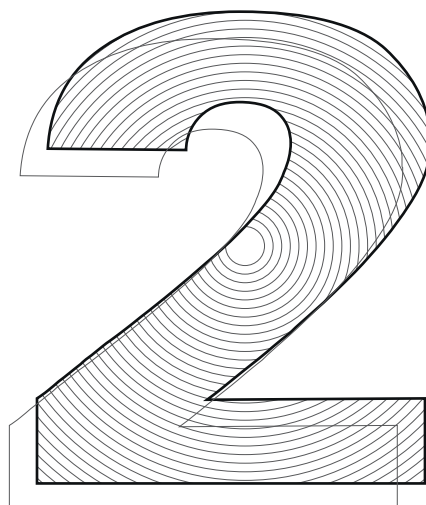


La démarche méthodologique ainsi présentée a abouti à l'actualisation du Document de Stratégie nationale de la finance inclusive qui est structuré autour en six (6) sections. La première section porte sur l'introduction qui rappelle l'historique et la justification de l'actualisation de la stratégie. La deuxième section aborde, quant à elle le contexte socio-économique et financier, y compris les priorités de développement du Cameroun. La troisième section présente l'état des lieux de l'inclusion financière au Cameroun,

tandis que la section quatre traite des orientations stratégiques de la nouvelle Stratégie. La section cinq décrit le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la stratégie qui inclut le cadre de gouvernance et de mise en œuvre de la Stratégie, le mécanisme de suivi-évaluation, le cadre de mesure des résultats, le budget et le mécanisme de financement ainsi que les risques et approches d'atténuation. La sixième section présente la conclusion.



**CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE,
FINANCIER ET PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN**



2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE, FINANCIER ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN

2.1. Environnement socio-économique et financier du Cameroun

L'année 2019 marque la fin de la première phase de la mise en œuvre de la Vision 2035 dont la stratégie de développement est illustrée dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Au cours de cette phase, en dépit de la dynamique de croissance générée, la situation de sous-emploi s'est légèrement détériorée, le taux de pauvreté monétaire a légèrement diminué, et les inégalités sociales se sont accentuées. Dans le but d'infléchir cette tendance, le Gouvernement a élaboré une nouvelle stratégie alignée sur les Objectifs de Développement Durable qui fixe les nouvelles orientations y compris celles en lien avec l'inclusion financière.

Le Cameroun, une économie diversifiée et intégrée au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Avec un PIB de 38,7 milliards de dollars US en 2019, le Cameroun est la 15^{ème} économie du continent africain, derrière la Tunisie et devant le Sénégal. Au sein de la CEMAC, le pays conserve son statut de première économie régionale. Ce positionnement s'explique notamment par une base économique plus diversifiée qui lui a permis de développer une résilience plus forte que ses voisins, largement dépendants des recettes pétrolières, et ce dans un contexte caractérisé par des chocs à répétition sur les prix du pétrole. Le Cameroun, a par ailleurs, su tirer parti de sa position géographique pour développer un rôle moteur dans le commerce régional, réalisant près du quart du commerce intrarégional entre 2014 et 2017. Cette performance s'explique par des frontières communes avec tous les pays de la CEMAC mais aussi le rôle des ports de Kribi et Douala, qui sont désormais des plateformes logistiques incontournables pour les pays de l'arrière-pays, notamment le Tchad et la République Centrafricaine.

Une population importante à l'échelle régionale et une démographie marquée par l'urbanisation. La population du Cameroun est estimée à 26,5 millions de



personnes en 2020, soit près de 47% de la population de la CEMAC. Forte d'un taux de croissance de 2,6% par an, la population camerounaise devrait doubler d'ici trente ans, alimentant des perspectives prometteuses pour les investisseurs, notamment dans le secteur financier. Toutefois, la répartition géographique de la population entre zones urbaines et rurales (56% et 44% de la population respectivement) représente un défi en termes d'accessibilité géographique. Amplifiée par les problèmes sécuritaires dans la partie septentrionale du Cameroun, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la pression démographique sur les centres urbains est de plus en plus forte. Le rééquilibrage urbain représente un autre challenge dans la mesure où Douala et Yaoundé, les deux principales villes du pays, accueillent à elles seules 51 % de la population urbaine.

Une croissance relativement moyenne mais résiliente. Au cours de la première décennie 2010-2019 de la mise en œuvre de sa Vision de développement, le Cameroun s'est fixé comme objectif de réaliser un taux de croissance moyen annuel de 5,5%. Cependant, bien que les performances de l'économie aient été bonnes de 2010 à 2015 avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 4,9 %, elles n'ont pas permis d'atteindre le niveau fixé.



Avant la pandémie, le Cameroun tablait sur une croissance de 3,8% en 2020 et une hausse de 4,1% et 4,2% en 2021 et 2022 respectivement. La crise économique associée au Covid-19 est revenue remettre en cause ces perspectives de croissance.



En effet, les fruits de la croissance semblent bénéficier plus aux populations urbaines où le taux de pauvreté est passé de 17,9% à 8,9% entre 2001 et 2014 tandis qu'il a progressé en milieu rural passant de 52,1% à 56,8%.

De plus, du fait de la baisse des cours mondiaux des prix des matières premières, notamment le pétrole brut en 2015 ainsi que les crises sécuritaires qui sévissent dans le pays, le taux de croissance a chuté pour se situer à 3,5 % en 2017. Toutefois, depuis 2018, on assiste à une reprise avec un taux qui s'est situé à 4,1 % puis 4,0 % en 2019 grâce à la résilience du secteur non pétrolier et à l'accélération des projets de construction liés à la Coupe d'Afrique des Nations. Concernant le revenu par tête, le RNB/habitant a connu une croissance régulière entre 2008 et 2016. Il a plus que doublé de 2003 à 2014, en passant de 740\$ à 1510\$, avant de connaître un léger déclin. Bien qu'ayant enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,2 % durant la période 2003-2017, le RNB/habitant demeure encore entre les seuils de 1 006\$ - 3 955 \$ (en valeur de 2017), plaçant toujours le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Une croissance affaiblie par le choc de la COVID-19 : Avant la pandémie, le Cameroun tablait sur une croissance de 3,8% en 2020 et une hausse de 4,1% et 4,2% en 2021 et 2022 respectivement. La crise économique associée au Covid-19 est revenue remettre en cause ces perspectives de croissance. En fin octobre 2020, les services du FMI prévoyaient une contraction de l'économie camerounaise à -2,8 % pour l'année en cours. Cette baisse de la croissance camerounaise, comme dans de nombreux pays africains s'explique aussi bien par un choc de demande que sur l'offre. Du côté de la demande, l'économie camerounaise a pâti du tassement des importations de ses principaux partenaires commerciaux et de la baisse des prix sur ces principales exportations (pétrole, gaz, cacao). La fermeture des frontières, la mise en place de mesures de confinement et de distanciation sociale ont généré un choc d'offre, marqué par un ralentissement des activités aussi bien dans le secteur formel qu'informel, la mise en place de dispositifs de télétravail ou de travail alterné, une baisse de la productivité des entreprises.

Une économie tirée par le secteur tertiaire.

Au regard des données sur les contributions sectorielles à la formation de la croissance, le processus de production de l'économie camerounaise est principalement tiré par le secteur tertiaire. Durant pratiquement toute la période 2010-2017, le secteur tertiaire a contribué pratiquement de moitié à la croissance du PIB soit 49,9%. Cette situation révèle d'une part la faible performance du secteur primaire caractérisée par une faible productivité et,

son faible ancrage au secteur secondaire. Au Cameroun, le secteur tertiaire (commerce, hébergement, restauration, transports, télécommunications, services aux entreprises, etc.), totalise 176 784 entreprises et établissements et concentre plus de 84 entreprises sur 100 en 2016 (INS, 2016).

Une croissance peu créatrice d'emplois et génératrice d'emplois informels.

Une croissance de qualité devrait se matérialiser par une création abondante d'emplois formels et décents pour répondre aux besoins de la population qui augmente. En effet, avec la stratégie de l'emploi contenue dans le DSCE, le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an. Toutefois, après les premières années de mise en œuvre du DSCE, la prédominance du secteur informel sur le marché de l'emploi n'a pas véritablement changé. La progression du secteur formel est lente et le secteur informel reste encore le principal employeur et la clé de voûte de l'activité économique. Les efforts déployés n'auront pas permis d'enregistrer une amélioration globale de la situation de l'emploi. Le taux de sous-emploi s'est plutôt aggravé passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. De plus, la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse, elle est passée de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010 (SND 30).

Une croissance faiblement pro-pauvre.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté dans le DSCE, le Gouvernement s'est engagé à réduire le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à moins de 25% en 2020. Mais cet objectif n'a pas été atteint car l'incidence de la pauvreté n'a que légèrement diminué, passant de 39,9 % en 2007 à seulement 37,5 % en 2014. De plus, ce léger recul global cache les disparités entre milieux urbains et ruraux. En effet, les fruits de la croissance semblent bénéficier plus aux populations urbaines où le taux de pauvreté est passé de 17,9% à 8,9% entre 2001 et 2014 tandis qu'il a progressé en milieu rural passant de 52,1% à 56,8%. De plus, du fait de la croissance démographique, le nombre de personnes pauvres est passé de 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014. Par ailleurs, les inégalités se sont accentuées (l'indice de GINI est passé de 39% en 2007 à 44 % en 2014, soit 5 points en plus au cours des sept dernières années) augmentant le fossé entre les riches et les pauvres.

Une croissance ayant une faible incidence sur le développement humain. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,563 en 2018 et occupant un rang de 150/189, le Cameroun est classé dans le groupe des pays ayant un niveau moyen de développement humain. Cet indice est inférieur à la moyenne des pays ayant un niveau moyen de développement humain, qui est de 0,634, mais supérieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, qui est de 0,541. L'analyse des composantes de l'IDH montre qu'entre 1990 et 2017, l'espérance de vie à la naissance du Cameroun a augmenté de 6,4 ans, le nombre moyen d'années de scolarité a augmenté de 2,8 ans et le Revenu National Brut par habitant du Cameroun a augmenté d'environ 14,1 % entre 1990 et 2017 (PNUD, 2018).

Un secteur financier relativement diversifié mais concentré en zone urbaine. Le secteur financier camerounais est le plus important de la zone CEMAC et comprend une assez grande diversité d'institutions financières (banques, établissements financiers, assurances, services financiers postaux et établissements de microfinance). Les banques sont les acteurs dominants du secteur financier camerounais en termes d'actifs et de dépôts mais ont un très faible taux de pénétration (densité bancaire). Le secteur est assez concentré : sur les 15 banques actives au Cameroun au 31 décembre 2020, 4 totalisent plus de la moitié des actifs du secteur, avec une offre de produits peu diversifiée et orientée vers les grandes entreprises au détriment des MPMes. Quant au sous-secteur de la Microfinance, le Cameroun compte au 31 décembre 2020, 415 établissements de microfinance agréés qui représentent moins de 15% des activités du secteur bancaire en termes de dépôts et contribuent à hauteur de 10% environ au financement de l'économie nationale. Les EMF sont essentiellement concentrés dans les villes de Douala et de Yaoundé. Ces 2 villes concentrent 42% des EMF exerçant sur l'ensemble du territoire national. Le développement de l'innovation et la finance digitale représente une opportunité pour accélérer l'inclusion financière des populations les plus vulnérables, exclues du système financier formel avec un taux global de pénétration mobile au niveau national se situant à plus de 80%, comparé à un taux d'utilisation de services financiers digitaux d'environ 40%. La finance sociale islamique constitue également une opportunité pour les EMF au Cameroun, bien qu'étant encore dans un état embryonnaire. L'offre des produits et services financiers islamiques se compose de produits financiers islamiques d'épargne et de crédit. Enfin, les mécanismes informels occupent également une place assez importante dans le paysage financier au Cameroun où 36% de la population adulte de plus de 15 ans utilisent des mécanismes informels pour faire face à leurs besoins financiers (FinScope 2017).

2.2. Priorités de développement du Cameroun (SND30)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de la vision 2035, le Cameroun a élaboré la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif (SND30).

Cette nouvelle stratégie doit faire face à un certain nombre de défis notamment la redynamisation de l'économie, l'amélioration du climat sécuritaire, le renforcement du tissu sociologique et l'amélioration durable des conditions de vies des populations. Pour cela, elle va s'appuyer sur un certain nombre d'atouts dont une population jeune et dynamique, capable d'absorber les technologies de l'information et de la communication pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme.

Les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont : (i) mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ; (iii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Gouvernement va s'appuyer sur quatre (04) principaux piliers à savoir :

- (i) la transformation structurelle de l'économie nationale ;
- (ii) le développement du Capital Humain et du bien-être ;
- (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Le **pilier transformation structurelle** vise la résolution des problèmes comme la faible productivité des exploitations agricoles familiales dans le monde rural et la lente industrialisation. Pour y parvenir la stratégie s'est fixée un certain nombre de priorités comme le développement des industries et des services, le développement de la productivité et de la production agricole, le développement des infrastructures productives, l'intégration régionale et la facilitation des échanges, la dynamisation du secteur privé, l'environnement et protection de la nature et la transformation du système financier.

Concernant la **transformation du secteur financier**, partant du fait que le secteur est resté sous développé durant la mise en œuvre de la 1ère phase de la Vision 2035, avec un poids de 3,18% du PIB en moyenne, un

taux de bancarisation de 10% selon l'enquête FinScope (très faible comparativement à une moyenne africaine de 29% et presque 100% pour les pays industrialisés), un taux de crédit à l'économie de seulement 15,9% du PIB en 2018 ainsi qu'une masse monétaire de 23,5% (contre respectivement 119,4% et 124% pour certains pays d'Asie du Sud-Est), l'objectif du Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang, capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie nationale.

A cet effet, les principales réformes envisagées visent entre autres à : (i) porter la part du secteur financier dans le PIB d'environ 3% actuellement à 7-10% en 2030 ; (ii) densifier la bancarisation et compléter l'intermédiation financière par la mise en place des filières manquantes et l'augmentation quantitative aussi bien des banques que des institutions financières non bancaires ; (iii) créer un cadre légal, réglementaire, prudentiel et fiscal adapté pour chaque segment ou filière du système financier y compris le crédit interentreprise ; (iv) accroître substantiellement l'offre des financements à long terme par fonds propres et par dettes ; (v) attirer les porteurs de capitaux (investisseurs étrangers et diaspora) et les professionnels dans les différentes filières de l'écosystème financier ; (vi) accompagner la structuration des entreprises et le développement de leur capacité à lever les financements localement et à l'international ; (vii) introduire et développer la filière de la finance islamique ; (viii) développer l'ingénierie financière de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en vue de la levée des financements nécessaires.

Pour atteindre ces objectifs, les **06 axes d'interventions** retenus par la SND30 sont: (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (vi) le développement des talents et compétences financières.

Ainsi, la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2023-2027 à travers sa mise en œuvre contribuera à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030).





ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE AU CAMEROUN



3. ÉTAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU CAMEROUN

3.1. Définition de l'inclusion financière au Cameroun

Une revue des définitions de l'inclusion financière données par des bailleurs et des pays permet de noter des approches différentes les unes des autres, avec cependant des dimensions communes se rapportant à l'accès, l'utilisation et la qualité.

La Banque Mondiale définit l'inclusion financière comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables.

Selon le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) l'inclusion financière signifie que les individus et les entreprises ont accès et recourent à un éventail de services financiers appropriés et fournis de manière responsable dans un environnement dûment réglementé.

Pour la Banque Africaine De Développement (BAD), l'inclusion financière englobe toutes les initiatives visant à rendre des services financiers formels, disponibles, accessibles et abordables pour l'ensemble de la population. Cela requiert une attention particulière en faveur des segments de la population historiquement exclus ou mal desservis par le secteur financier formel.

Pour l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) l'inclusion financière se définit par : (i) l'accessibilité aux services financiers en termes de coûts et de proximité ; (ii) la qualité des produits et services proposés qui doivent répondre aux besoins ; (iii) l'efficacité des produits et services offerts en termes d'amélioration des conditions économiques des bénéficiaires ; et (iv) l'usage réel qui en est fait par les clients.

Pour le Cameroun, les autorités souhaitent, à travers cette Stratégie, donner à l'inclusion financière une importance centrale dans les efforts qu'elles déploient pour apporter des réponses concrètes aux difficultés d'ordre socioéconomique des camerounais, en particulier les plus vulnérables. De plus, une place importante est accordée à l'innovation financière digitale pour booster l'inclusion financière dans un contexte particulièrement marqué par les crises sécuritaires et la crise sanitaire mondiale. Il est dès lors apparu nécessaire de se doter d'une définition pour l'inclusion financière qui soit adaptée au contexte camerounais et qui s'énonce comme suit : « l'inclusion

financière consiste à assurer l'accès accru des populations à une gamme de services financiers innovants, adaptés, diversifiés et abordables, desservant tous les camerounais, particulièrement les femmes, les jeunes, les populations rurales et les MPMEs ».

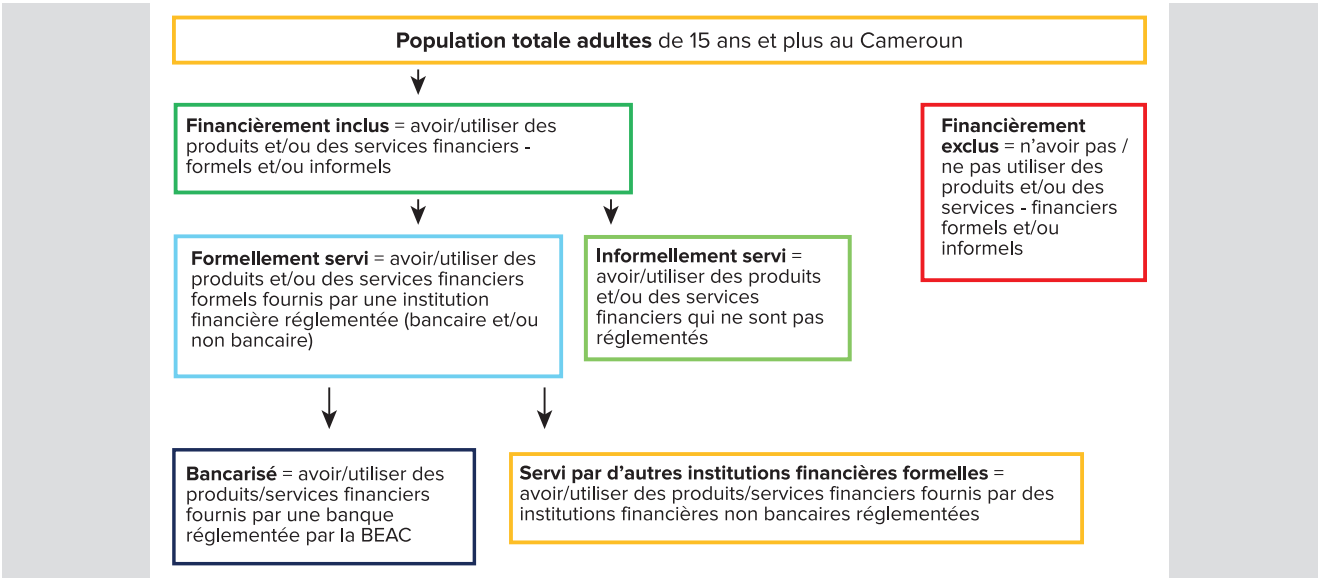
Toutefois, il est important et utile de faire la différence entre les individus formellement inclus et les individus informellement inclus. Ces derniers représentent une grande part de la population incluse au Cameroun, et sont une cible privilégiée pour les politiques d'inclusion financière visant à hausser le taux de bancarisation.

- **Informellement inclus - Produits et services financiers non réglementés / informels** : Ce groupe est formé des personnes qui sont financièrement incluses par l'adoption de produits ou services financiers fournis par des entités non enregistrées et non supervisées pour la fourniture de services financiers (ou tout autre aspect de leurs activités), mais qui n'ont pas de produits ou services formels. Cela inclut ceux qui sont membres de tontines, d'autres groupes d'épargne, ou qui empruntent auprès de prêteurs informels. Ceux-ci peuvent être un produit complémentaire pour ceux qui utilisent également des produits formels ou un produit qui étend l'accès à ceux qui n'utilisent pas de produits formels.
- **Formellement inclus - Produits et services réglementés / formels** : Ce groupe est formé des individus qui sont financièrement inclus par l'adoption de produits ou de services financiers d'institutions réglementées et supervisées en matière de fourniture de services financiers.
 - Produits et services fournis par les banques VS ceux fournis par les institutions non bancaires formelles : la composante réglementée est en outre répartie entre ceux qui ont un compte bancaire et ceux qui n'en ont pas, mais ont un autre service financier formel. Les premiers peuvent également avoir d'autres services financiers non bancaires, mais les seconds excluent tout service nécessitant un compte bancaire.
 - Les autres services financiers formels incluent les services tels que le mobile money, les transferts d'argent, l'assurance.



Les autorités souhaitent, à travers cette Stratégie, donner à l'inclusion financière une importance centrale dans les efforts qu'elles déploient pour apporter des réponses concrètes aux difficultés d'ordre socioéconomique des camerounais

Figure 2 : Définition de l'inclusion financière



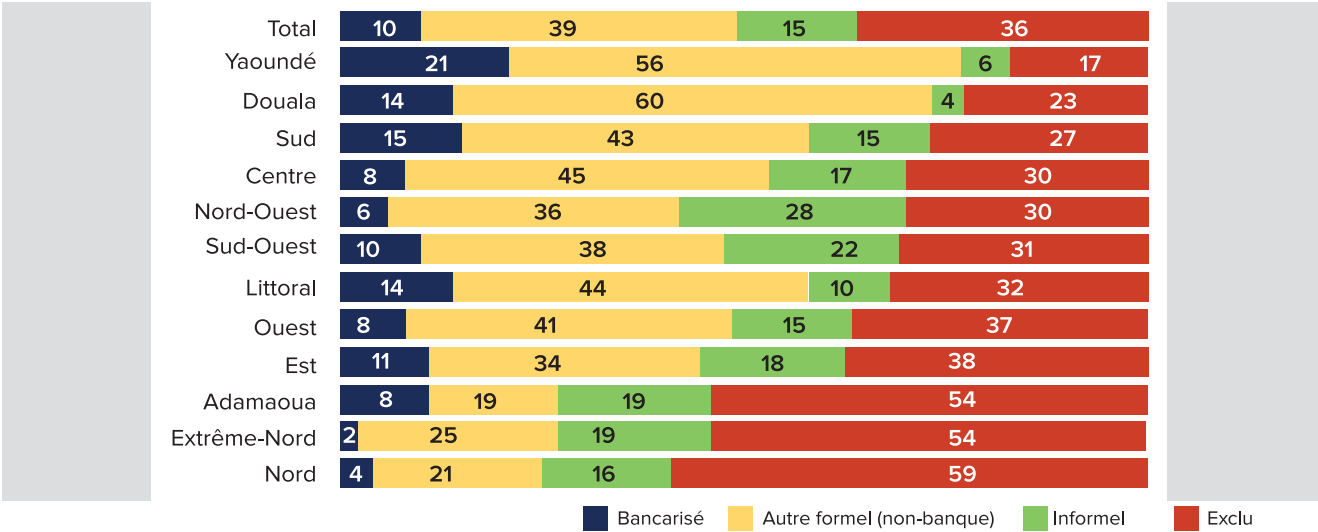
Source : PASNFI

3.2. Situation de l'inclusion financière au Cameroun

Les résultats de l'enquête FinScope 2017 montrent que le Cameroun a un niveau d'inclusion financière modérément faible par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, avec de fortes disparités au niveau régional. Sur le plan national, 36% de la population adulte du Cameroun est totalement exclue financièrement et seulement 10% des adultes sont bancarisés. 49% des adultes camerounais sont formellement inclus par le biais des produits financiers bancaires et autres produits financiers formels non bancaires (microfinance, mobile money, assurance). La dépendance à l'égard des services financiers informels est comparable aux autres pays à faible revenu en Afrique³, avec au Cameroun 15% des adultes utilisant uniquement⁴ des canaux informels pour leurs besoins financiers.

Les produits financiers non réglementés jouent un rôle important au Cameroun pour une large part de la population qui les utilise également comme produits complémentaires aux produits formels. En effet, 26% de la population utilisent une combinaison de mécanismes formels et informels pour gérer leurs besoins financiers, indiquant ainsi que leurs besoins ne sont pas entièrement satisfaits par le seul secteur formel. La figure 3 illustre le niveau d'inclusion financière par région en 2018. L'analyse fait ressortir de fortes disparités à travers le pays avec le Nord, l'Extrême Nord et l'Adamaoua apparaissant comme les régions les moins incluses financièrement avec respectivement 25%, 27% et 27% d'adultes utilisant des produits financiers formels bancaires et non bancaires. A l'opposé, les régions du Littoral et du Centre qui incluent les grands centres urbains tels que Douala et Yaoundé sont sans surprise les régions les plus financièrement incluses avec respectivement 74% et 77% de taux d'inclusion financière formelle.

Figure 3 : Le paysage de l'inclusion financière au Cameroun



3 - Part de la population qui utilise UNIQUEMENT les services financiers informels - Togo : 15% ; Burkina Faso : 21% ; Benin : 29%.
4 - 15% des adultes utilisent uniquement des services financiers informels quand 26% utilisent à la fois une combinaison de mécanismes informels et formels

Zones urbaines versus zones rurales. À l'échelle nationale, 10% des adultes camerounais sont bancarisés, mais ce taux varie considérablement entre les zones urbaines et rurales, avec 15% des adultes urbains bancarisés contre seulement 4% des adultes en zone rurale. L'exclusion financière (à la fois formelle et informelle) est plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement 49% d'adultes contre 23%. Toutefois, il est évident qu'en raison de l'accès limité aux banques et autres établissements financiers formels en milieu rural, beaucoup plus d'adultes doivent recourir à des mécanismes de financement informel dans les zones rurales (22%) que dans les zones urbaines (8%).

Hommes versus Femmes. Dans l'ensemble, les hommes ont un taux d'inclusion financière formel plus élevé que les femmes. Les chiffres de l'enquête FinScope relatifs au taux d'accès global montrent que 53% des femmes sont exclues du système financier formel contre 47% chez les hommes. Ici également les canaux informels jouent un rôle important dans l'accroissement du niveau de l'accès aux services financiers, avec les femmes dépendant davantage de ces canaux informels. Les questions de qualité de l'inclusion financière apparaissent de ce fait comme une priorité sur laquelle une attention particulière devrait être portée au Cameroun.

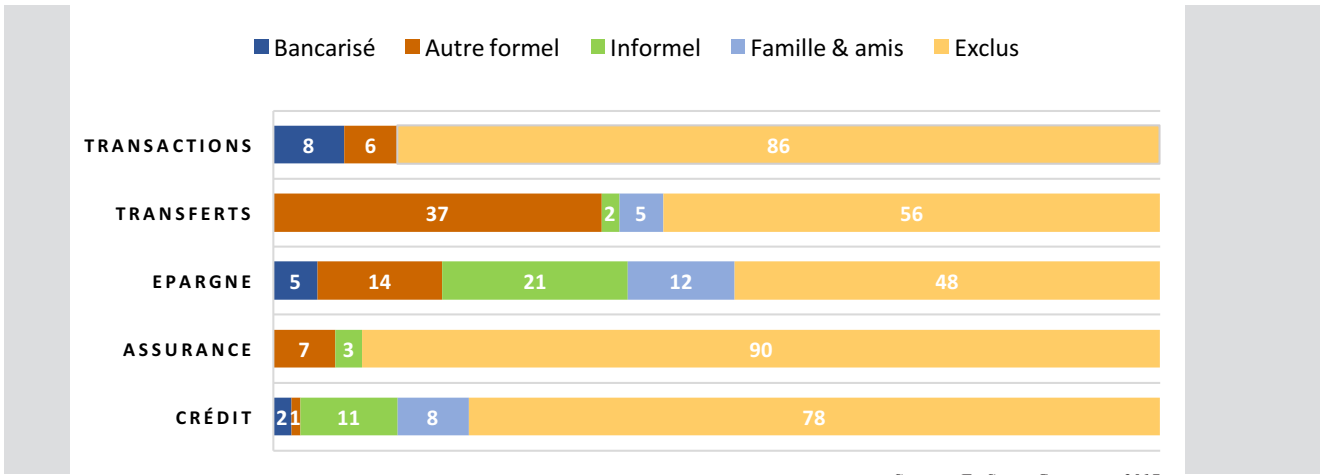
Jeunes versus Seniors. En dépit de leur proportion importante dans la population adulte, seulement 7% des jeunes (15 à 35 ans) ont un compte bancaire et 41% sont considérés comme totalement financièrement exclus contre seulement 29% chez les plus de 35 ans. Il convient de souligner que l'inclusion financière formelle des jeunes est majoritairement due à leur forte utilisation des services financiers formels non bancaires, principalement ceux portés par les services financiers digitaux comme le mobile money.

3.2.1. Demande des services financiers : Perspectives des consommateurs

L'analyse de la demande s'est focalisée sur l'accès et l'utilisation des produits financiers, à travers 4 marchés de produits ; à savoir le crédit, l'épargne, l'assurance et les paiements (transactions & transferts d'argent). Elle va en profondeur en subdivisant la population adulte en segments de marchés cibles pour permettre une compréhension plus précise de l'utilisation des services et produits financiers ainsi que des besoins par marché cible.

La figure ci-dessous décrit le pourcentage d'adultes desservis dans chacun des quatre (4) marchés de produits au Cameroun.

Figure 4 : Caractérisation de la demande par marché de produits



L'épargne est le produit financier le plus courant chez les consommateurs camerounais. 52% des adultes ont accès à une forme de produit d'épargne, que ce soit formel ou informel. Environ 19% des adultes ont un compte d'épargne auprès d'une banque ou d'une institution financière non bancaire formelle. Il faut également souligner la place prépondérante de l'épargne informelle qui concerne 33% des adultes (Informel 21%, Famille & amis 12%).

L'accès du crédit est faible. Comparé aux autres produits, le crédit aux individus est le produit financier le moins vulgarisé, ce en considérant les sources formelles telles que la banque (2%) et le formel non bancaire (1%).

Les transferts d'argent sont majoritairement effectués via les canaux formels non bancaires. Plus d'un tiers (37%) des adultes envoient ou reçoivent des transferts d'argent, mais à travers principalement des canaux formels non bancaires. Environ 5% des adultes utilisent la famille et les amis, et le reste (2%) utilisent des canaux informels.

Les transactions sont encore largement effectuées en espèces. Environ 86% des adultes font usage des numéraires pour effectuer les paiements. Environ 8% utilisent des instruments offerts par les banques (probablement des cartes de débit essentiellement), tandis que 6% utilisent d'autres types d'instruments formels (mobile money essentiellement).

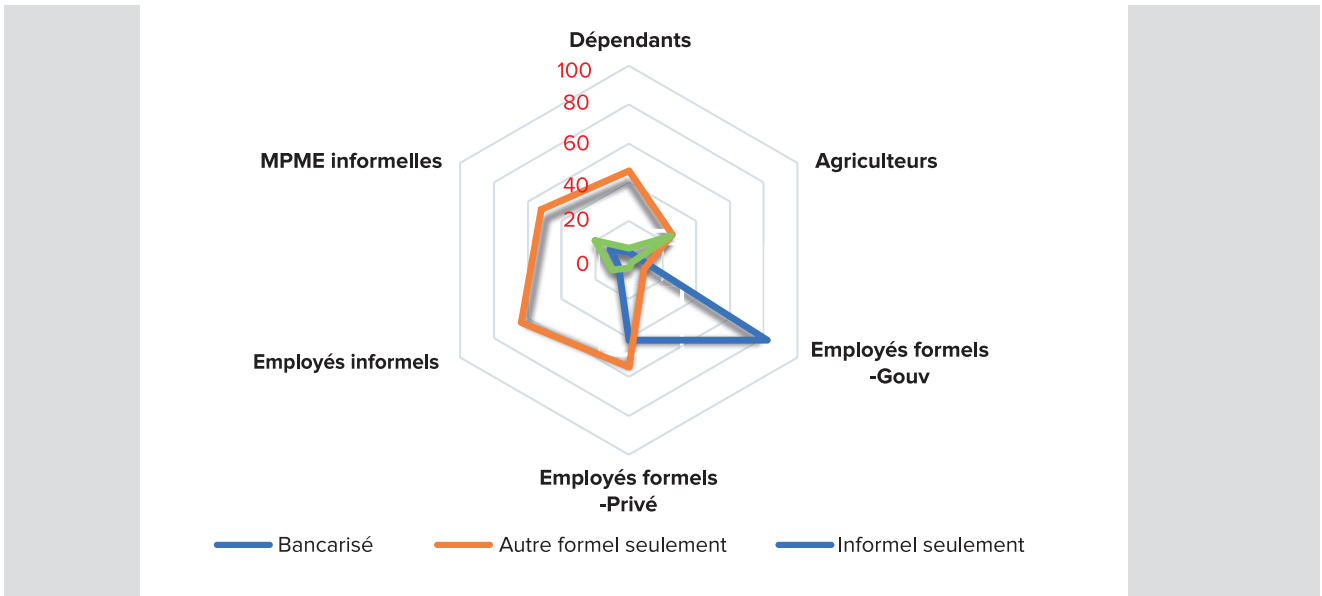
L'utilisation de l'assurance est faible. 7% des adultes utilisent des produits d'assurance auprès des compagnies d'assurance agréées. 3% font appel aux systèmes informels quand 90% n'utilisent pas de produits d'assurance.

L'analyse de la demande selon les groupes cibles. Pour une intervention plus affinée visant à améliorer l'inclusion financière des populations, la pratique recommande de subdiviser la population en groupe cibles ou groupes prioritaires. L'utilisation de groupes cibles est au cœur de l'analyse de la demande des services financiers et permet de classer la population adulte en groupes distincts afin de se concentrer davantage sur les besoins spécifiques de chaque

groupe. Sur la base de l'enquête FinScope, cinq (5) principaux groupes cibles ont été considérés pour l'analyse de la demande des produits financiers au Cameroun ; à savoir les agriculteurs, les employés informels, les employés formels, les MPMEs informelles et les personnes à charge.

La demande des services financiers varie considérablement selon les groupes cibles. Les employés formels ont le plus haut niveau d'accès aux services financiers formels (plus de 80% pour les employés formels gouvernementaux et plus de 40% pour les employés formels privés), grâce à leurs revenus monétaires réguliers qui facilitent leur accès à la banque. Les employés informels et les MPMEs informelles ont quant à eux un faible niveau de bancarisation (5% et 10% respectivement), pendant que les agriculteurs sont beaucoup plus dépendants des mécanismes de financement informels (Figure 5).

Figure 5 : Accès aux services financiers par groupe cible (% , cumulatif)



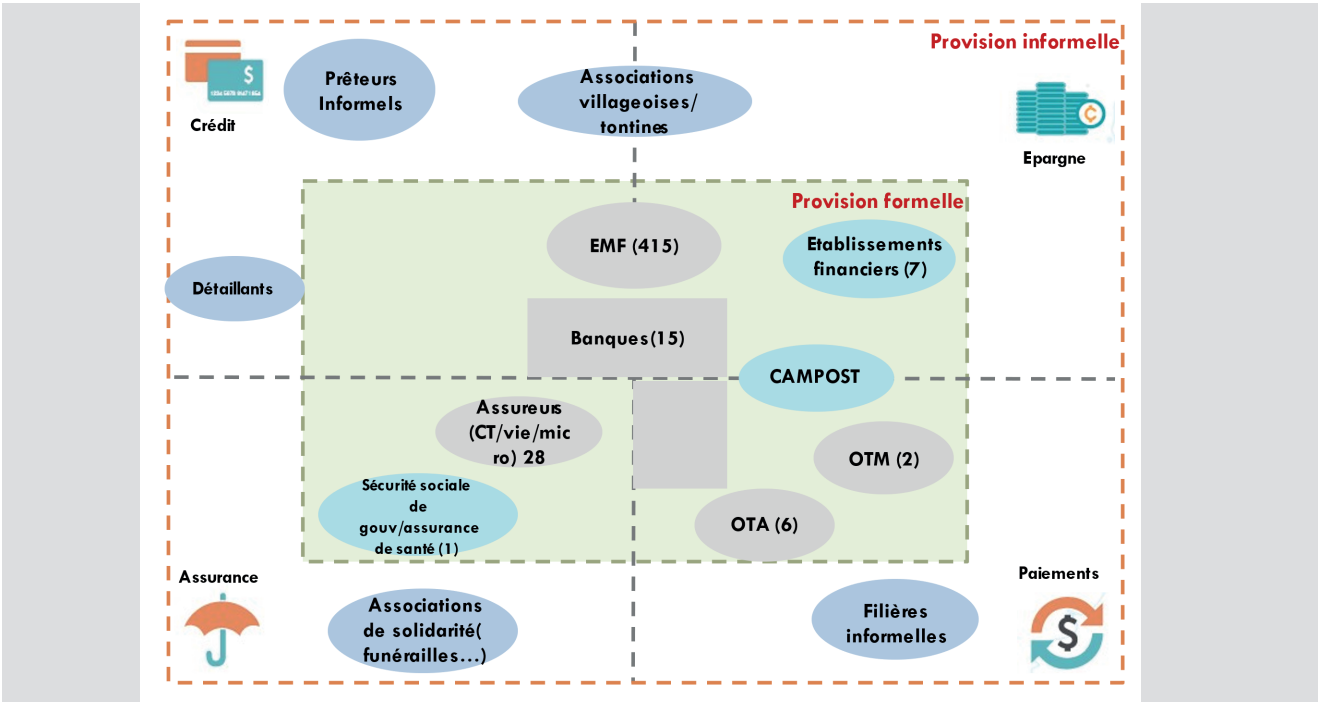
Source : FinScope Cameroun, 2017

La compréhension des caractéristiques intrinsèques et des différences entre les groupes cibles permet une connaissance plus détaillée des besoins en services financiers des populations. Lorsque l'analyse cible est rapprochée à l'offre, une image multidimensionnelle est créée pour aider les décideurs politiques à formuler des priorités d'inclusion financière permettant d'atteindre les principaux objectifs sectoriels et nationaux.

3.2.2. Offre des services financiers : Perspectives des fournisseurs

Le secteur financier camerounais est le plus important de la zone CEMAC et comprend une assez grande diversité d'institutions financières (Figure 6). Il comprend principalement les sous-secteurs des banques, des établissements financiers, des établissements de microfinance, auxquels s'ajoutent les compagnies de téléphonie mobiles, les assurances et les services financiers postaux. Par ailleurs, des filières informelles desservent une bonne partie de la population.

Figure 6 : Paysage de la fourniture de services financiers, formels et informels



Source : FinScope Cameroun, 2017

i) Les banques


Le nombre d'agences bancaires est passé de **268** en 2017 à **328** en 2020, soit une augmentation de **22,3%** due au passage du statut de **Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)** d'établissement de microfinance à banque.

Les banques sont les acteurs dominants du secteur financier camerounais en termes d'actifs et de dépôts mais ont un très faible taux de pénétration (densité bancaire). La densité du réseau bancaire est tombée à une agence pour 100 000 habitants en 2020 (en raison de l'évolution plus importante de la population comparativement à l'évolution des agences), après s'être stabilisée à 1,4 agence pour 100 000 habitants de 2014 à 2019 (CNEF, 2020). Le secteur est assez concentré ; sur les 15 banques actives au Cameroun au 31 décembre 2020, seulement quatre établissements (Afriland First Bank, Société Générale Cameroun (SGC), Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) et Société Commerciale de Banque (SCB)) totalisent 52,0 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 54,3 % du total des crédits, et 54,5 % des dépôts de la clientèle. Le nombre d'agences bancaires est passé de 268 en 2017 à 328 en 2020, soit une augmentation de 22,3% due au passage du statut de Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) d'établissement de microfinance à banque. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2020, avec 118 et

82 points de vente respectivement, soit 61% du total. Les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest totalisent respectivement 30 et 17 agences, tandis que celle de l'Ouest compte 29 agences, et celles du Sud et l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 15 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences)⁵.

De manière générale, les banques camerounaises s'adressent en priorité à une clientèle de particuliers salariés et à des entreprises du secteur formel bien structurées et suffisamment transparentes dans leur politique de crédit. Très peu d'entre elles visent explicitement une clientèle de très petites entreprises qui sont pour la plupart informelles. Dans ce cas, l'augmentation du coût du risque sur cette clientèle les contraint à adopter des conditions d'accès au crédit plus restrictives. De même, la capacité du secteur bancaire à offrir des produits financiers aux populations vivant dans les zones rurales est limitée par la concentration de leurs agences dans des zones urbaines et la difficulté que pose la petite taille et le faible degré de formalisation de la majorité des exploitations agricoles.

5 - Source : Comité National Economique et Financier, CNEF 2020 (ex-CNC)

Des tentatives d'articulation entre les banques classiques et les EMF proches du monde rural ont connu des fortunes diverses⁶. Par ailleurs, une offre dédiée à une clientèle féminine semble ne pas exister au niveau des banques.

ii) Les établissements financiers

Le Cameroun compte sept (07) établissements financiers au 31 décembre 2020, à savoir : Alios Finance Cameroun (SOCCA), Crédit Foncier du Cameroun (CFC), PRO-PME Financement (PRO-PME), Société Camerounaise d'Équipement (SCE), Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), Société Nationale d'Investissement (SNI), et Wafacash. Le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26 agences en 2020. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8% du réseau des établissements financiers. Les établissements financiers du Cameroun sont de petites tailles et exercent des activités de niche.

iii) Les établissements de micro-finance

Le Cameroun compte 415 établissements de microfinance agréés au 31 décembre 2020 dont 342 établissements de première catégorie, 40 établissements de 2^{ème} catégorie et 3 établissements de 3^{ème} catégorie. Le total de bilans des EMF en activité se situe à 783,2 milliards FCFA et équivaut à 12,11% de celui des banques commerciales, les dépôts et les crédits ressortent respectivement 624,8 milliards FCFA et 454,6 milliards FCFA et, équivalent respectivement à 11,68% et 13,20% des dépôts et crédits des banques.

En fin 2020, les EMF comptaient 1713 points de vente dont 797 localisés en zone rurale et 916 en zone urbaine. La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Le CNEF a pu mesurer le taux effectif global (TEG) auprès d'un échantillon d'établissements de microfinance de deuxième catégorie détenant 80% du marché des crédits octroyés par cette catégorie d'EMF aux premier et deuxième semestres 2020. Comparativement aux banques et établissements financiers, les EMF octroient des crédits à des taux très élevés à trois types de clientèle : les particuliers, les PME et les personnes morales autres que les PME et grandes entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.). En effet, le TEG moyen des crédits octroyés aux particuliers (toutes catégories confondues) a été de 39,51 % en 2020 contre un taux nominal moyen de 22,06 %. Celui des découverts a atteint 55,31 %, tandis que celui des crédits à la consommation, autres que le découvert a été de 42,48 %, contre 36,40 % pour les crédits à moyen terme.

Les crédits les moins onéreux octroyés par les EMF de deuxième catégorie sont les crédits à long terme dont le TEG a été de 18,17 %, suivis des crédits immobiliers (25,11 %) et des escomptes d'effets (25,97 %).

Bien que disposant d'énormes potentialités pour booster le financement de l'économie, la grande majorité des EMF fait face à plusieurs défis qui entravent le bon fonctionnement du secteur ; à savoir : le manque de financement à moyen/long terme, l'absence de structure de refinancement, la mauvaise gouvernance dans certains EMF, la faible capacité technique et opérationnelle des établissements, une offre de produits limitée et pas toujours adaptée aux besoins des clients et des personnes vulnérables, l'insuffisance d'infrastructures technologiques, etc.

Les opérations que les EMF sont autorisés à effectuer comprennent : (i) la collecte de l'épargne ; (ii) le crédit ; (iii) les opérations de transferts et de paiement ; (iv) les prestations de formation ; (v) la formation de leurs clients ou membres. Les opérations autorisées à titre accessoire comprennent notamment des actions de formation de la clientèle, les opérations de crédit-bail et l'achat de biens pour les besoins de la clientèle en rapport avec l'activité de cette clientèle. La nouvelle réglementation ajoute les opérations de change manuel. Ces dispositions permettent notamment aux EMF de développer une offre en matière d'éducation financière et de mettre en œuvre certains produits de financement conformes aux règles de la finance islamique.



Les crédits à court terme représentent **52,4%** tandis que les crédits à moyen terme **13,5%** et les crédits à long terme **34,1%**.

6 - C'est le Cas de la BICEC avec les réseaux de CVECA et de AFRILAND avec les MC2



Selon l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), le taux de pénétration du mobile au Cameroun est passé de 9,8% à plus de 80% entre 2004 et 2015.

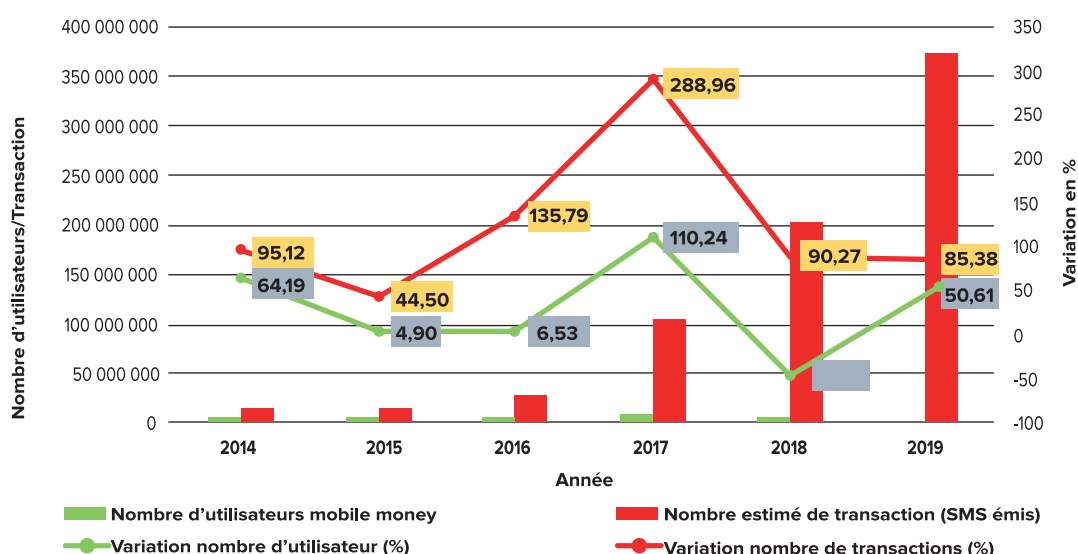
L'offre des produits de crédit est destinée aux particuliers, aux entreprises et aux entrepreneurs individuels. Les crédits à court terme représentent 52,4% tandis que les crédits à moyen terme 13,5% et les crédits à long terme 34,1%. Certains prêts s'adressent spécifiquement à une clientèle féminine ou à de jeunes entrepreneurs. Quelques EMF offrent des prêts spécifiquement dédiés à l'agriculture. Les prêts des EMF destinés spécifiquement aux opérateurs du secteur agricole sont des prêts à court et à moyen terme. Les prêts à long terme sont faibles. La destination des prêts au secteur agricole englobe les achats d'intrants, le financement de la récolte, les avances sur stock (avec ou sans warrantage), le financement de la campagne agricole, des petits équipements et de travaux. Les clientèles spécifiques auxquelles les prêts sont destinés comprennent les opérateurs dans les chaînes de valeurs cacao et café, les organisations paysannes, des agriculteurs engagés sur des spéculations spécifiques (tomates, pommes de terre, choux, etc.), les jeunes agriculteurs.

iv) Les opérateurs de téléphonie mobile

Selon l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), le taux de pénétration du mobile au Cameroun est passé de 9,8% à plus de 80% entre 2004 et 2015. L'offre de services financiers des opérateurs de téléphonie mobile est

encore très concentrée entre Orange Money et MTN money, même s'il existe également d'autres services financiers digitaux qui font leur entrée sur le marché à savoir : Express Union mobile, Nextel, Yup, etc. La société MTN détient la plus grande part du marché de la téléphonie mobile (cartes SIM) ; elle dispose donc d'un atout important pour le déploiement de services financiers mobiles. Fin 2018, MTN Cameroun comptait 8 millions d'abonnés, contre 6,9 millions de clients pour Orange Cameroun. Comme dans de nombreux autres pays en Afrique, l'offre de monnaie électronique est devenue un vecteur majeur de l'inclusion financière au Cameroun. Avec plus de 6,7 millions d'utilisateurs à la fin de 2019, les services de « mobile money » offerts par les opérateurs de téléphonie mobile Orange et MTN sont d'importants contributeurs à l'utilisation de services financiers formels par la population. Le graphique suivant montre que le nombre d'utilisateurs de ces services a connu une croissance très forte jusqu'en 2017 avant de connaître une baisse en 2018. Le nombre d'abonnements actifs au service financier mobile des opérateurs concessionnaires (MTN Cameroon et Orange Cameroun) a connu une augmentation significative de 50,61% en 2019 pour atteindre 6 718 398. Il gagne ainsi 2 257 490 abonnements actifs par rapport à l'année 2018.

Figure 7 : Cameroun - Evolution des services de « Mobile Money »



Note : le nombre d'utilisateurs se réfère au nombre de ces utilisateurs considérés comme « actifs »
Source : Agence de Régulation des Télécommunications Cameroun, (Observatoire annuel 2019)

v) Les sociétés d'assurance

Malgré un assez grand nombre d'acteurs, le secteur de l'assurance au Cameroun est peu développé. Selon l'étude de la demande FinScope 2017, seulement 7% des adultes détiendraient une police d'assurance. Selon le CNEF (Ex CNC), le secteur de l'assurance comptait 28 compagnies agréées à la fin de 2020, dont 17 en dommages et 11 en vie et capitalisation. Le réseau de distribution est animé par 101 Agences Générales, 114 sociétés de courtage et 98 mandataires non-salariés.

Selon le CNEF, les cinq plus grandes entreprises d'assurance IARDT (incendie, accidents et risques divers) contribuaient au chiffre d'affaires de la branche à hauteur de 62,4%, tandis que les trois plus grandes compagnies d'assurance-vie réalisent 71,8% du chiffre d'affaires de cette branche. La répartition par branche de la production du secteur met largement en évidence les assurances de dommages (IARDT), qui réalisaient en 2015 66% du chiffre d'affaires du secteur, l'assurance automobile arrivant largement en tête. La branche assurance vie réalisait 26% du chiffre d'affaires.

Facilitées par la reconnaissance de la micro-assurance dans le code de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) depuis 2012, des tentatives d'innovations sont en cours dans le secteur de l'assurance pour en augmenter l'accès à des populations mal desservies : micro-assurance et assurance agricole. Il est important de noter le manque de connaissance et de compréhension des produits d'assurance par les populations, ce qui ne favorise pas leur utilisation.

vi) La CAMPOST

CAMPOST offre une large panoplie de services financiers : paiements, transferts ; épargne, crédit et assurance. Ces produits s'adressent aux salariés et à l'ensemble de la population. Les services financiers représenteraient environ 40% des revenus de CAMPOST. En perte de vitesse depuis quelques années, ces services financiers font l'objet d'un programme d'investissements d'envergure. CAMPOST peut jouer un rôle important dans la distribution de services financiers dans les zones reculées du Cameroun et elle investit actuellement dans plusieurs canaux de distribution modernes. Le réseau de distribution de CAMPOST consiste actuellement en 252 bureaux de poste situés dans presque tous les arrondissements du Cameroun, y compris des grands villages. Avec ce réseau « classique », CAMPOST déclare être présente dans des zones plus reculées que celles où se trouvent les agences des opérateurs de téléphonie mobile.

vii) La finance islamique

Elle constitue également une source prometteuse de financement, même si elle est encore dans un état embryonnaire au Cameroun. L'offre des produits et services financiers islamiques au Cameroun provient

essentiellement de deux (2) canaux : l'offre formelle provenant des banques, et établissements de microfinance (EMF) et l'offre informelle provenant des organisations de la société civile musulmane. Selon une étude réalisée en 2019 par le PNUD portant sur l'analyse du paysage de la Finance islamique au Cameroun, seules quelques banques commerciales (Afriland First Bank, Ecobank) et des EMF (Savana Islamic Microfinance, Crédit du Sahel, RENAPROV Finance SA, etc.) se sont pour l'instant lancés sur ce segment du marché financier. En dehors de Afriland First Bank, qui bénéficie des services de conseil de la Société Islamique de Développement du Secteur Privé (SID) et Savana Islamic Microfinance qui a prévu dans ses statuts le respect de l'éthique islamique et de la sharia, les produits proposés par les autres établissements financiers ne sont que des "produits conventionnels déguisés". L'offre de produits financiers islamiques se compose de produits financiers islamiques d'épargne et de crédit, et elle est concentrée dans les régions de l'Adamaoua, Nord, Extrême-nord, et les grandes métropoles comme Yaoundé et Douala. Les produits de crédit commercialisés sont : la Mourabaha, la Moudaraba, la Mousharaka, et le Ijara. Concernant les produits d'épargne, les principaux comptes proposés sont des comptes d'épargne non rémunérés. Il s'agit des comptes ne produisant pas de revenu pour l'épargnant ; ce qui ne rend pas le produit attractif pour les souscripteurs qui aimeraient fructifier leur épargne. De plus, l'étude a montré une connaissance limitée de la finance islamique dans son ensemble par les acteurs au niveau national ; ce qui justifie le faible niveau de formalisation des procédures.

viii) Les mécanismes informels

Ils occupent également une place assez importante dans le paysage de l'inclusion financière au Cameroun. 36% de la population adulte de plus de 15 ans utilisent des mécanismes informels portés par des prestataires informels comme les groupes d'épargne et de crédit informels (tontines), les négociants ou les fournisseurs d'intrants pour épargner ou emprunter de l'argent pour faire face à leurs besoins de financement, des assurances informelles ainsi que des filières informelles pour les services de transfert. Cependant, la plupart de ces prestataires informels ont souvent une capacité institutionnelle et managériale insuffisante, et n'offrent qu'un nombre restreint de services financiers, sans encadrement réglementaire.

Les associations rotatives d'épargne et de crédit offrent des prestations financières s'apparentant à des produits d'épargne, de crédit et d'assurance. Ces associations ont également une importance non négligeable dans le financement des entreprises. Au-delà de leur fonction purement financière, les mécanismes informels exercent aussi des fonctions sociales. C'est la raison pour laquelle une totale substitution de ces services par une offre formelle ne peut être considérée comme réaliste. De plus, il

est plausible que, du point de vue de leurs utilisateurs, certains services informels soient considérés comme plus efficaces et/ou plus faciles d'accès que les services formels. L'enjeu ici est de les accompagner dans leur structuration et de créer l'espace nécessaire pour les connecter avec le circuit formel ; ce qui leur permettra de bénéficier d'autres produits financiers (nano-crédit par exemple). Le rôle des services financiers digitaux sera important dans ce cadre.

3.2.3. Cadre réglementaire et institutionnel

La régulation du secteur financier camerounais repose largement sur le principe de subsidiarité. Qu'il s'agisse du secteur bancaire, de la microfinance, des assurances ou des produits et services financiers digitaux, une grande partie du secteur financier camerounais est régi par ce principe. Pour chacun de ses compartiments, la réglementation associe à des normes nationales des dispositions régionales communes gérées par la Banque des Etats d'Afrique Centrale, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ou la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA). En matière bancaire et de microfinance, les normes nationales portent sur des matières autres que celles dévolues à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ou n'exigeant pas l'avis conforme de celle-ci sont mises en œuvre par les institutions camerounaises, notamment le Ministère des Finances.

La répartition des rôles en matière de supervision entre des organismes régionaux et nationaux est souvent perçue comme une source d'équilibre entre impartialité, professionnalisme, proximité et connaissance des acteurs. Toutefois, elle peut être une source de contraintes, notamment pour la supervision d'établissements de microfinance implantés dans des zones rurales.

i) Le cadre réglementaire relatif à l'activité bancaire

La réglementation bancaire a connu de nombreuses évolutions récentes, notamment en matière de protection du consommateur. Le Règlement COBAC R-2009/02 précise le périmètre du monopole des opérations bancaires et les différentes catégories d'établissements de crédit (banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers et sociétés financières) qui sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) pour les banques et l'Association camerounaise du Crédit-bail (CAMLEASE) pour les sociétés de crédit-bail. La COBAC est dotée de pouvoirs larges sur les établissements de crédit (administration, réglementation, contrôle et sanctions notamment). Au-delà de ces règles anciennes, plusieurs dispositions récentes sont venues renforcer la protection du consommateur, avec un impact non négligeable sur l'inclusion financière. La promulgation

de la loi n° 2019/021 le 24 décembre 2019 est venue modifier profondément de nombreuses règles relatives à la protection du consommateur bancaire et au crédit dans les secteurs bancaires et de la microfinance. L'établissement prêteur a désormais pour obligation de mettre à disposition des produits et services adaptés aux besoins des clients, afin de limiter le risque de non-remboursement ou de surendettement.

Au final, l'entrée en service en 2018 du Fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale (FOGADAC), crée en 2009, devrait contribuer à la préservation de l'épargne des déposants. Ces différentes normes viennent compléter un dispositif garantissant l'inclusion financière dont l'arrêté du Ministère des Finances du 13 septembre 2011 précisant les contours d'un service bancaire de base mais dont la portée doit être améliorée. Cet arrêté délimite les services que les banques doivent réaliser à titre gratuit, notamment l'ouverture de comptes, la délivrance de relevés de comptes ou de chèquiers ainsi que les dépôts ou les retraits d'espèces sous certaines conditions. Si cet arrêté a marqué un réel progrès pour l'inclusion financière, l'efficacité du service bancaire minimum garanti est tributaire d'une amélioration de l'éducation financière et d'un renforcement de la lisibilité des packs de service financiers proposés par les banques. La réflexion pourrait par ailleurs être menée pour optimiser certaines dispositions réglementaires liées à la connaissance du client (KYC) et relatives à la lutte anti-blanchiment susceptibles de ralentir l'inclusion financière, notamment en raison des difficultés de certaines catégories de la population ou d'entreprises à obtenir des documents d'état civil et d'identité, dans un environnement largement informalisé.

Plusieurs évolutions légales du côté de l'offre devraient permettre de stimuler cette dernière. L'accès au crédit a longtemps été freiné par les pratiques du non-remboursement et des niveaux élevés de créances douteuses. Au terme de la loi n° 2019/021, les clients sont désormais soumis à une obligation de communication des informations permettant d'évaluer leur capacité de remboursement et leur situation financière. Plusieurs dispositions de la loi, tout en protégeant les acteurs financiers visent l'emprunteur indélicat. Ce dernier a pour obligation de rembourser le crédit à l'échéance sous peine d'une procédure légale de recouvrement forcé de la créance due avec à terme la possibilité d'une interdiction de crédit. Au-delà de cette loi, les autorités se sont aussi engagées dans plusieurs initiatives récentes à même de renforcer le recouvrement des créances et le marché du crédit, en général. A titre d'exemple, dans le cadre de leurs engagements internationaux, les autorités se sont engagées à installer des juges spécialisés dans la médiation bancaire.

Si la plupart de ces nouveaux mécanismes devrait avoir un impact positif sur l'inclusion financière, des biais négatifs persistent. Et ce, notamment en raison des difficultés rencontrées par des acteurs informels et personnes disposant d'une faible éducation financière à produire les informations et documents demandés. Une réflexion reste, par ailleurs, à être réalisée sur les

garanties éligibles venant en déduction des encours des créances douteuses. Dans ce domaine, la non prise en compte des sûretés personnelles, cautions sur le patrimoine personnel ou du nantissement sur les équipements ou stocks de marchandises continue de gêner l'accès au crédit des PME.

ii) Le cadre réglementaire relatif à la Microfinance

Le secteur de la microfinance a longtemps été régi par un ensemble de règlements adoptés par la CEMAC à partir de 2002. De manière générale, la supervision du secteur est exercée par la COBAC tandis que la Division de la Microfinance du Ministère des Finances est chargée du contrôle administratif et de l'agrément des établissements de microfinance, des dirigeants et des commissaires aux comptes, après avis conforme de la COBAC.

En matière de structuration du secteur, le règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 classait déjà les établissements de microfinance en trois catégories qui se distinguent par le capital minimum réglementaire fixé et les activités autorisées pour chaque catégorie. Les EMF de première catégorie sont habilités à collecter l'épargne de leurs membres et d'accorder des crédits uniquement à ceux-ci et il n'est pas fixé de capital minimum pour cette catégorie. Les EMF de deuxième catégorie peuvent collecter l'épargne du public et accorder des crédits aux tiers. Les établissements de troisième catégorie sont autorisés à accorder des prêts aux tiers sans collecter de l'épargne du public. L'association professionnelle des établissements de microfinance (ANEMCAM) tente de fédérer les efforts des acteurs du secteur.

La réglementation du secteur de la microfinance a connu une profonde révision à la suite de l'adoption en 2017 du règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 Septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC. Ce règlement a pour objectif de renforcer la solidité du secteur de la microfinance qui demeure fragile, marqué par des faillites et des procédures de redressement. Le règlement, entré en vigueur le 1er janvier 2018, vient modifier l'organisation de l'activité, les conditions d'accès à la profession, les dispositions relatives au capital social minimum, la gouvernance, les normes prudentielles et systématise la mise en place d'un dispositif de contrôle interne dans les EMF. Les EMF de première catégorie sont contraints d'adopter le statut de coopérative et doivent rejoindre un réseau chapeauté par une structure faitière qui sera chargée de diffuser et superviser les pratiques de meilleures normes de gouvernance au sein du réseau. Par ailleurs, les structures faitières sont autorisées à placer leurs excédents de liquidité dans les banques. Quant aux EMF de troisième catégorie, ils ne pourront plus opérer que sous le statut de SA. Le capital social des EMF de deuxième et troisième catégorie est portée à 300 et 150 millions respectivement, avec un délai de mise en conformité de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Si ces différentes règles sont de nature à renforcer la stabilité du secteur de la microfinance et l'offre à long terme, les EMF vont devoir réaliser plusieurs modifications juridiques ou économiques pour se mettre en conformité. Les coûts, contraintes et délais associés à ces opérations de migration vers le nouveau corpus réglementaire pourraient avoir un impact sur l'offre de service des établissements de microfinance et ce, malgré la période transitoire de deux ans. Les EMF qui ne se seront pas conformés aux nouvelles dispositions du Règlement sur la Microfinance au 1^{er} janvier 2020, prorogé de 12 mois par la COBAC, seront passibles de mesures disciplinaires, de restructuration, redressement ou de liquidation.

Les acteurs de la microfinance plaident pour plusieurs réformes susceptibles de leur permettre de contribuer encore plus fortement à l'inclusion financière. Primo, ils souhaitent depuis de longue date de pouvoir bénéficier d'une fiscalité plus incitative, notamment pour favoriser l'offre vers certaines clientèles marginalisées ou en matière de créances non recouvrables. Deuxio, Ils aimeraient aussi pouvoir bénéficier d'un organisme de garantie des crédits. Tertio, ils plaident pour une montée en puissance et un meilleur partage des outils de gestion du risque opérés par différents acteurs, qu'il s'agisse des données de la COBAC ou de celles contenues au sein de la Centrale des incidents de paiement (CIP), de la Centrale des bilans (FIBANE) et de la Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance (CREMF), toutes trois administrées par le CNEF.

iii) Le cadre réglementaire relatif à l'assurance

Le secteur des assurances est régi par le Code de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances ainsi que les différents règlements et circulaires de cette institution. Le Code CIMA est complété par la législation nationale, les circulaires et autres décisions y afférentes du Ministère des finances, qui assure la tutelle sur le secteur. Au-delà du secteur assurantiel traditionnel, des efforts pourraient être réalisés afin de diffuser la micro-assurance. Le code CIMA intègre des dispositions sur cette dernière mais les rigidités liées aux règles traditionnelles du secteur des assurances limitent la diffusion des produits. La mise en œuvre de dispositifs incitatifs pour la micro-assurance pourrait permettre la prise en charge de toute une panoplie de risques opérationnels portés par les individus et les entreprises.

iv) Le cadre réglementaire relatif aux Services Financiers Numériques (SFN)

Au sein du corpus réglementaire régional, les services financiers digitaux sont régis par plusieurs textes. L'émission de monnaie électronique est encadrée par le Règlement 01/11/CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011 tandis que les règles applicables aux services de paiement sont contenues dans le règlement 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21/12/2018. Les conditions d'interopérabilité et

d'interbancaire des systèmes de paiement en zone CEMAC sont reprises dans l'instruction 001/GR/2018 du 10/08/2018 relative à la définition de l'étendue de l'interopérabilité et de l'interbancaire des systèmes de paiement monétique dans la CEMAC. Ces textes restreignent le type d'acteurs à même de réaliser les services financiers digitaux. Ainsi, les activités d'émission de monnaie électronique sont réservées aux seuls établissements de crédits. Cette disposition, en limitant la possibilité pour les EMF d'émettre de la monnaie électronique, a longtemps été considérée comme un frein à l'inclusion financière. Les services de paiement ne pouvant être réalisés que par des prestataires de services de paiement bénéficiant d'un dispositif d'agrément spécifique, cela qui exclut les EMF de toute éligibilité automatique à cette catégorie de prestations financières. Par ailleurs, en demeurant peu précis sur la question du recours à des agents externes pour la distribution de services de paiements, les textes freinent l'accessibilité à ces services aussi bien géographiquement qu'en termes de coût.

Toutefois, il est à noter que le nouveau règlement régissant les opérations des acteurs de la microfinance depuis 2018 autorise les EMF à réaliser des services de paiement et des activités de transferts d'argent. Les services de paiement pourront désormais être gérés par trois types de prestataires de paiement : les établissements de crédit, les établissements de microfinance ou les établissements de paiement. A ce titre, les EMF et les établissements de paiement pourront désormais émettre de la monnaie électronique, ce qui pourrait permettre aux acteurs de la microfinance de diversifier leurs gammes de produits en s'appuyant notamment sur des solutions technologiques. Le projet de règlement envisage la possibilité pour les établissements de paiement d'octroyer des crédits, limités en montant et en durée et d'externaliser sous certaines conditions des activités.

Au final, une nouvelle génération de normes en matière de promotion de l'inclusion financière, devrait essayer de promouvoir la concurrence entre acteurs, réguler les commissions notamment sur les services digitaux, promouvoir l'interopérabilité, développer un système financier caractérisé par une politique d'open banking, avec à terme des possibilités de portabilité du compte bancaire ou électronique.

3.3. Bilan de mise en œuvre de la SNFI de 2014

Le document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive de 2014 a été adopté à l'issue d'un processus de concertation comprenant un diagnostic du secteur et impliquant les acteurs de l'offre. La SNFI a été définie après la réalisation d'un diagnostic qui, après avoir rappelé les principaux indicateurs de l'inclusion financière (taux de bancarisation inférieur à 5%, microfinance représentant en volume 15% du secteur bancaire, accès aux services d'assurance limité à 2%), résumait les principales faiblesses du secteur par les points suivants :

- Une faible intégration des performances sociales et de la protection des consommateurs dans les opérations des EMF et un faible niveau d'éducation financière des employés et clients ;
- Un faible niveau de gestion technique et financière des EMF ;
- L'atomicité des EMF de première catégorie (formes coopératives et associatives) ;
- Les interventions parallèles des EMF et des projets à volet microfinance du Gouvernement, et aussi des interventions étatiques impliquant des acteurs non financiers dans la distribution du crédit ;
- Des produits financiers non diversifiés et non adaptés aux groupes exclus ;
- L'absence de collaboration et d'articulation entre banques et EMF ;
- Une mauvaise qualité du portefeuille des EMF ;
- L'absence d'une instance/plateforme commune de gestion des bases de données des clients ainsi que de leurs transactions (KYC) ;
- Une Association Professionnelle caractérisée par de faibles capacités opérationnelles et financières ne lui permettant pas de jouer pleinement son rôle ;
- Une absence de centrale des risques pour la microfinance ;
- Une insuffisance des contrôles et de la supervision (insuffisance de ressources pour les autorités de contrôle, atomicité des EMF) ;
- Un cadre réglementaire restrictif incomplet et peu favorable à l'éclosion de l'inclusion financière.

Vision de la SNFI de 2014 : « Le Cameroun dispose d'un secteur financier inclusif, cohérent et intégré, animé par une diversité de prestataires de services techniquement capables (banques, compagnies d'assurance, EMF, opérateurs de téléphonie mobile, opérateurs de monétique) et offrant durablement l'accès à une gamme variée de services financiers à toutes les catégories de la population selon leurs besoins, dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution ».

Mission de la SNFI de 2014 : « bâtir un secteur financier structuré, gouverné, crédible, viable, et pérenne, animé par des acteurs traditionnels et nouveaux, offrant de manière professionnelle et durable des produits et services diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante et diversifiée ».

Cibles de la SNFI de 2014 : « les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel ».

La SNFI de 2014 se décline en 3 axes stratégiques, 7 objectifs et 31 actions.

- **L'Axe Stratégique 1 porte sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'offre pour satisfaire les besoins en services financiers des populations. Il comprend deux (2) objectifs spécifiques :**

- o **Objectif spécifique 1 :** Améliorer la connaissance de la demande pour une offre de services financiers et non financiers prenant en compte la viabilité des EMF et des autres prestataires de services financiers, les disparités économiques et sociales, les spécificités des secteurs d'activités, la spécificité du genre et la répartition inégale de services financiers, notamment au profit des localités rurales (12 actions)
- o **Objectif 2 :** Renforcer les capacités des Prestataires de Services Techniques au secteur (Bureaux d'études, cabinets d'audit, prestataires de SIG, monétique, autres organismes spécialisés, experts et consultants indépendants, organes faïtières de réseaux, ONG, etc.) pour l'offre de services à valeur ajoutée à la finance inclusive du Cameroun (2 actions)

- **L'Axe Stratégique 2 porte sur l'amélioration des performances sociales des EMF et la protection des membres/clients. Il indique un (1) objectif spécifique :**

- o **Objectif 3 :** Promouvoir une offre durable et un accès équitable à moindre coût aux services financiers ayant une réelle valeur ajoutée sociale pour les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables économiquement (5 actions)

- **L'Axe Stratégique 3 porte sur l'amélioration de l'environnement législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal du secteur de la microfinance. Il comporte quatre (4) objectifs spécifiques :**

- o **Objectif 4 :** Réaménager le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal pour le développement du secteur de la microfinance (2 actions)
- o **Objectif 5 :** Renforcer les mesures d'appropriation et d'application des textes en vigueur (2 actions)

- o **Objectif 6 :** Renforcer les dispositifs de surveillance, de contrôle, de régulation et de protection des dépôts (7 actions)
- o **Objectif 7 :** Harmoniser les politiques sectorielles avec la stratégie nationale de la finance inclusive pour un développement économique global (1 action)

L'une des principales faiblesses de la SNFI de 2014 est qu'elle a été élaborée en s'appuyant principalement sur les données de l'offre. La faiblesse du diagnostic au niveau des données de la demande n'avait pas permis de prendre en compte les besoins des clients de manière plus ciblée dans le plan d'actions.

La mise en œuvre de la Stratégie a connu un démarrage tardif faute de financement et de longues procédures administratives et financières ; les premières activités n'ayant été entamées qu'en 2017. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Agence Française de Développement sont les 2 principaux partenaires ayant contribué à la mise en œuvre de la SNFI à travers respectivement le Programme d'Appui à la Résilience Economique (PAREC) et le Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TRANSFAGRI), respectivement.

Les résultats clés à mettre à l'actif de la mise en œuvre de la SNFI sont les suivants :

- La réalisation de l'enquête FinScope sur la demande des services financiers : Avec l'appui technique du PNUD, de l'UNCDF et de l'Institut National de la Statistique (INS), le Ministère des Finances à travers le Programme d'Appui à la mise en œuvre de la SNFI (PASNFI) a financé la mise en œuvre de l'enquête nationale sur la demande des services financiers (FinScope Cameroun 2017) qui a permis de mesurer, de caractériser et de comprendre le niveau de l'inclusion financière au Cameroun, ainsi que les besoins de financement des différentes couches de la population âgées de 15 ans et plus. Les données issues de l'enquête FinScope ont en effet permis de mieux cibler les actions et les interventions de la SNFI ;
- La réalisation de l'étude de l'offre des services financiers par l'AFD en 2017 ;
- La réalisation du diagnostic de la finance digitale au Cameroun, ainsi que l'appui technique et financier à six (6) établissements de microfinance pour le développement de produits financiers digitaux innovants (07 produits financiers digitaux), qui permettent l'amélioration de l'inclusion des populations les plus vulnérables, principalement dans les zones rurales ;

- L'amélioration de l'écosystème technologique des EMF par la mise en place d'un core banking system (CBS) mutualisé pour plusieurs EMF et d'un agrégateur de paiement pour répondre aux défis de la transformation digitale ;
- L'appui à l'offre de produits financiers islamiques et le développement d'une stratégie de financement en mode islamique ;
- Le développement et la mise en œuvre de six (6) modules d'éducation financière ;
- Le recrutement à travers le PNUD, d'un Conseiller Stratégique en finance inclusive pour 2 ans, en place depuis Mars 2020 pour accompagner l'actualisation de la Stratégie et la mise en œuvre de la SNFI 2023-2027.

3.4. Principaux défis de l'inclusion financière au Cameroun

Malgré les efforts déployés lors de la mise en œuvre de la SNFI, de nombreux défis restent à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière au Cameroun. Sans être exhaustif, et sur la base de l'analyse diagnostique concernant les écarts entre l'offre et de la demande des produits et services financiers, les défis jugés les plus importants pour les cinq (5) prochaines années sont ci-après énumérés :

- La fourniture de services financiers formels est concentrée dans les zones urbaines, et concerne beaucoup plus les individus ayant un emploi formel. Les segments clés sous-desservis sont notamment :
 - o Les agriculteurs et les MPMEs informelles - tous deux étant de grands groupes
 - o Les employés informels et les personnes à charge
 - o Les femmes et les jeunes
- Les branches ou les réseaux d'agents pour les institutions financières formelles dans les zones rurales sont insuffisants ;
- Aucune banque ou établissement de financement du Cameroun n'est dédié à une clientèle purement rurale (agricole ou minière) ;
- Les produits financiers adaptés à ceux qui n'ont pas d'actifs ni de revenu régulier sont insuffisants ;
- Le niveau global d'offre et d'utilisation du crédit est très faible ;
- Le coût du crédit jugé élevé par les utilisateurs ;
- Les garanties pour couvrir le risque crédit sont inexistantes dans la plupart des cas ;
- L'absence de ressources longues pour les EMF ;

- Le manque de confiance entre les fournisseurs de services financiers et les clients, en particulier les MPMEs informelles ; limitant ainsi leur accès au crédit ;
- Le développement de l'innovation et le déploiement des services financiers numériques (DFS) manquent encore de dynamisme en dépit du fort potentiel existant pour booster l'inclusion financière au Cameroun ;
- La faiblesse de l'offre pour les segments vulnérables spécifiques comme les femmes, les jeunes, les agriculteurs ;
- La compréhension par les consommateurs des produits et services financiers disponibles est limitée dû en partie à leur faible éducation financière ;
- Les produits financiers pour faire face aux principaux risques (assurance) auxquels sont confrontés les ménages (santé et agriculture) sont insuffisants et pas toujours accessibles ;
- La grande proportion du recours aux mécanismes de financement informels qui ne sont pas toujours bien structurés ;
- Les produits de finance islamique sont encore largement méconnus par les populations et les EMF, en dépit de l'opportunité qu'ils représentent pour améliorer l'inclusion financière des populations démunies.

Les résultats clés de l'analyse diagnostique ont également relevé un certain nombre de contraintes institutionnelles et réglementaires ; à savoir :

- **Au niveau des banques et des EMF :**
 - o Niveaux élevés de créances douteuses ;
 - o Insuffisance des capitaux et des fonds propres (requis tant pour la stabilité que pour la croissance) ;
 - o Risques (pour les clients)
 - o Faiblesse des systèmes d'informations et de gestion informatisés pour les EMF, et processus digitaux limités ;
 - o Fragmentation des secteurs bancaires et des EMF et intégration insuffisante entre les institutions .
- **Au niveau de l'infrastructure :**
 - o Faible qualité de couverture du réseau mobile ;
 - o Faible maillage des réseaux d'agents mobile money dans les zones rurales ;
 - o Le taux d'utilisation de la Centrale des Risques des EMF reste faible .

- **Contraintes réglementaires :**

- o Exigences de fonds propres des EMF jugées excessives ;
- o Réglementation du mobile money pas encore bien compris par les fournisseurs de services financiers ;
- o Application de la réglementation sur l'adéquation du capital (pour les banques et les EMF) ;
- o Le traitement fiscal des créances irrécouvrables est jugé par les EMF comme étant un obstacle à la prise de risque et constitue donc aussi un frein au financement des MPMEs ;
- o La limitation des financements externes des EMF constitue un obstacle à l'accès au crédit des MPMEs ;
- o L'absence de cohérence des cadres réglementaires dans le secteur financier multi-acteurs avec l'intégration des TICs ;
- o L'absence de dispositions réglementaires relatives à la gestion commune des données clients, au partage d'infrastructures et à l'interopérabilité ;
- o Absence de cadre légal pour l'utilisation d'agents tiers par les EMF et les banques ;
- o Absence de règles concernant l'accès aux codes USSD des OTM par des tiers ;
- o Non opérationnalité du dispositif d'assurance-dépôts pour les banques et EMF.

3.5. Domaines d'actions prioritaires de l'inclusion financière au Cameroun

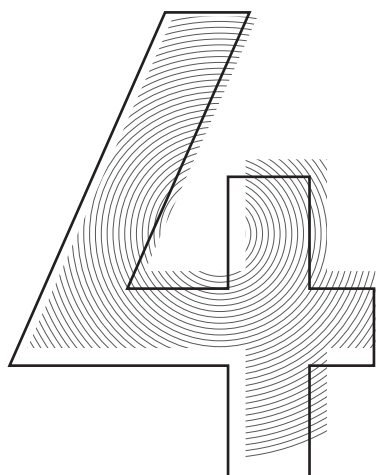
Au regard de l'analyse diagnostique détaillée de la demande et de l'offre des produits et services financiers, ainsi que des principaux défis de l'inclusion financière au Cameroun ci-dessus mentionnés, un certain nombre de domaines d'actions prioritaires se dégagent pour améliorer l'accès aux services financiers au Cameroun. Il s'agit de :

- o Améliorer la disponibilité et la fourniture de crédit ;
- o Améliorer la qualité et élargir l'utilisation des services de paiements digitaux ;
- o Faciliter l'épargne dans les établissements formels ;
- o Améliorer la disponibilité du financement agricole ;
- o Développer l'infrastructure adéquate pour soutenir la fourniture des services financiers, y compris digitaux ;
- o Améliorer la gestion des risques pour les clients ;
- o Soutenir la réglementation et la fiscalité favorables au développement harmonieux du secteur de la microfinance ;
- o Améliorer l'éducation financière et la protection des clients ;
- o Développer la finance islamique et sociale.





STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE 2023-2027



4. STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE 2023-2027

4.1. Principes généraux

4.1.1. Orientation générale

Sur la base du diagnostic réalisé, et considérant les résultats de la Stratégie de 2014, la présente actualisation est proposée pour relever les défis identifiés et permettre d'accroître l'inclusion financière au Cameroun. La nouvelle Stratégie Nationale de la Finance Inclusive repose ainsi sur un plan d'actions de cinq (05) ans (2023 – 2027) et est articulée autour de six (06) axes stratégiques donnant chacun lieu à une série d'objectifs et d'actions spécifiques.

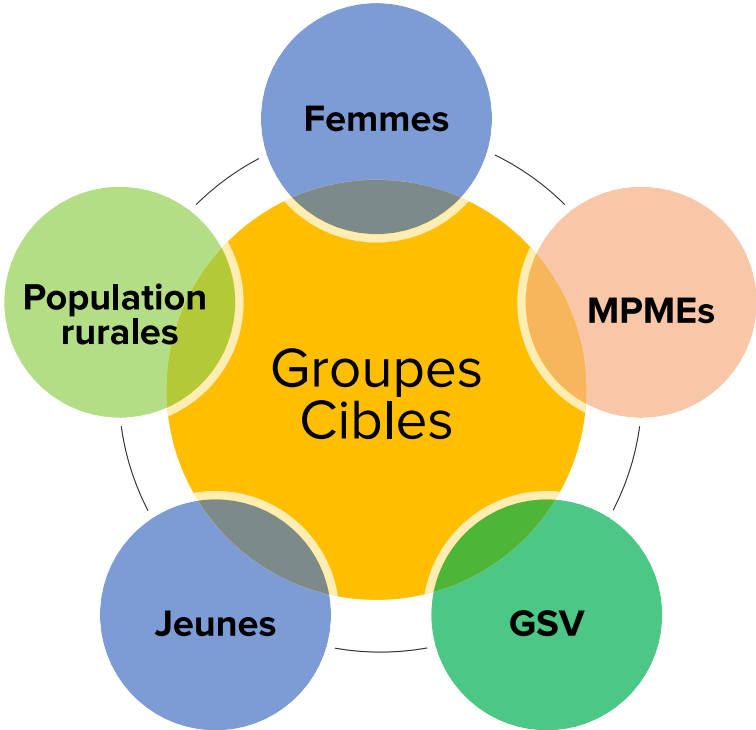
Présentée de manière détaillée dans cette section, la SNFI 2023-2027 est un document de référence, une feuille de route qui a pour vocation d'orienter et de servir de repère aux acteurs impliqués dans le développement, l'offre, et la vulgarisation des produits et services financiers au Cameroun. Ainsi, la SNFI doit être considérée comme un cadre d'orientation, un guide, une boussole, un instrument permettant d'assurer et de maintenir une cohérence et une synergie d'actions entre les différentes interventions.

Elle permettra également d'assurer et de maintenir la coordination et la collaboration entre les différentes parties prenantes nationales. A cet égard, elle servira de cadre à des projets et programmes spécifiques d'inclusion financière.

4.1.2. Groupes cibles

La Stratégie Nationale de la Finance Inclusive vise à mettre en place un certain nombre de dispositifs pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. En tant que tel, elle s'adresse à l'ensemble des camerounais touchés par cette problématique. Pour autant, il est rappelé dans le diagnostic du secteur que certaines populations sont plus marginalisées que d'autres. Ainsi, sur la base des résultats révélés par l'enquête FinScope 2017 et de l'identification des strates de population qui sont les moins bien desservies, la présente Stratégie privilégie les segments de la population pour lesquels l'inclusion financière s'avère particulièrement importante, à savoir les jeunes, les femmes, les populations rurales, les MPMEs formelles/informelles, comme décrit dans la figure suivante :

Figure 8 : Groupes cibles de la SNFI 2023-2027



Source : PASNFI

Par ailleurs, des minorités et autres groupes socialement vulnérables (GSV - personnes vivant avec un handicap, déplacés internes, réfugiés, personnes

vivant avec des maladies chroniques) seront également des cibles prioritaires pour la Stratégie.

4.2. Composantes de la SNFI 2023-2027

4.2.1. Vision de la SNFI 2023-2027

Au cours du processus participatif d'actualisation de la Stratégie nationale de la finance inclusive, les intervenants du secteur sont engagés à fédérer leurs énergies afin d'assurer l'accès aux services et produits financiers nécessaires et à l'investissement productif aux populations-cibles, notamment les populations rurales, les jeunes, les femmes, les GSV et les MPMEs. A cet effet, ils se sont dotés d'une vision commune qui se décline comme suit :

Vision de la SNFI 2023-2027 : « Une population camerounaise financièrement instruite ayant un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables ; offerts par une diversité de prestataires de services financiers capables et responsables, opérant dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution ».

4.2.2. Mission de la SNFI 2023-2027

Au regard de la vision ci-dessus déclinée, la mission de la SNFI sera donc de bâtir un secteur financier plus structuré, incitatif, et inclusif animé par des acteurs traditionnels et nouveaux fiables, offrant de manière responsable et durable des produits et services diversifiés, innovants, adaptés et à coût abordable à une clientèle croissante et diversifiée. Cette clientèle comprend particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement et socialement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et les MPMEs opérant dans le secteur informel. A travers cette mission, la SNFI contribuera à l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun tels que contenus dans la SND 2020-2030. Elle contribuera également aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à la Déclaration de Maya⁷ pour la promotion de l'inclusion financière.

4.2.3. Objectif global de la SNFI 2023-2027

En lien avec sa vision qui définit un idéal à atteindre dans le moyen terme, l'objectif global mesurable de la SNFI du Cameroun à l'horizon 2027 s'énonce comme suit :

Objectif Global SNFI 2023-2027 : « Assurer, sur un horizon de cinq (5) ans [2023-2027], l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 65% de la population adulte du Cameroun, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes, les groupes socialement vulnérables (GSV) et les MPMEs ».

7 - En 2009, l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) a publié la Déclaration de Maya, qui contient une série d'engagements pris par les gouvernements des pays en développement et des pays émergents dans les domaines de l'inclusion financière. Même si le Cameroun n'est pas encore signataire à ce jour, la promotion de l'inclusion financière reste une priorité majeure pour le pays.

4.2.4. Axes stratégiques de la SNFI 2023-2027

Sur la base des domaines d'actions prioritaires identifiés, six (06) axes stratégiques ont été définis pour accroître le niveau et la qualité de l'accès aux services financiers au Cameroun. Il s'agit de : (i) Axe 1 : Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers ; (ii) Axe 2 : Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires ; (iii) Axe 3 : Promotion de l'innovation et de la finance numérique ; (iv) Axe 4 : Promotion et développement de la finance islamique ; (v) Axe 5 : Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs ; et (vi) Axe 6 : Amélioration du cadre réglementaire et fiscal. Pour chaque Axe Stratégique ici présenté, un certain nombre d'objectifs spécifiques et d'actions clés sont dégagés dans le but de renforcer l'Axe dans la perspective de l'atteinte de l'Objectif Global et de la Vision de la SNFI 2023-2027. Le plan d'actions de la SNFI décliné en Annexe 1 donne le détail des **activités prioritaires** pour chaque action retenue.

Axe Stratégique N°1 : Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers

Cet axe vise l'accroissement de la pénétration démographique et géographique des produits et services financiers à travers la densification de l'offre, l'amélioration des mécanismes de couverture de risque de crédit et une meilleure capacitation des établissements de microfinance. Il est articulé autour de quatre (4) objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer l'accès et l'utilisation du crédit

Pour accroître l'accès et l'utilisation équitable des services financiers par les populations cibles, il est essentiel d'améliorer la disponibilité du crédit. En effet, bien que la détention d'un compte bancaire ou d'un compte d'épargne soit un indicateur déterminant d'inclusion financière, c'est le crédit qui est un moteur de croissance économique. L'affectation effective du capital à des fins productives est un objectif fondamental du système financier. Le crédit est un produit de ce processus d'intermédiation et peut contribuer à la productivité en stimulant la croissance économique, l'emploi et l'amélioration du bien-être s'il est utilisé à des fins telles que la création d'entreprises, le financement de l'éducation, le financement d'actifs plus importants et la prévention des risques d'appauvrissement après un choc. Pour atteindre cet objectif spécifique, il est nécessaire de soutenir et aider les EMF tant dans leur levée de fonds que dans la diversification des produits de crédits adaptés aux besoins des populations à faibles revenus en général, des jeunes, des femmes, des MPMEs et particulièrement des personnes socialement vulnérables. Une attention particulière sera portée sur la question du coût du crédit qui demeure un frein à l'accès à la finance pour les pauvres ; ce

qui limite l'impact positif du secteur financier sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Le contrôle et la réglementation des taux d'intérêt sont nécessaires afin de réduire le coût du financement. Dans le but de booster la levée des fonds, il est proposé d'accompagner les EMF dans le développement des mécanismes qui catalysent la collecte de l'épargne de la diaspora, des élites et l'épargne institutionnelle. Par ailleurs, un système intégré de refinancement mettant en relation les EMF, les banques commerciales et la Banque Centrale est important notamment pour l'amélioration de la gouvernance et de la transparence des activités des EMF. Dans la même veine, la pratique des partenariats avec les EMF pour l'exécution des composantes "nano et micro-crédits" digitaux dans le cadre des projets et programmes de développement, est à intensifier.

En outre, en marge des opérations portées par les établissements financiers, il se développe de nouveaux mécanismes de financement qui viennent diversifier la gamme de produits financiers existants. Les outils de financement mobilisant principalement l'épargne longue à l'exemple des crowdfunding (finance participative), equity finance (le financement en fonds propres) ou encore le blended finance (financement mixte) qui sont soit à leur phase expérimentale, soit méconnus dans notre environnement, sont à analyser en termes d'opportunités pour catalyser des financements supplémentaires à l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les populations cibles. Il s'agit d'inciter leur mise en place, le cas échéant. Ainsi, cet objectif permettra aux investisseurs privés – institutions financières et banques commerciales, fonds de capital-investissement, fonds souverains, fonds d'impact, etc. - de participer à la Stratégie et à son financement.

A cet effet, il est prévu de :

1. Diversifier et renforcer les mécanismes de financement et de refinancement des EMF;
2. Accompagner le développement de produits de crédits adaptés aux besoins des jeunes, des femmes, des personnes socialement vulnérables (handicapés, déplacés internes, personnes âgées, réfugiés et populations hôtes vulnérables, etc.) et des MPMEs;
3. Faciliter l'utilisation des produits de crédit par les populations vulnérables, y compris les vivant avec un handicap;
4. Favoriser la réduction du coût d'accès au crédit en particulier pour les populations vulnérables (jeunes, femmes, handicapés, déplacés internes, etc.) et les MPMEs;
5. Faciliter le développement et le déploiement de l'offre des produits de financement alternatif.

Objectif spécifique 1.2: Améliorer les mécanismes structurels de couverture de risque

Afin d'aborder la problématique des mécanismes de couverture de risque de crédit, il est utile de procéder d'abord à une étude sur la gestion du risque de crédit au sein des EMF. Il est question d'analyser les mécanismes de couverture utilisés, les obstacles auxquels ils font face et proposer le modèle de fonds de garantie de crédits (cautions mutuelles, fonds de placement commun, ...) qui sied le mieux pour le secteur de la microfinance au Cameroun. Pour mitiger le risque lié à la transformation des dépôts en crédits, prévenir la panique (ruée bancaire) courante dans le secteur de la microfinance et aussi dans le but d'améliorer la stabilité financière et la pérennité des EMF, la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts est nécessaire. De ce fait, des actions viseront à accompagner la mise en œuvre et l'effectivité du fonds de garantie des crédits au profit des MPMEs⁸. Dans le domaine des plateformes informationnelles liées à la gestion des risques, il est nécessaire de consolider et enrichir les acquis, des contributions pour une opérationnalisation effective de la plateforme informatique (CASEMF-CIP-FIBANE RNSM CREMF), hébergée au sein du CNEF.

En sus, la question de la disponibilité et de l'accessibilité des produits d'assurance et de micro-assurance est à examiner par l'incitation des compagnies d'assurance non seulement à la mise en place des conditions favorables et abordables à l'utilisation de ce produit, mais aussi au développement de services mieux adaptés aux besoins des populations vulnérables.

Pour les entreprises et les agriculteurs, l'assurance donne la capacité de faire des investissements plus risqués et se concentrer sur des activités plus productives et / ou plus spécialisées ou sur des opportunités commerciales considérées autrement comme trop risquées. Il est nécessaire de promouvoir entre les assureurs et les autres fournisseurs de produits financiers, en particulier les OTM / fournisseurs de mobile money pour développer des produits innovants intégrés (par exemple, une assurance maladie combinée à la durée de communication ou à l'épargne digitale).

En outre, l'accent devrait être également mis sur le renforcement de la connaissance et la compréhension autour des produits d'assurance qui restent largement méconnus des populations.

Les principales actions incluent :

1. Promouvoir le développement d'un système de couverture et de gestion des risques de crédits des EMF;
2. Contribuer à améliorer l'opérationnalisation de la plateforme informatique du CNEF (CASEMF-CIP-FIBANE RNSM CREMF);

⁸ - Le Cameroun a signé, le 22 juillet 2021, avec l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECCAM) et l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (ANENCAM), une convention de garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA pour les prêts bancaires intérieurs au profit des entreprises publiques et privées impactées par la pandémie à coronavirus.

3. Développer et offrir des produits d'assurance adaptés et accessibles pour faire face aux principaux risques.

Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la professionnalisation du secteur de la microfinance

Dans le but de garantir la pérennité du secteur de la microfinance, un accent particulier est à mettre sur l'enjeu de l'équilibre performance sociale - performance financière. A cette fin, dans le cadre de l'assainissement du secteur de la microfinance, un encadrement pointu portant sur les questions de gouvernance incluant la gestion de la performance sociale est nécessaire. Ainsi, en vue de la mise en conformité des EMF avec la réforme induite par le Règlement relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC, entrée en application le 1er janvier 2018, ceux-ci devront bénéficier d'un appui technique. Aussi, un accompagnement pour une appropriation des nouvelles dispositions réglementaires notamment liées au blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au service de paiement, et aux exigences de reporting en général est nécessaire.

A côté du renforcement des capacités techniques, il y a aussi le besoin de renforcer les capacités opérationnelles des EMF à travers l'assainissement du secteur de la microfinance pour leur permettre d'évoluer dans un environnement plus stable et ainsi de tirer pleinement profit des nouvelles opportunités pour le développement du secteur. Un diagnostic de la gouvernance des EMF dans leur ensemble permettra de relever les insuffisances tant au niveau de l'institution que des dirigeants sociaux pour une action plus ciblée. Il s'agira également de faire l'état des lieux des actions d'assainissement, de renforcer et vulgariser le système de veille et d'alerte précoce ainsi que les dispositifs de surveillance des EMF. L'action vise également la mise en place d'un dispositif de stabilité et de redressement des EMF en difficulté, plus particulièrement ceux des zones économiquement sinistrées ayant été lourdement affectées par les crises. Par ailleurs, les acteurs de la meso finance seront également accompagnés pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'appui et d'encadrement auprès des établissements de microfinance.

La mise en œuvre de ces activités ci-dessus présentées est résumée à travers deux principales actions :

1. Améliorer la gouvernance des EMF;
2. Mettre en œuvre les mesures d'assainissement du secteur de la microfinance.

Objectif spécifique 1.4 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre formelle de produits et services financiers dans les zones non desservies

Relever le défi de la pénétration géographique des services financiers formels à travers la facilitation de l'implantation des EMF dans les zones mal desservies est une priorité de la présente Stratégie. Il s'agit d'appuyer techniquement et matériellement

le secteur de la microfinance pour une extension de son réseau de services dans lesdites régions. Pour ce faire, une contribution à l'investissement sous la forme d'immobilisations corporelles est prévue selon la situation des besoins de celles-ci. L'amélioration de la couverture spatiale du territoire pourrait aussi se matérialiser par la facilitation des partenariats et de l'interopérabilité avec des entreprises de réseau à forte capacité de vitrines ou guichets à l'instar de la CAMPOST. Une autre alternative pourrait être le financement d'un intermédiaire de confiance qui dotera l'ensemble du pays de points d'accès à la monétique interconnectés à tous les acteurs de la microfinance. A cet effet, l'élaboration d'une politique territoriale de pénétration géographique des services financiers dans les régions non desservies, en partenariat avec les CTD est envisagée. De plus, il est nécessaire d'appuyer les EMF pour le développement des réseaux d'agents viables et des agences électroniques en zone rurale. A ce titre, la promotion d'une offre de services financiers utilisant notamment la téléphonie mobile comme canal est à promouvoir.

En outre, le potentiel des groupements informels d'épargne et de crédit (tontines) pour améliorer la couverture des produits et services financiers sera exploré. Il est nécessaire de les encadrer et créer des liens entre ces groupes et les EMF pour une appropriation progressive des produits financiers formels. Un accent particulier est à mettre sur les services non financiers via une assistance technique à apporter à ces groupements.

Les actions incluent :

1. Soutenir le développement de partenariats entre les fournisseurs de services financiers, les CTD et les autres acteurs locaux;
2. Appuyer l'extension des infrastructures appropriées pour soutenir la fourniture des services financiers, particulièrement en zone rurale;
3. Favoriser la mise en relation entre les mécanismes financiers informels et les fournisseurs de services financiers formels.

Axe Stratégique N°2 : Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires

L'amélioration de la productivité du secteur agricole fait partie des priorités de la SND 2020-2030. A cet égard, il est prévu d'encourager sa modernisation pour en faire un secteur porteur de croissance, générateur d'emplois et vecteur du changement des conditions de vie des populations et de lutte contre la pauvreté à la base. Par ailleurs, la stratégie de développement du secteur rural révisée a retenu dans le domaine d'investissement relatif à l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux marchés, une action portant sur le « Développement de mécanismes de financements innovants et de systèmes d'assurances agricoles

adaptées et accessibles ». En cohérence avec cette option, l'axe stratégique N°2 de la SNFI décrit les interventions à mener pour ce qui est de la facilitation de l'accès au financement des exploitations familiales agricoles et des MPMEs agricoles et agroalimentaires. Il comporte 3 objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 2.1 : Améliorer l'offre des produits et services financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur agricoles

L'étroitesse de l'offre en produits et services financiers adaptés au secteur agricole, renforcée par la multitude d'approches de financement de l'Etat (subventions diverses, dons en nature et en espèces, crédits partiels, etc.) pénalise l'accès au financement des populations rurales exerçant pour l'essentiel dans l'agriculture, créant ainsi des distorsions dans le système de financement classique existant. Les agriculteurs ont des besoins financiers considérables, y compris des besoins d'épargne et de crédits pour acheter des intrants et des actifs agricoles, pour financer les déficits de trésorerie entre la semence, la récolte et l'achat de produits agricoles à des fins commerciales. Tout ceci renvoie au financement de la chaîne de valeur agricole. L'exploitation agricole passe de plus en plus de l'agriculture de subsistance vers des activités commerciales (ou partiellement commerciales), et les besoins financiers des agriculteurs sont ainsi de plus en plus importants et diversifiés.

L'agriculture a des besoins financiers spécifiques, par exemple le financement des cultures de saison, à travers la chaîne de valeur. Elle est également soumise à des chocs particuliers, comme les chocs climatiques. Les besoins des agriculteurs étant à la fois spécifiques et particuliers, il leur faut des services financiers adaptés à ces besoins, plutôt que de services bancaires classiques. A travers l'appui aux institutions existantes et à l'émergence des institutions financières spécialisées ainsi qu'à l'adaptation des structures et des services financiers existant au crédit agricole, l'objectif ici est de contribuer, de manière équitable à mettre à la disposition des producteurs du secteur rural, les services financiers nécessaires à l'augmentation de leur productivité et l'accroissement de leurs revenus. La stratégie s'appuiera ainsi sur les partenariats existants avec l'APME et autres organismes appuyant les MPMEs pour promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises agricoles.

Pour briser les barrières à l'inclusion financière de cette catégorie d'acteurs économiques, il sera question, d'exploiter et de mettre au service du développement des chaînes de valeur agricoles et des MPMEs agricoles et agro-alimentaires toutes les opportunités qu'offrent les différents modes de financement existant, en l'occurrence : la finance classique, la finance islamique, la finance digitale, les autres possibilités de la finance alternative ; et d'améliorer ainsi l'adéquation des produits

financiers qui leur sont proposés à leurs besoins réels de financement (notamment le financement de démarrage d'activités, des termes adaptés aux cycles productifs des entreprises concernées, ainsi que des services non-financiers d'accompagnement).

A cet effet, il est prévu de :

- 1- Renforcer de manière concertée les capacités des institutions financières sur les approches d'offre de financement marchand et non marchand (dons, crédits partiels, subventions...) des chaînes de valeur agricole;
- 2- Développer des produits et services financiers spécifiques de crédit agricole (warrantage, microleasing, crédit intrant, crédit embouche, etc.) en liaison avec les structures d'encadrement des MPMEs agricoles;
- 3- Promouvoir la digitalisation des flux de paiements et des services dans les chaînes de valeur agricoles.

Objectif Spécifique 2.2 : Renforcer les capacités des acteurs en finance agricole pour une meilleure utilisation des produits financiers offerts

L'insuffisance, voire le manque d'éducation financière figure parmi les raisons renforçant l'exclusion financière des micros, petites et moyennes entreprises agricoles et agro-alimentaires. D'après l'enquête FinScope 2017, environ 51% des adultes estiment avoir besoin de plus d'informations sur la manière de gérer leurs finances personnelles. En réalité ce taux devrait être encore plus élevé au regard du niveau d'analphabétisme et de sous scolarisation qui caractérise les zones rurales où un grand nombre de personnes dépendent des activités agricoles d'où elles tirent essentiellement leurs moyens de subsistance. A l'observation, les besoins des populations vulnérables (femmes, paysans, jeunes) y compris les MPMEs agricoles ne sont pas satisfaits non seulement à cause du déficit de l'offre en produits et services financiers adaptés, mais également en raison de multiples contraintes qui empêchent l'adéquation entre la demande et de l'offre des produits financiers. En l'occurrence, des franges entières de la population agricole ne sont pas en capacité d'établir clairement leurs besoins en financement, connaissent mal les sources de financement et les produits financiers existants, et ont une compréhension limitée de la bonne utilisation des produits financiers qui leur sont offerts. L'éducation financière et la vulgarisation des produits et services financiers auprès des producteurs et MPMEs agricoles apparaissent de ce fait comme indispensables pour les agriculteurs et promoteurs des MPMEs agricoles et agro-alimentaires pour lesquels des progrès en la matière conditionnent largement la compréhension et l'adoption des services financiers qui leur sont proposés. La SNFI capitalisera dans ce cadre sur les partenariats existants, notamment celui en cours entre le MINFI et l'APME et le MINPMEESA. De plus, la structuration en caution solidaire pour les membres

des organisations paysannes (OP) est à encourager en vue de réduire le niveau de risque de leur activité vis-à-vis des banques et établissements financiers et favoriser ainsi leur inclusion financière.

Dans ce domaine qui reste névralgique pour l'amélioration de l'inclusion financière, les actions sont notamment destinées à :

1. Améliorer les connaissances des producteurs et des MPMes agricoles sur les produits financiers agricoles disponibles dans les institutions financières;
2. Faciliter la mise en relation entre les institutions financières, les organisations paysannes (OP) et autres acteurs des chaînes de valeurs en les structurant de manière à ce qu'elles se constituent sous forme de caution solidaire;
3. Mettre en place un dispositif d'accompagnement à travers des services non financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur agricoles.

Objectif Spécifique 2.3 : Promouvoir des mécanismes de gestion du risque agricole

Au Cameroun, les risques naturels représentent une contrainte forte au niveau micro-économique, c'est-à-dire au niveau des exploitations agricoles, et freinent ainsi l'investissement agricole. D'autre part, l'exposition au risque prix est importante dans la plupart des filières. Malgré cette exposition aux risques naturels et aux risques prix, très peu d'agriculteurs, voire presque aucun ne possède d'assurance agricole d'après l'enquête FinScope 2017. Par ailleurs, les instruments de gestion des risques agricoles sont actuellement très peu développés dans le pays. Le fonds de gestion du risque prix coton est le seul véritable instrument élaboré de gestion des risques agricoles qui existe actuellement au Cameroun.

L'une des conséquences de cette absence de mécanismes d'assurance pouvant couvrir les risques inhérents à l'activité agricole est sans nul doute la réticence des institutions financières à aller vers ce secteur. Ainsi, les financements de l'agriculture sont très limités, faute notamment de dispositifs permettant de maîtriser les risques inhérents aux achats d'intrants (court terme), aux aléas climatiques, à la disponibilité de matériel agricole ou infrastructures de stockage par exemple (investissements à moyen terme), etc.

Sur la base de ce constat, et en s'appropriant l'une des recommandations de l'étude de préféabilité sur la gestion des risques agricoles au Cameroun en 2015, la SNFI s'attèlera à mettre en place un programme de gestion des risques agricoles qui viserait à favoriser le développement d'une offre de service diversifiée par les professionnels des secteurs assurantiels et financiers. Il s'agira d'accompagner le développement des mécanismes assurantiels des chaînes de valeurs innovants et adaptés tels que les sociétés de cautionnement mutuel (ou encore développer les initiatives déjà existantes auprès des EMF et autres partenaires).

La mise en œuvre de mécanismes assurantiels à titre pilote devrait à terme favoriser l'émergence de systèmes plus pérennes. Une attention particulière sera portée à la vulgarisation des modèles développés en vue de garantir la compréhension et l'utilisation des produits développés par les producteurs.

Ainsi, la présente Stratégie se propose de :

1. Promouvoir des mécanismes assurantiels innovants adaptés aux chaînes de valeur agricoles (micro-assurance agricole, sociétés de cautionnement mutuel, etc.);
2. Faciliter une gestion intégrée du risque qui implique les acteurs des chaînes de valeur, les assurances et les fournisseurs de services financiers.

Axe Stratégique N°3 : Promotion de l'innovation et de la finance numérique

Le développement des technologies de l'information et de la communication qu'a connu le Cameroun au cours des dernières années a eu un impact considérable sur le monde de la finance en général et sur le secteur de la microfinance en particulier. En effet, de plus en plus de personnes notamment celles à faibles revenus ont désormais accès à internet et aux téléphones portables. Ce qui constitue une grande opportunité pour accroître l'inclusion financière. De ce fait, l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie nationale de la finance inclusive requiert de l'innovation dans la fourniture et l'utilisation des produits et services financiers par tous les acteurs. La technologie mobile joue un rôle important dans l'extension des produits et services financiers aux populations exclues et les clients à faible revenu, compte tenu de sa portée et des opportunités qu'elle offre pour accélérer la fourniture des services dans les zones les plus reculées. Cet axe stratégique vise à identifier et soutenir les initiatives pour l'accélération de l'inclusion financière à travers la numérisation des produits financiers. Il veillera au développement et au déploiement de produits financiers innovants, à la mise en place des systèmes de paiement adaptés, d'infrastructures physiques de bonne qualité permettant le déploiement de réseaux d'agents fiables et suffisamment liquides pour répondre aux besoins des populations cibles, en s'appuyant sur une variété d'acteurs de l'écosystème de la technologie et de la finance au Cameroun (EMF, Banque, OTM, Fintech).

Il est également important d'étendre l'écosystème dans lequel les utilisateurs peuvent exploiter les services financiers digitaux. Outre étendre la couverture des produits financiers classiques d'une institution à une personne (B2P), d'une personne à une institution (P2B) ou encore d'une personne à une autre (P2P), il est possible d'utiliser de manière plus extensive les produits de paiement électroniques innovants. Cela pourrait inclure le paiement des pensions (Gouvernement vers les personnes - G2P), le paiement des taxes (personnes vers le Gouvernement - P2G), le paiement des subventions aux agriculteurs, les paiements au détail (achat de biens et services

auprès des commerçants), le paiement des salaires (en particulier pour les personnes non bancarisées, là où la circulation de l'argent en espèce est coûteuse et / ou non sécurisée), etc. Tout ceci a incontestablement un impact considérable sur l'amélioration de l'inclusion financière des populations.

Trois (3) objectifs spécifiques sont rattachés à cet axe :

Objectif Spécifique 3.1 : Faciliter le développement de l'infrastructure technologique pour une meilleure offre des services financiers digitaux

Le défi de cet objectif spécifique est de soutenir les institutions financières en mettant à leur disposition des infrastructures technologiques adaptées et sécurisées pour le développement des innovations visant à proposer des produits et services financiers numériques adaptés, à coûts abordables aux populations cibles. Les systèmes de paiement efficaces et interopérables constituent un élément indispensable à l'amélioration du mieux-être des populations et donc à la bonne marche d'une économie. Sans le déploiement de réseaux de télécommunications et de plateformes informatiques et technologiques sécurisées, la fourniture de services de paiement numériques ne peut se faire de manière optimale. Ce volet des réseaux de télécommunication est pris en compte dans le cadre du Plan Stratégique de l'Economie Numérique 2020. La SNFI quant à elle entend mettre en œuvre plusieurs initiatives de développement et de déploiement des systèmes de paiement numériques dans le but d'améliorer le « mieux-être » des populations et augmenter le taux de bancarisation en faveur de l'investissement productif favorisant la réduction du taux de pauvreté. La Stratégie facilitera ainsi l'intégration des prestataires de services financiers à l'écosystème existant GIMAC-pay ainsi qu'à des agrégateurs des services de valeur ajoutée. Elle favorisera également le développement des canaux de distribution et la fourniture des terminaux de paiement mobiles (TPE, tablettes, téléphones portables etc.) pour les PSF afin de faciliter le déploiement des produits financiers numériques. L'accès dans les zones reculées et mal desservies sera facilité par la fourniture d'un système électrique mobile aux populations.

Les principales actions sont :

1. Renforcer le fonctionnement et l'intégration d'un écosystème technologique de paiement approprié et interopérable au sein des fournisseurs de services financiers;
2. Faciliter le fonctionnement des canaux de distribution nécessaires au déploiement des services et produits financiers numériques, y compris dans les zones mal desservies.

Objectif Spécifique 3.2 : Faciliter l'accès et l'utilisation des systèmes de paiement électronique par les populations cibles

Cet objectif spécifique se focalisera sur les actions

nécessaires pour lever les freins à l'accès et l'utilisation des services financiers numériques par l'ensemble des couches de la population cible, y compris les personnes à mobilité réduite ; il s'agit de soutenir la demande. Cela nécessite au préalable la disponibilité de données individuelles permettant de lier chaque client à une identité financière électronique à travers la mise en place d'un système biométrique d'identification des personnes, dans le but de sécuriser les transactions. Aussi, au-delà des systèmes de paiement adaptés et des infrastructures technologiques de bonne qualité, des actions devront être prises pour s'assurer de l'utilisation effective de ces produits et services financiers numériques par les populations pour répondre à leurs besoins de transactions. Cela passe par la sensibilisation des utilisateurs sur les produits et services financiers numériques offerts ainsi que le développement d'un réseau marchand de ces services.

Il s'agira de :

1. Faciliter la mise en place de systèmes d'identification appropriés des utilisateurs des services financiers numériques;
2. Vulgariser l'utilisation des paiements électroniques auprès des clients.

Objectif Spécifique 3.3 : Promouvoir la diversification de l'offre de services financiers digitaux sécurisés et adaptés aux besoins de la population cible

Cet objectif spécifique a pour but de promouvoir une offre de produits et services financiers numériques de qualité, compétitifs, diversifiés et adaptés aux besoins des utilisateurs et du marché. Dans cette perspective, la SNFI encouragera la synergie d'actions de tous les acteurs de l'écosystème du numérique pour identifier et exploiter les niches d'innovations financières qui permettront d'élargir la gamme de produits financiers numériques à la disposition de la population et à moindre coût. L'extension de l'offre de services financiers numériques s'appuiera sur le développement des réseaux d'agents fiables et viables dans les zones mal desservies, ainsi que sur le vaste réseau de la CAMPOST à travers le pays. Par ailleurs, cet axe mettra l'accent sur la diversification des offres de services financiers digitaux au niveau des services de l'Etat, des MPMes afin de rehausser le niveau d'inclusion financière, à travers la mise en place de services de collecte des recettes et de paiement des dépenses de l'Etat via des segments numériques ainsi que des possibilités d'acquisition des biens et services des entreprises locales en ligne.

Les actions suivantes sont prévues :

1. Mettre en place des mesures pérennes d'accompagnement en faveur de la digitalisation des produits et services financiers;

2. Etendre les points de distribution d'accès aux produits financiers numériques;
3. Appuyer la dématérialisation des paiements des services publics.

Axe Stratégique N°4 : Promotion et développement de la finance islamique

Cet axe vise à promouvoir la finance islamique à travers le développement, la vulgarisation et la promotion d'une offre de produits financiers islamiques, notamment bancaires, de micro finance, d'assurances, de fonds d'investissement et des produits du financement social (Qard Hasan, Waqf, et Zakat). Il est articulé autour de deux (2) objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 4.1 : Améliorer la connaissance de la Finance islamique

L'enjeu de cet objectif spécifique consiste à mieux informer sur les pratiques bancaires et financières islamiques, qui pour beaucoup, revêtent encore une connotation religieuse, et de présenter l'industrie financière islamique dans sa globalité aux différents acteurs locaux. Il est question ici d'actionner les principaux canaux de communication de masse afin de construire une compréhension fidèle de la finance islamique dans la conscience collective. Il faudra multiplier les campagnes de sensibilisation à travers les médias (émissions télévisées et radiodiffusées) et auprès des organisations patronales, associations professionnelles, et des organisations de la société civile (séminaires de sensibilisation).

Outre la vulgarisation desdits produits, un accent sera mis sur le renforcement des capacités des acteurs. La formation est un pilier essentiel dans tout processus d'apprentissage. De ce point de vue, il s'agira pour les spécialistes de la finance islamique au Cameroun, de sensibiliser/former les différents acteurs locaux du secteur financier sur les enjeux et opportunités que présente la finance islamique afin de les inciter à intégrer ce nouveau marché. En clair, la sensibilisation dont il est question ici, vise dans un premier temps, la formation des institutions de formation professionnelle et plus tard, de travailler pour l'ouverture d'une filière de formation en finance islamique dans les universités. Ceci permettra à brève échéance d'exposer les opportunités que présente la finance islamique en termes de débouchés réels pour l'emploi.

Les actions incluent de ce fait :

1. Informer et sensibiliser le grand public sur la spécificité et le fonctionnement de la finance islamique;
2. Mettre en œuvre des programmes de formation en finance islamique pour les utilisateurs.

Objectif Spécifique 4.2 : Promouvoir l'offre de produits de la finance islamique

Cet objectif spécifique s'articule autour de trois (3) actions clés visant à soutenir l'élargissement de l'offre de produits de finance islamique au Cameroun, qui en ce moment se trouve à un stade embryonnaire. Il consistera en une assistance technique aux institutions financières locales afin d'assurer leur conformité aux exigences pratiques, préalables au développement d'une offre de produits bancaires et d'assurances islamiques. Cette assistance technique vise à assurer la conformité technique, d'organisation et de gouvernance des opérations de ces structures. Il sera également utile de former les institutions financières aux différents modèles de gouvernance à adopter en fonction du contexte juridique local, et aux différents produits bancaires et d'assurances islamiques à structurer selon l'objectif économique visé et les besoins à adresser (financement agricole, élevage, etc.).

Au-delà du renforcement des capacités à développer et offrir des produits financiers en mode islamique, cet objectif spécifique veillera à faciliter l'accès aux services financiers islamiques à travers le financement et le refinancement des institutions financières partenaires. Ces financements peuvent prendre la forme d'un don (fonds zakat ou waqf) ou la forme d'un investissement (Moudaraba, Ijara, Mourabaha, etc.). Aussi, une garantie additionnelle aux crédits à risque ou non-remboursés pourra être fournie par la mise en place d'un fonds du Zakat. Enfin, il est également indispensable de mettre en place un cadre de collaboration entre les différents intervenants dans le secteur de la finance islamique afin d'assurer une cohérence entre les actions. Le développement de partenariats au niveau national et avec les institutions internationales de financement sera poursuivi dans le but de mobiliser des ressources pour le financement en mode islamique.

Pour réaliser cet objectif, les actions ci-après seront mises en œuvre :

1. Soutenir la mise en place et le développement des institutions spécialisées en finance islamique et des fenêtres islamiques;
2. Renforcer les capacités des institutions financières pour le développement et la gestion des produits financiers islamiques adaptés aux besoins des clients;
3. Appuyer la mobilisation de ressources pour soutenir la fourniture des produits financiers islamiques.

Axe Stratégique N°5 : Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs

En dépit de quelques initiatives mises en œuvre depuis 2012 visant l'amélioration de l'inclusion financière à travers l'éducation financière, les résultats jusqu'à lors restent marginaux en

comparaison aux ambitions de la présente Stratégie. En effet, les enjeux liés à l'éducation financière sont désormais d'ordres individuels et collectifs. Il s'agit tout d'abord, par une démarche éducative, de permettre à l'ensemble de la population de faire des choix éclairés en matière de gestion de l'argent, domaine qui concerne chaque personne dans sa vie quotidienne de l'enfance à la vieillesse.

L'amélioration de l'éducation financière constitue ainsi une approche de choix en matière de protection de la clientèle, car elle met les consommateurs en position de faire des choix éclairés face à une offre de services financiers parfois complexe à évaluer. Il en découle que l'axe stratégique sur l'éducation financière et la protection des consommateurs vise à avoir des individus et des ménages qui soient stables financièrement, capables de choisir et de décider en toute confiance quant à leurs besoins financiers, en vue de limiter leur vulnérabilité. Le but est de diffuser les bonnes pratiques en matière des performances sociales et de protection des consommateurs parmi les intermédiaires financiers, de promouvoir l'éducation financière au profit de l'ensemble de la population.

Cet axe stratégique qui met en relief les moyens de promotion de l'éducation financière et de protection des consommateurs s'articule autour de deux (2) objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 5.1 : Renforcer la promotion de l'éducation financière

Le véritable enjeu de l'éducation financière au Cameroun réside dans la nécessité de réussir à diffuser massivement et de manière coordonnée un enseignement de base permettant à tout camerounais de comprendre et s'approprier les bons comportements en matière d'éducation financière. La définition d'une Politique Nationale d'Education Financière permettra une bonne coordination de toutes les actions en matière de gestion financière. Elle s'appuiera sur un état de lieux qui recense les actions déjà engagées par divers bailleurs, partenaires et projets. Cette étude diagnostique devra être à la fois quantitative (nombre des programmes dispensés, nombre des personnes touchées par sexe, tranche d'âge, secteur d'activité, catégorie socio professionnelle, etc.) et qualitative (qualité des programmes, qualité de diffusion de ces programmes, existence ou non de système de suivi-évaluation, etc.).

A travers cet objectif spécifique, chaque individu devrait avoir des connaissances de base du monde financier lui permettant de gérer son argent et les risques financiers de manière efficace et responsable.

Il vise in fine, à élargir les champs d'action en éducation financière pour l'étendre aux plus jeunes afin qu'ils adoptent les bonnes pratiques le plus tôt possible. Il s'agira de l'insertion de l'éducation financière dans le cursus éducatif, ce qui permettra de cibler et d'inclure financièrement les enfants et

les jeunes dès leur plus jeune âge. Des campagnes d'éducation à l'assurance agricole et des actions spécifiques en faveur des personnes vulnérables (déplacés internes, victimes de violences basées sur le genre, réfugiés, les personnes vivant avec un handicap, etc.) seront également menées. Le développement de partenariats des acteurs clés (ONG, secteur privé, société civile, partenaires technique et financiers) sera nécessaire pour soutenir la promotion de l'éducation financière à tous les niveaux.

L'objectif se décline en quatre (4) actions principales :

1. Elaborer un programme national d'éducation financière;
2. Mettre en œuvre le programme national d'éducation financière pour toutes les catégories de la population et les MPMEs;
3. Promouvoir l'éducation en assurance agricole;
4. Promouvoir des actions de communication et de sensibilisation sur l'éducation financière des consommateurs de services financiers.

Objectif Spécifique 5.2 : Renforcer les mécanismes de protection des consommateurs

La protection des consommateurs des services financiers est considérée comme un pilier essentiel de la stabilité du système bancaire. Au sein de la CEMAC, le Secrétariat Général de la COBAC a constaté ces dernières années une recrudescence des plaintes des différents clients des établissements de crédit et de microfinance. Ces plaintes adressées directement à la COBAC concernent la facturation abusive de certaines opérations en dehors de toute convention écrite, le refus de délivrer des attestations aux clients et le manque de transparence dans les conditions de banque à la clientèle, notamment les frais et commissions prélevés unilatéralement et de manière abusive.

La mise en œuvre du cadre légal et réglementaire déjà existant devrait permettre de renforcer les bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs. Toutefois, la vulgarisation de ce cadre réglementaire devra s'accompagner de la promotion des principes définis par les Normes Universelles de la SPTF (Social Performance Task Force)⁹ notamment la Dimension 4 en matière de protection des clients. Des mesures et actions concrètes d'application des dispositions réglementaires en matière de tarification transparente et responsable par les institutions financières devront être entreprises.

9 - Le Social Performance Task Force (SPTF) est une organisation à but non lucratif qui compte plus de 4 800 membres dans monde entier, issus de tous les groupes d'acteurs de la finance inclusive. SPTF s'engage avec ces parties prenantes pour développer et promouvoir des normes et des bonnes pratiques pour la gestion de la performance sociale (SPM), dans le but de rendre les services financiers plus sûrs et plus avantageux pour les clients.

Par ailleurs, la gestion de la performance sociale sera améliorée aussi bien du côté de l'offre (institutions financières) que de la demande (membres et clients) des produits et services financiers. Cette amélioration passera par la vulgarisation, le renforcement des capacités sur les principes de gestion de la performance sociale et le suivi de leur mise en oeuvre.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les actions suivantes seront menées :

1. Promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs;
2. Renforcer les capacités des associations de défense des droits des consommateurs de services et produits financiers;
3. Améliorer la gestion de la performance sociale au sein des établissements de microfinance.

Axe Stratégique N°6 : Amélioration du cadre réglementaire et fiscal

L'objectif visé par ce dernier axe stratégique de la SNFI est de renforcer le cadre politique, institutionnel, légal et réglementaire qui favorise le développement de l'inclusion financière au Cameroun. Une réglementation adaptée et actualisée instaure un environnement de confiance entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers et le pouvoir judiciaire. Le développement de l'inclusion financière doit être garanti par l'Etat. Une telle garantie doit nécessairement passer par la poursuite des efforts d'assainissement du secteur à travers l'amélioration du contrôle des EMF afin de les rendre plus professionnels et plus viables, mais aussi et surtout par la mise en place de mesures incitatives pour le développement du secteur. Au-delà de la finance classique traditionnelle, cet axe s'intéresse aux questions réglementaires en lien avec la finance digitale et la finance islamique.

Il s'articule ainsi autour de trois (3) objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 6.1 : Favoriser la mise en place des mesures réglementaires et fiscales incitatives propices au développement de la finance inclusive

Le texte communautaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance ayant connu de profondes modifications en 2017, comporte de l'avis des acteurs du secteur de la microfinance, de nombreuses dispositions qui entravent le développement de l'inclusion financière. En outre, l'environnement technologique des institutions financières a connu de profondes évolutions se traduisant par la création et la distribution de la monnaie électronique et plus généralement la digitalisation des services et produits financiers. Mais la réglementation actuelle manque de clarté pour ce qui concerne l'offre des services et produits financiers (création et distribution de la monnaie) numériques par les EMF et la certification des plateformes proposées par les différents Fintechs.

Par ailleurs, la SNFI s'attèlera à aménager les politiques fiscales existantes afin de les rendre suffisamment compréhensibles, accessibles et incitatives pour toutes les couches (acteurs réels ou potentiels). Pour y arriver, il importera de scanner toute la législation fiscale actuelle sur l'activité de microfinance, d'évaluer le niveau et les difficultés d'application des dispositions fiscales actuelles, d'analyser les spécificités de certaines couches sociales, acteurs ayant des particularités liées à leur statut, leur contexte social et géographique, leurs possibilités réelles de s'approprier des instruments de la fiscalité. Ces évaluations auront pour but de relever les éléments pouvant favoriser un dialogue constructif pour des aménagements d'une loi fiscale propice au développement de la finance inclusive dans le cadre d'une concertation impliquant toutes les parties prenantes

La mise en œuvre d'actions visant à lever les blocages contenus dans les différentes réglementations est nécessaire pour un développement accéléré de l'inclusion financière. Ces actions sont les suivantes :

1. Favoriser l'adaptation du cadre réglementaire aux évolutions de la finance inclusive et la mise en œuvre des réglementations ;
2. Favoriser la mise en place des mesures fiscales incitatives et propices au développement de la finance inclusive

Objectif Spécifique 6.2 : Renforcer la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal de la finance digitale

La finance digitale, bien que présentée dans les règlements COBAC 2018 connaît ces dernières années une évolution fulgurante sur le plan international. Au Cameroun, son usage est encore marginal avec l'ouverture des fenêtres de financement des startups, fintech et autres entreprises en mode leasing, blockchain, crowdfunding, ce dernier plus connu du secteur informel de la finance sous forme de tontine, il est mis en œuvre dans certaines institutions financières et microfinance (Afriland First Bank SA, Express Union, etc.). Seulement, l'insuffisance d'un cadre réglementaire adapté à ce type de services financiers accentue les risques des acteurs de l'écosystème de la finance à s'y lancer résolument. Cet état de fait entrave le développement efficace de ce mode de financement et partant, celui de l'inclusion financière au Cameroun.

Pour remédier à ce manquement, le Gouvernement devra entreprendre des actions visant à encourager la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal applicable à la finance digitale à travers les actions suivantes :

1. Améliorer le cadre législatif et réglementaire en faveur de la finance digitale ;
2. Accompagner au renforcement et à l'appropriation du cadre juridique de la finance digitale par l'ensemble des acteurs.

Objectif Spécifique 6.3 : Promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique

La finance islamique, bien que marginale au Cameroun, connaît des évolutions ces dernières années avec l'ouverture des fenêtres de financement des entreprises en mode islamique dans certaines institutions financières (Afriland First Bank SA et crédit du Sahel SA) et la création d'un établissement qui s'est défini comme mission l'offre des services financiers islamiques. Seulement, l'absence de cadre réglementaire spécifique et approprié entrave le développement efficace de ce mode de financement et partant, celui de l'inclusion financière au Cameroun.

Pour pallier à ce manque, le Gouvernement devra entreprendre des actions visant à encourager la mise en place d'un cadre réglementaire de la finance islamique à travers les actions suivantes :

1. Appuyer l'élaboration d'un cadre (juridique,) réglementaire et fiscal applicable à la finance islamique;
2. Accompagner l'appropriation du cadre juridique de la finance islamique par l'ensemble des acteurs.



DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION



5. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

5.1. Gouvernance et dispositif de mise en œuvre de la SNFI 2023-2027

5.1.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNFI 2023-2027

Etant donné que la SNFI 2023-2027 émane de l'actualisation de la SNFI de 2014 qui a encore tous ses organes en place et fonctionnels, il est proposé que ceux-ci soient reconduits pour la continuité de l'action. L'arrêté 050CAB/PM du 02 Juin 2014 du premier Ministre porte création du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI) et fixe son cadre organisationnel. Ainsi le Ministère des Finances à travers le PASNFI assure la tutelle institutionnelle, technique et financière de la SNFI. Le dispositif de mise en œuvre est composé du Comité de Pilotage chargé de l'orientation stratégique et de la Cellule d'Exécution du Programme en charge de la mise en œuvre au quotidien de la stratégie, de la mobilisation et de la coordination des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers, pour l'exécution des actions de la stratégie.

A ces organes s'ajoutent des groupes thématiques de travail composés des représentants des entités des secteurs public et privé et des personnes possédant l'expertise technique requise dans chaque domaine défini, afin de maintenir un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes durant la mise en œuvre de la Stratégie. Les travaux de ces groupes permettront d'approfondir les questions relatives à l'inclusion financière qui ne peuvent pas être traitées au cours des assises du Comité de Pilotage.

i) Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est reconduit avec l'ensemble de ses membres. Toutefois, au vu de la particularité de certaines thématiques abordées par la SNFI 2023-2027, le Comité de Pilotage pourra décider, au besoin, inviter des personnes ressources externes à certaines de ses assises.

Il est l'organe décisionnel et d'orientation de la SNFI qui regroupe les représentants des acteurs sélectionnés de la SNFI et est placé sous la présidence du MINFI. Il se réunit une fois par trimestre et est chargé du suivi du Plan d'Actions de la SNFI, de proposer les mesures d'adaptation et de réajustement nécessaires au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Son secrétariat est assuré par la Cellule d'Exécution du Programme de la SNFI. Le Comité de Pilotage est composé de membres incluant les représentants des

structures suivantes : MINFI (2), MINADER (1), MINEPAT (1), MINPMEEA (1), MINPROFF (1), COBAC (1), CNEF (1), ANEMCAM (3), APECCAM (1), ASAC (1), MINEPIA (1), MINJEC (1), MINEFOP (1), les PTF (représentés par leur Chef de File pour la finance inclusive ; à savoir le PNUD), l'AFD, les représentants des CTD, les représentants des clients/membres (2).

ii) La Cellule d'Exécution du Programme

La Cellule d'Exécution du Programme est l'organe exécutif de la SNFI. Elle assure la mise en œuvre et le suivi de la SNFI, l'évaluation des performances des projets/programmes issus de la SNFI, la coordination des interventions des différents acteurs de la stratégie et apporte son appui à la réflexion générale sur le secteur financier. Elle veille à la cohérence et à la conformité des projets et programmes associés à la SNFI et assure leur orientation sur les pratiques optimales. A ce titre, la Cellule d'Exécution du Programme met en place un système de concertation avec les autres partenaires. La Cellule d'Exécution du Programme réalise sa mission en s'appuyant sur des ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant, elle est dotée d'un système d'organisation et d'outils de gestion efficaces pour l'atteinte des résultats attendus de la SNFI. La Cellule d'Exécution du Programme est gérée par un Coordonnateur National qui est appuyé par un personnel qualifié, tous recrutés par un appel à candidature nationale.

La Cellule d'Exécution du Programme est appuyée dans son action par le Conseiller Stratégique en charge de l'inclusion financière. A ce titre, ce dernier assure la coordination du processus d'actualisation de la SNFI. Il fournit un appui technique à la Cellule dans l'opérationnalisation du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive, la coordination des interventions et le suivi-évaluation de la mise œuvre. En outre, il appuie la cellule dans le développement de partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources pour assurer la mise en œuvre de la SNFI.

iii) Les groupes thématiques de travail

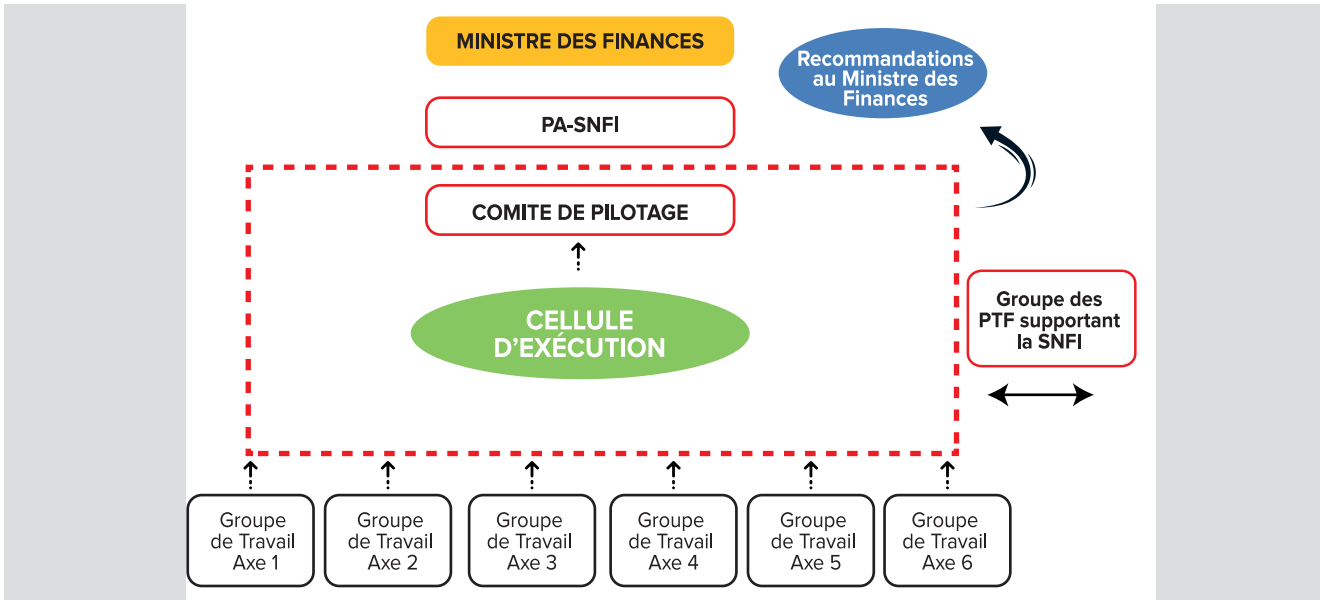
Les groupes thématiques de travail sont des organes de concertation techniques créés pour analyser et discuter de la manière dont les actions prévues par la SNFI seront mises en œuvre. Ils sont constitués par similarité en fonction des axes stratégiques de la SNFI. Ils sont tenus d'élaborer des plans détaillés de mise en œuvre de la SNFI dans leur domaine spécifique, d'examiner les interventions prioritaires envisagées dans chaque axe stratégique de la SNFI, d'identifier les obstacles de toute nature, susceptibles d'entraver

l'atteinte des objectifs de la SNFI et de proposer des ajustements et des corrections éventuelles adéquates y afférentes. Les groupes de travail seront également sollicités pour toutes réflexions relatives à l'inclusion financière au Cameroun.

5.1.2. Processus de coordination dans la mise en œuvre de la SNFI

La figure ci-dessous présente la gouvernance de la mise en œuvre de la SNFI avec la Cellule d'Exécution étant au cœur du dispositif de coordination.

Figure 9 : Gouvernance de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive



Source : PASNFI

5.1.3. Les acteurs et leurs rôles

Le tableau ci-après résume les acteurs clés intervenant dans le domaine de l'inclusion financière au Cameroun ainsi que leurs rôles et responsabilités. Ces acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.

Tableau 1 : Acteurs de l'inclusion financière

	CATÉGORIES	INSTITUTIONS	RÔLES ET RESPONSABILITÉS
1	ORGANES DE REGULATION ET DE SUPERVISION	• BEAC • COBAC • GIMAC • CIMA • ART • COSUMAF • CNEF	1. Appui en matière de réglementation et de supervision 2. Conseils, leadership, facilitation, stratégie pour atteindre les objectifs d'Inclusion Financière
2	MINISTÈRES ET AGENCES ETATIQUES	• MINFI • PASNFI • MINEPAT • MINPOSTEL • MINDEVVEL • MINJEC • MINPROFF • MINADER • MINCOMMERCE • CAMPOST • MINEDUB • MINPMEESA • MINPROFF • MINEPIA • MINEFOP • CTD • SNI • BVMAC	1. Coordination des initiatives 2. Budget 3. Assurance que les initiatives sont conformes aux déclarations de politique et aux meilleures pratiques
3	ASSOCIATIONS ET RÉSEAUX	• ANEMCAM • APECCAM • GICAM • ASAC • MECAM • CAMLEASE	1. Présenter les idées des membres dans les réunions sur l'inclusion financière 2. Encourager les membres sur les meilleures pratiques 3. Assurer le renforcement des capacités des acteurs
4	ENTITES DU SECTEUR PRIVE	• Banques • EMF • OTM • Bureau de Poste • Assureurs • Fintech	1. Mise en œuvre des meilleures pratiques 2. Développement des produits 3. Retour des informations aux organes de coordination 4. Mobilisation des ressources financières
5	PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT	• PNUD • UNCDF • AFD • Autres selon les besoins	1. Appui technique et financier 2. Coordination les uns avec les autres et avec le Gouvernement
6	ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	• Associations des consommateurs • Association des femmes • Conseil National de la Jeunesse (CNJC)	1. Contribuer à la sensibilisation des acteurs 2. Assurer l'engagement et l'implication des bénéficiaires 3. Participer à la structuration des regroupements 4. Fournir des appuis conseils à la population

Source : PASNFI

5.2. Suivi et Evaluation de la Stratégie

5.2.1. Mécanismes de suivi-évaluation

La réussite de la mise en œuvre de la SNFI dépendra en partie de la capacité à mesurer l'avancement ainsi qu'à communiquer les résultats des interventions. Le cadre de suivi-évaluation permettra de montrer et de mettre en exergue les réalisations par rapport à la SNFI. Le Gouvernement du Cameroun assurera un suivi technique du plan d'actions à l'occasion des réunions du Comité de Pilotage ou à travers des missions/visites de terrain dudit Comité.

La Cellule d'Exécution du Programme de la stratégie produira des rapports semestriels qui, validés par le Comité de Pilotage, seront transmis au Ministre de l'Economie et des Finances et aux autres partenaires financiers participant au financement du plan d'actions. La validation par le Comité de Pilotage implique un examen approfondi portant entre autres sur : (i) les activités réalisées, (ii) les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel, (iii) les investissements réalisés, et (iv) le niveau d'atteinte des indicateurs de performance des EMF et autres institutions appuyées par le programme sur la base de contrats de performance. Le plan d'actions de la stratégie fera l'objet de deux évaluations externes approfondies : une évaluation à mi-parcours en année 3 et une évaluation finale en année 5 pour apprécier la performance globale de la stratégie, les résultats et produits atteints, par rapport aux objectifs initiaux, l'impact obtenu. Le principe de l'évaluation conjointe sera appliqué, à savoir :

- Une revue annuelle initiée par le comité de pilotage et toutes les parties prenantes ;

- Une revue à mi-parcours et évaluation finale par le comité de pilotage et les parties prenantes.

Les principaux objectifs du mécanisme de suivi et d'évaluation de la SNFI sont les suivants :

- Suivre l'exécution des mesures et des actions de la SNFI ;
- Faciliter la mesure des résultats d'inclusion financière au moyen d'un système de collecte de données robuste et fluide ;
- Coordonner et fournir un soutien technique pour les évaluations d'importance stratégique.
- La responsabilité globale du suivi et de l'évaluation de la SNFI incombe au PASNFI.

5.2.2. Indicateurs clés de mesure

L'inclusion financière est un concept complexe et transversal qui ne peut être mesuré par un seul indicateur. Son appréciation fait appel à un bouquet (ou système) d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs dont l'interprétation composée pose un niveau de complexité dont il faut tenir compte.

Le tableau ci-dessous présente la liste de quelques indicateurs clés proposés dans le cadre du suivi-évaluation de la SNFI 2023-2027. Cette liste a été établie en conformité avec les meilleures pratiques et standards au niveau international, et est cohérente avec les objectifs stratégiques déclinés par les différents axes de la Stratégie.

Tableau 2 : Proposition d'indicateurs de suivi de la SNFI

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS
Accès	Nombre de points d'accès pour 10 000 adultes (>15 ans), par type (ex : succursales de banques, DAB, TPE, succursales de EMF, agent de mobile money, point de vente d'assurance, etc.), rural / urbain
	Pourcentage d'adultes (15+) ayant accès à au moins un produit formel (total, femmes, jeunes, GSV)
Utilisation de comptes de transaction	Compte bancaire : retrait d'espèces auprès des DAB en % des comptes de transaction (total, femmes, jeunes, GSV)
	Compte dans un EMF : actifs pendant 30 et 60 jours (total, femmes, jeunes, GSV)
	Comptes Mobile Money : actifs pendant 30 et 60 jours (total, femmes, jeunes, GSV)
Adaptabilité / Accessibilité en termes de coût	Nombre de comptes de dépôts réglementés actifs pour 10 000 adultes, rural / urbain
	Nombre de comptes de crédit réglementés actifs pour 10 000 adultes, rural / urbain
	Coût du crédit (banque, EMF)
	Coût des transactions de mobile money
Canaux alternatifs / transformation	Pourcentage d'adultes (15+) ayant au moins un produit formel provenant des EMF
	Nombre de comptes d'utilisateurs actifs (90 jours) de mobile money
Digitalisation/ Paiements numériques	Pourcentage de clients actifs 60 jours utilisant des produits financiers numériques
	Nombre de nouveaux services financiers digitaux développés
	Nombre de chaînes de valeurs agricoles avec des paiements digitalisés
	Nombre de services publics digitalisés
	Nombre d'agents mobiles créés à travers des réseaux d'agents
Crédit / Financement agricole	Moyenne pondérée du coût du crédit accordé par les banques aux clients (taux d'intérêt nominal)
	Augmentation de la valeur des prêts aux MPMEs et aux agriculteurs (CFA)
	Nombre de comptes de prêts aux MPMEs et aux agriculteurs
	Pourcentage du portefeuille de crédits des institutions financières alloué au financement agricole et rural
Assurance	Nombre de polices d'assurances (total, femmes, jeunes, agriculteurs, GSV)
	Pourcentage d'adultes (15+) ayant au moins un produit d'assurance formel
Promotion de l'Épargne	Pourcentage d'adultes (15+) faisant une épargne formelle (total, femmes, jeunes, GSV)
	Volume d'épargne mobilisé (FCFA)
	Moyenne pondérée des gains sur les intérêts des comptes des épargnants par les banques (taux d'intérêt nominal)
Promotion de la finance islamique	Pourcentage des adultes utilisant des produits financiers islamiques (total, femmes, jeunes, GSV)
	Nombre d'adultes formés sur la finance islamique (total, femmes, jeunes, GSV)
Promotion de l'éducation Financière	Nombre d'adultes formés aux modules d'éducation financière (total, femmes, jeunes, MPMEs, GSV)
	Nombre de modules d'éducation financière développés
Services Financiers Informels	Nombre de Groupes d'Épargnes Communautaires renforcés
	Nombre de Groupes d'Épargnes Communautaires mis en relation avec les institutions formelles

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS
Réglementaire	Nombre d'instruments réglementaires actualisés / amendés
	Nombre de PSF formés sur les instruments réglementaires actualisés
Fiscale	Nombres de mesures fiscales incitatives adoptées en faveur de l'inclusion financière
Mise en œuvre	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive approuvée et en cours de mise en œuvre
	Capacité institutionnelle suffisante pour la mise en œuvre de la SNFI

Source : PASNFI

5.2.3. Sources de données

Les données collectées dans le cadre de l’inclusion financière reflètent en général deux angles (ou approches) selon qu’on considère les fournisseurs de services (l’offre) ou les utilisateurs (la demande). Les données collectées sous l’angle de l’offre sont généralement plus faciles à collecter et leur collecte peut se faire de manière relativement fréquente. A contrario, les données collectées sous l’angle de la demande sont souvent recueillies au travers d’enquêtes consommateurs basées sur l’échantillonnage et donc plus coûteuses et plus compliquées à réaliser. Elles permettent cependant d’identifier les besoins des agents économiques exclus du système et renferment des informations précieuses pour développer et orienter des politiques permettant de mieux cibler ces groupes.

Le système de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière repose vitalemt sur les données issues des multiples systèmes d’informations gérés et mis en place par chacune des parties prenantes de l’inclusion financière au niveau national. Ces dernières, qu’elles soient institutionnelles ou privées, disposent toutes de nombreuses informations qui sont fondamentales pour assurer le suivi et évaluation de la présente Stratégie.

Bien que certains acteurs clés disposent des systèmes informatisés assurant une qualité des données de l’offre (comme par exemple la centrale des risques, ou la base de données sur le secteur financier de la BEAC), plusieurs défis restent à relever en matière de collecte, traitement, stockage, intégration et accessibilité des données vitales au suivi et évaluation de la Stratégie. Du côté de la demande, on peut noter qu’à ce jour la disponibilité de données de bonne qualité, à jour, facilement accessibles et sous forme exploitable reste le plus grand défi auquel sera confronté l’équipe en charge de la mise en œuvre de la Stratégie. Bien que les résultats du Global Findex 2021 soient disponibles pour le Cameroun et très utiles, il faut noter que la seule base de données-consommateurs complète pour le Cameroun date de 2017 et est issue de l’enquête FinScope sur la demande des produits et services financiers.

5.2.4. Cadre de mesure des résultats

Le cadre de mesure des résultats est un plan structuré visant à recueillir et à analyser systématiquement les données pertinentes sur les indicateurs de résultats, pendant toute la durée de la Stratégie, afin d’évaluer et de démontrer les progrès réalisés. Il est généralement constitué de deux parties :

- Une partie portant sur les indicateurs de mesure des résultats, tant immédiats, intermédiaires, qu’ultimes ;
- Une partie portant sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Cette dernière partie peut atteindre un niveau de détail relativement important et se décliner en axes, livrables et activités. Le cadre de mesure des résultats se présente sous la forme d’un tableau de données qui doit être alimenté par l’unité de suivi et évaluation de la SNFI. Cette dernière a la charge de le rendre opérationnel en définissant les valeurs de l’ensemble des indicateurs à travers un travail de collecte périodique et continue de données et de benchmarking. Le tableau ci-dessous présente le cadre détaillé de mesure des résultats élaboré avec l’ensemble des acteurs et qui fournit les éléments sur les principaux indicateurs, les sources de données, les données de référence et les cibles à atteindre, les collectes des données nécessaires, la fréquence de collecte et les rôles et responsabilités de chacun tout au long de la durée de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive.

Tableau 3 : Cadre de suivi des résultats de la SNFI (2022-2022)

Actions	Principaux indicateurs	Données de référence et cibles (2026)	Source de vérification et méthode de collecte des données	Fréquence de la collecte	Partie responsable
Amélioration du taux d'inclusion financière (Situation globale de l'inclusion financière)	Indicateurs d'Accès : Taux global de pénétration des services financiers (densité du réseau bancaire) ¹	R : 1 (CNEF 2020) C : 5 (2026) R : 24% (Global Findex 2021) C : 30% (2026)	BEAC Rapport de suivi	Annuelle	MINFI CNEF ANEMCAM APECCAM MINPOSTEL
	Indicateurs d'Utilisation des services financiers : Taux de bancarisation au sens large ²	R : 42% (Global Findex 2021) C : 60% (2026)	Enquête consommateur		
	Taux d'utilisation des services de Monnaie Electronique	R : 52% (Global Findex 2021) C : 65% (2026)	Enquête sur l'offre des produits financiers		
	Taux global d'Utilisation des Services Financiers				
Axe 1 : Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers					
Amélioration de l'accès au crédit	Pourcentage d'adultes ayant bénéficié de crédit auprès d'une institution financière agréée (H/F)	R : 6% (F), 8% (H) (Global Findex 2021) C : 10% (F), 12% (H) (2026)	BEAC Rapport de suivi Enquête consommateur	Annuelle	MINFI CNEF ANEMCAM APECCAM
Mécanismes structurels de couverture de risque	Fonds de garantie de crédit aux MPMEs fonctionnel	R : AD ³ C : 1 R : 0 C : 5	Rapport de suivi Enquête sur l'offre des produits financiers	Annuelle	MINFI CNEF ASAC
	Nombre de produits d'assurances innovants adaptés aux besoins des populations vulnérables		Rapport de suivi Rapport de formation	6 mois	MINFI CNEF BEAC COBAC ANEMCAM
Professionnalisation du secteur de la microfinance	Nombre de dirigeants sociaux formés en matière de gouvernance Plateforme d'analyse des données financières et de veille	R : 0 C : 600 R : 0 C : 1			
Amélioration de la couverture territoriale de l'offre formelle de produits et services financiers dans les zones non desservies	Nombre de nouveaux points d'accès aux services financiers formels dans les zones mal desservies	R : 0 C : 30	Rapport de suivi Rapport étude de cartographie	Annuelle	MINFI CNEF BEAC ANEMCAM APECCAM

Axe 2 : Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires					
Offre de produits et services financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur agricoles	Nombre de prestataires de services financiers accompagnés Nombre de nouveaux produits et services financiers adaptés au secteur agricole développés	R : 0 C : 30 R : 0 C : 20	Rapport de suivi	Annuelle	MINFI ANEMCAM APECCAM MINADER
Renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur en finance agricole pour une meilleure utilisation des produits financiers offerts	Nombre de chaînes de valeurs appuyées Nombre d'ateliers de formation des acteurs de chaînes de valeur	R : 6 C : 15 R : 0 C : 20	Rapport de suivi Rapport de formation	6 mois	MINFI MINADER
Promotion des mécanismes de gestion du risque agricole	Nombre de mécanismes assurantiels innovants et adaptés pour les chaînes de valeurs	R : 0 C : 3	Rapport de suivi	Annuelle	MINFI MINADER ASAC
Axe 3 : Promotion de l'innovation et de la finance numérique					
Développement de l'infrastructure technologique pour une meilleure offre des services financiers digitaux	Pourcentage d'EMF en réseau intégrés à l'Ecosystème de la plateforme GIMAC pay Nombre d'EMF bénéficiant d'un appui technique et financier pour le développement et le déploiement des services et produits financiers numériques	R : 0 C : 40% R : 8 C : 50	Rapport de suivi	Annuelle	MINFI CNEF BEAC ANEMCAM APECCAM MINPOSTEL
Accès et utilisation des systèmes de paiement électronique par les populations cibles	Système biométrique d'identification des utilisateurs des services financiers numériques Nombre de personnes formées et sensibilisées à l'utilisation des systèmes de paiement électronique (H/F) Nombre d'instruments de paiement électroniques destinés aux personnes à mobilité réduite développé	R : 0 C : 1 R : 0 C : 1500 (50%H, 50%F) R : 0 C : 2	Rapport de suivi Rapport de formation	6 mois	MINFI CNEF BEAC ANEMCAM APECCAM MINPOSTEL
Diversification de l'offre de services financiers digitaux sécurisés et adaptés aux besoins de la population cible	Nombre d'agents fiables et viables dans les zones mal desservies Nombre de nouveaux services et paiements étagés digitalisés	R : 0 C : 6000 R : 0 C : 5	Rapport de suivi	6 mois	MINFI CNEF BEAC ANEMCAM APECCAM MINPOSTEL

Axe 4 : Promotion et développement de la finance islamique					
Amélioration de la connaissance de la Finance islamique	Nombre de séminaires de sensibilisation sur la finance islamique	R : 0 C : 20	Rapport de suivi Photos, vidéo reportage	3 mois	MINFI CNEF BEAC COBAC
Promotion de l'offre des produits de la finance islamique	Nombre d'institutions financières accompagnés dans le développement des produits financiers islamiques	R : 0 C : 10	Rapport de suivi	Annuelle	MINFI CNEF BEAC COBAC
Axe 5 : Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs					
Promotion de l'éducation financière	Programme de formation en éducation financière au profit des MPMEs, TPEs, des femmes, des jeunes	R : 0 C : 1	Rapport de suivi Rapport de formation	Annuelle	MINFI CNEF BEAC ANEMCAM APECCAM
Renforcement des mécanismes de protection des consommateurs	Nombre de sessions de formation sur les normes, directives, et bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs des services financiers Nombre d'EMF mis à niveau en matière de gestion de la performance sociale	R : 0 C : 10 R : 0 C : 50	Rapport de suivi Rapport de formation	6 mois	MINFI CNEF COBAC BEAC ANEMCAM APECCAM
Axe 6 : Amélioration du cadre réglementaire et fiscal					
Mise en place des mesures réglementaires et fiscales incitatives propices au développement de la finance inclusive	Nombre d'EMF accompagnés dans la mise en œuvre (des solutions spécifiques proposées) de la réglementation Nombre de séances de sensibilisation sur la vulgarisation et l'appropriation des mesures fiscales arrêtées	R : 0 C : 50 R : 0 C : 10	Rapport de suivi Rapport de formation	6 mois	MINFI CNEF COBAC BEAC
Renforcement du cadre réglementaire relatif à la finance digitale	Cadre réglementaire adapté pour la prise en compte des solutions et dispositions juridiques en faveur de la finance digitale	R : 0 C : 1	Rapport de suivi	Annuelle	MINFI CNEF COBAC BEAC
Promotion de la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique	Cadre réglementaire et institutionnel de la finance islamique élaboré Nombre de PSF ayant bénéficié de renforcement de leurs capacités sur le cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique	R : 0 C : 1 R : 0 C : 15	Rapport de suivi Rapport de formation	Annuelle 6 mois	MINFI CNEF COBAC BEAC

5.3. Coût et financement de la SNFI 2023-2027

5.3.1. Budget de la SNFI

Le budget total de la SNFI 2023-2027 s’élève à trente-sept milliards, sept cent soixante-sept millions, quatre cent mille FCFA (37,767,400,000 FCFA) répartis comme suit à travers les différents axes :

Tableau 4 : Budgétisation par axe

AXE STRATEGIQUE	COUT (FCFA)	PART DANS LE BUDGET GLOBAL (%)
AXE 1 - Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l’accessibilité de l’offre des produits et services financiers	11,258,550,000	29,81%
AXE 2 - Facilitation de l’accès au financement en faveur des chaines de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires	10,580,100,000	28,01%
AXE 3 - Développement et promotion de la finance numérique	9,205,500,000	24,37%
AXE 4 - Promotion et développement de la finance islamique	3,750,750,000	9,93%
AXE 5 - Promotion de l’éducation financière et protection des consommateurs	2,357,500,000	6,24%
AXE 6 - Amélioration du cadre réglementaire et fiscal	615,000,000	1,63%
COUT GLOBAL SNFI 2023-2027 (FCFA)	37,767,400,000	100,00%

Source : PASNFI

5.3.2. Mécanisme de financement de la SNFI 2023-2027

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de la finance inclusive sera financée par le budget national, ainsi que par des ressources à mobiliser auprès du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Le Ministère en charge des finances aura pour mission de mobiliser la contribution de l’Etat. Le Ministère en charge de l’économie mobilisera les ressources extérieures.

Pour assurer un niveau de financement adéquat de la stratégie nationale de la finance inclusive, le Gouvernement prévoit, en collaboration avec le PNUD, l’organisation d’une table ronde des bailleurs qui réunira un ensemble de partenaires techniques et financiers (les agences multilatérales de développement, les bilatéraux, les institutions financières internationales, les banques régionales, les fondations, le secteur privé, etc.) afin de recueillir leur engagement à soutenir la mise en œuvre des actions inscrites dans les matrices des axes stratégiques de la SNFI. Les modes d’intervention des PTF peuvent être multiples : il peut s’agir du financement de projets, de transferts de connaissance, de fourniture de matériel ou de la participation à des fonds communs.

5.4. Partenariats

Le document de stratégie SNFI 2023-2027 servira à faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources. À ce titre, il permettra au Gouvernement de développer des partenariats solides et utiles avec des donateurs potentiels tels que les partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux), les fondations et ONG internationales, et le secteur privé non financier. En outre, la mise en œuvre de la SNFI soutiendra le développement et la mise en place d’instruments de financement mixtes afin de catalyser des financements supplémentaires pour l’expansion des produits et services financiers, y compris les services numériques et de la finance islamique.

Une fenêtre sera ouverte aux investisseurs privés - institutions financières et banques commerciales, fonds de capital-investissement, fonds souverains, etc. - pour participer au financement de la stratégie et à sa mise en œuvre.

5.5. Analyse et gestion des risques

Le succès de la Stratégie nationale de la finance inclusive peut être considérablement entravé par des facteurs externes au processus et au dispositif de sa mise en œuvre. Trois facteurs de risques majeurs peuvent être identifiés.

L'insécurité dans certaines zones pourrait compromettre le déploiement de l'offre de services financiers dans les zones. Atténuation : La digitalisation des services financiers constitue une alternative au déploiement de l'offre dans ces cas et permet d'atténuer les risques encourus par les bénéficiaires.

Propagation de la COVID-19. Atténuation : Les réunions virtuelles seront encouragées la plupart du temps pour assurer la distanciation sociale, là où les réunions de gestion de projet sont essentielles. La Cellule d'exécution assurera une communication claire avec les parties prenantes et plaidera en faveur de l'alignement sur les mesures gouvernementales contre la COVID-19.

Capacité de mise en œuvre et ressources financières insuffisantes. Atténuation : Dans le cadre de son plan d'action à court terme, le Gouvernement s'appuiera sur les partenaires au développement et la mobilisation du secteur privé pour mobiliser des ressources additionnelles. Les partenaires au développement et le secteur privé seront également mobilisés pour soutenir le processus de mise en œuvre de la SNFI.

Manque d'adhésion, en particulier de la part des acteurs du secteur privé. Atténuation : Dans le cadre de son plan d'action à court terme, le Comité de Pilotage élaborera une stratégie et un plan d'engagement du secteur privé. Les régulateurs seront impliqués dans ce processus et, le cas échéant, des modifications légales et réglementaires pourront être apportées pour appuyer le processus.

Manque d'infrastructure pour soutenir les interventions proposées. Atténuation : Le Ministère des Finances à travers le PASNFI, et en collaboration avec d'autres parties prenantes donnera la priorité au développement des infrastructures dans certaines zones enclavées par exemple l'infrastructure du système de paiement.

Les délais pour réformer la législation peuvent être longs. Atténuation : Le Ministère des Finances travaillera en étroite collaboration avec les instances nationales et sous-régionales en charge de la législation et veillera à ce que les délais soient raccourcis dans la mesure du possible. D'une manière générale, le comité de pilotage en collaboration avec les parties prenantes veillera à ce que ces risques soient suivis et atténués.

5.6. Facteurs clés de succès

La stabilité institutionnelle : En cas de changement institutionnel profond de l'appareil de l'Etat, il serait indiqué de faire un plaidoyer au plus haut niveau afin que la stratégie nationale de la finance inclusive conserve toute sa place dans la stratégie nationale de développement.

L'engagement politique : Il se traduit par une forte conviction et implication de l'Etat en termes d'orientations et de prise en charge du budget. Cette situation implique, en cas de changement institutionnelle, de faire un plaidoyer au plus haut niveau afin que la stratégie nationale de la finance inclusive conserve toute sa place dans la stratégie nationale de développement.

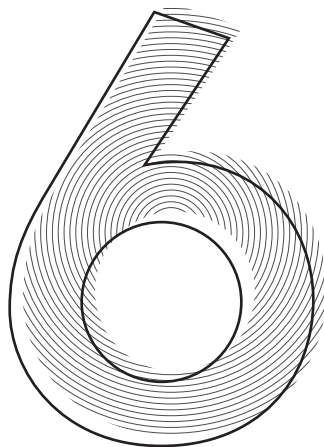
Le budget de l'Etat est l'une des principales sources de financement de la stratégie nationale de la finance inclusive. Ainsi, les contraintes budgétaires au niveau national peuvent affecter le volume des ressources à consacrer à la mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel, mais également les capacités des institutions publiques chargées de l'inclusion financière. En cas d'insuffisance aiguë des ressources financières allouées à la mise en œuvre de la politique, il serait nécessaire que l'organe de pilotage arrête, au regard de la situation financière, une série d'actions prioritaires pouvant être mises en œuvre au cours de l'année concernée afin de garantir la cohérence et la synergie d'actions.

L'engagement des partenaires au développement en faveur de la mise en œuvre de la SNFI est un facteur clé pour assurer la mobilisation de ressources additionnelles pour accompagner les efforts du Gouvernement dans le financement de la Stratégie.

L'adhésion des parties prenantes, en particulier des acteurs du secteur privé : Pour y parvenir, le Comité de Suivi, dans le cadre de son plan d'actions à court terme élaborera une stratégie et un plan d'engagement du secteur privé.



CONCLUSION



6. CONCLUSION

Les travaux de formulation de cette Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ont été structurés autour de six (6) axes stratégiques définis dès le début du processus de formulation. Ces axes ont chacun fait l'objet de travaux qui se sont déroulés au cours de plusieurs ateliers et travaux de groupes spécifiques. Les résultats de ces travaux ont débouché sur un plan d'actions détaillé qui rend compte des objectifs spécifiques à chaque axe, des actions et qui associe à ces actions une liste d'activités à entreprendre. Au total, le plan d'actions de la SNFI comprend six (6) axes stratégiques, dix-sept (17) objectifs spécifiques et quarante-six (46) actions. Les axes stratégiques retenus dans le cadre de cette Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2023-2027 sont les suivants :

1. Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers
2. Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMES agricoles et agro-alimentaires
3. Promotion de l'innovation et de la finance numérique
4. Promotion et développement de la finance islamique
5. Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs
6. Amélioration du cadre réglementaire et fiscal

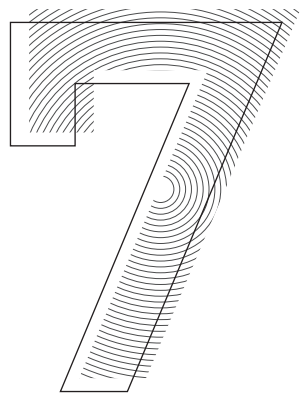
Les actions à mener portent avant tout sur l'accès aux services financiers, qui est le premier pilier de la définition de l'inclusion financière, mais également sur les deux autres dimensions qui sont au cœur de cette définition ; à savoir l'utilisation de services financiers et la qualité de ces services.

Cette stratégie formulée, il appartient désormais aux parties prenantes de l'implémenter. Pour ce faire, un dispositif de mise en œuvre a été défini. Au cœur de ce dispositif se trouve un Comité de Pilotage, qui pilotera et coordonnera la bonne implémentation de cette Stratégie. La Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la SNFI sera le véritable cœur battant de la Stratégie, et devra avoir les moyens d'impulser les actions des uns et des autres dans la direction souhaitée afin qu'elles se transforment en changements concrets, patents et positifs dans la vie des camerounais indument laissés en marge de l'écosystème économique et financier global.

Enfin, au-delà de ce dispositif de gouvernance, une mise en œuvre efficiente et effective de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive dépendra beaucoup de la qualité des liens entre les différentes institutions et parties prenantes impliquées dans l'inclusion financière, ceci concernant tant la collaboration et la cohésion des actions entre les ministères ayant des implications dans la mise en œuvre de la SNFI, que la bonne coordination des partenaires techniques et financier dont l'appui sera déterminant dans le succès de la présente Stratégie.



ANNEXES



Annexe 1 : Plan d'Actions de la SNFI 2023-2027

Plan d'actions de l'axe stratégique 1 : Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers

Axe Stratégique	Objectifs Spécifiques	Actions	Résultats attendus	Activités	Chronogramme					Budget (FCFA)	Priorité (de 1 à 5, 1 étant la plus importante)	Principaux acteurs
					A1	A2	A3	A4	A5			
Axe Stratégique 1: Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers	1.1 Améliorer l'accès et l'utilisation du crédit	1.1.1. Diversifier et renforcer les mécanismes de financement et de refinancement des EMF	Les possibilités de financement et de refinancement sont accrues pour les EMF	Activité 1. Mettre en place des mécanismes de mobilisation de l'épargne longue pour les EMF						154,050,000	1	PASNFI, ANEMCAM, MINFI, MINPMEEA, APME, APECCAM, BVMAC, BEAC, COSUMAF
				Activité 2. Mettre en place un fond d'inclusion financière (refinancement des EMF et ligne de crédit aux MPMES)						5,620,000,000		
				Activité 3. Faciliter les initiatives en vue de l'accès des EMF au refinancement de la BEAC						20,000,000		
		1.1.2. Accompagner le développement de produits de crédits adaptés aux besoins des populations vulnérables (jeunes, femmes, handicapés, déplacés internes, etc.) et des MPMES	Produits de crédits adaptés développés	Activité 1. Développer des mécanismes appropriés de financement des projets en collaboration avec les populations cibles (femmes, jeunes, handicapés et autres personnes vulnérables) en vue de leur autonomisation		*	*	*		65,000,000	1	PASNFI, ANEMCAM, MINFI, MINPMEEA, APME, APECCAM, MINAS, MINPROFF
				Activité 2. Apporter une assistance technique aux PSF dans le développement de produits de crédit spécifiques (Ex. nano et micro-crédits adaptés aux besoins des populations vulnérables)						1,000,000,000		
		1.1.3. Faciliter l'utilisation des produits de crédit par les populations	Les populations utilisent les produits de crédit	Activité 1. Effectuer une enquête de masse sur l'utilisation des produits de crédit	*					100,000,000	1	PASNFI, ANEMCAM, MINFI, APECCAM, CNEF, APCSF, INS
				Activité 2. Mener des actions et des campagnes d'incitation à l'utilisation du crédit						50,000,000		
		1.1.4. Favoriser la réduction du coût d'accès au crédit en particulier pour les populations vulnérables (jeunes, femmes, handicapés, déplacés internes, etc.) et les MPMES	Le financement est facilité à travers la réduction du coût du crédit	Activité 1. Réaliser une étude sur les causes des marges d'intermédiation élevées et la faisabilité de la mise en place d'un mécanisme de bonification des taux d'intérêt pour le crédit						25,000,000	1	PASNFI, MINFI, APME, APECCAM, ANEMCAM, BEAC, COSUMAF, CNEF
				Activité 2. Procéder à la révision du contrôle sur les modes de fixation des taux d'intérêt et des autres frais liés au crédit						100,000,000		
				Activité 3. Mettre en place un mécanisme de veille pour corriger les conséquences négatives de la réglementation des taux d'intérêt						50,000,000		

	1.1.5. Faciliter le développement et le déploiement de l'offre des produits de financement alternatif	L'offre des produits de financement alternatif est accrue et accessible	Activité 1. Développer des partenariats public-privé pour débloquer des financements pour les EMF						41,500,000	1	PASNFI, MINFI, APME, APECCAM, PS F/FINANCE ALTERNATIVE
				Activité 2. Mettre en place des mesures d'accompagnement pour faciliter l'accès aux modes de financement alternatifs (blended finance, equity finance, crowdfunding, prêt d'honneur...)					70,000,000		
				Activité 3. Mettre en place des mécanismes de suivi des modes de financement alternatifs					5,000,000		
	1.2 Améliorer les mécanismes structurels de couverture de risque	Système de garantie des crédits des EMF développé	Activité 1. Accompagner la mise en place et le fonctionnement du fonds de garantie des crédits des MPMES						1,000,000,000	1	PASNFI, MINFI, APECCAM, APME, ANEMCAM, CNEF, COBAC
				Activité 2. Faire le suivi de l'efficacité du fonds de garantie des crédits des MPMES					50,000,000		
				Activité 1. Mettre à niveau les SIG des EMF pour assurer l'interfaçage avec la plateforme du CNEF (CASEMF- CIP- FIBANE RNSM CREMF)					750,000,000		
	1.2.3. Développer des produits d'assurance adaptés pour faire face aux principaux risques	Le fonctionnement de la plateforme informatique du CNEF (CASEMF- CIP-FIBANE RNSM CREMF) est optimisé	Activité 2. Renforcer les capacités des utilisateurs de la plateforme informatique du CNEF notamment la centrale des risques						150,000,000	2	PASNFI, MINFI, ANEMCAM, CNEF, APECCAM
				Activité 3. Renforcer les outils de reporting de la centrale des risques					30,000,000		
				Activité 1. Faire un diagnostic des produits d'assurance et de micro-assurance existants					20,000,000		
	1.3 Améliorer la professionnalisation du secteur de la microfinance	Produits d'assurance adaptés développés	Activité 2. Accompagner le développement de produits d'assurances innovants adaptés aux besoins des populations vulnérables						150,000,000	1	PASNFI, MINFI, ANEMCAM, CNEF, ASAC
				Activité 1. Faire un diagnostic de la gouvernance au sein des EMF					75,000,000		
				Activité 2. Renforcer les capacités des dirigeants sociaux en matière de gouvernance					168,000,000		
	1.3.2. Mettre en œuvre les mesures d'assainissement du secteur de la microfinance	La gouvernance des EMF est significativement améliorée	Activité 1. Faire l'état des lieux des actions d'assainissement						15,000,000	1	PASNFI, MINFI, ANEMCAM, EMF
				Activité 2. Renforcer et vulgariser le système de veille et d'alerte précoce et les dispositifs de surveillance des EMF					150,000,000		

Plan d'actions de l'axe stratégique 2 : Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPMes agricoles et agro-alimentaires

Axe Stratégique	Objectifs Spécifiques	Actions	Résultats attendus	Activités	Chronogramme					Budget (FCFA)	Priorité (de 1 à 3, 1 étant la priorité la plus importante)	Principaux acteurs
					A1	A2	A3	A4	A5			
Axe Stratégique 2: Facilitation de l'accès au financement des chaînes de valeurs et MPMes agricoles et agro-alimentaires	2.1 Améliorer l'offre de produits et services financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur agricoles	2.1.1. Renforcer de manière concertée les capacités des institutions financières sur les approches d'offre de financement marchand et non marchand (dons, crédits partiels, subventions...) des chaînes de valeur agricole	Les institutions financières ont une meilleure connaissance des approches de financement des chaînes de valeur agricole	Activité 1. Réaliser l'état des lieux des besoins et connaissances sur les approches de financement des chaînes de valeur						25,000,000	1	MINFI/ PSA-SNFI/ MINADER (PADMIR)/ MINEPIA/ ONG/ Secteur Privé/ MINEPAT/ ANEMCAM/ MINPROFF
				Activité 2. Elaborer le plan d'accompagnement des acteurs et les modules de formation						50,000,000		
				Activité 3. Organiser les sessions de formations sur le financement agricole (formation des formateurs)						112,800,000		
		2.1.2. Développer des produits et services financiers spécifiques de crédit agricole (warrantage, microleasing, crédit intrant, crédit embouche, etc.) en liaison avec les structures d'encadrement des MPMes agricoles	Produits et services financiers spécifiques de crédit agricole développés	Activité 1. Réaliser une cartographie des acteurs, des besoins y compris la priorisation des produits, services, mécanismes et outils de financements des chaînes de valeurs agricoles						25,000,000	1	MINFI/ PSA-SNFI/ MINADER (PADMIR)/ MINEPIA/ ONG/ Secteur Privé/ MINEPAT/ PSF
				Activité 2. Accompagner le développement, les tests et la mise à l'échelle des produits et services adaptés aux chaînes de valeurs						1,000,000,000		
				Activité 3. Mettre en place une ligne de financement pour les micro-entreprises agricoles et agro-alimentaires auprès des institutions financières (banques, EMF indépendants, organes faïtières de type coopératif, fonds d'inclusion financière)						6,000,000,000		

[illegible]

Plan d’actions de l’axe stratégique 3 : Promotion de l’innovation et de la finance numérique

Axe Stratégique	Objectifs Spécifiques	Actions	Résultats attendus	Activités	Chronogramme					Budget (FCFA)	Priorité (de 1 à 3, 1 étant la priorité la plus importante)	Principaux acteurs
					A1	A2	A3	A4	A5			
Axe Stratégique 3: Promotion de l'innovation et de la finance numérique	3.1 Faciliter le développement de l'infrastructure technologique pour une meilleure offre des services financiers digitaux	3.1.1. Renforcer le fonctionnement et l'intégration d'un écosystème technologique de paiement approprié et interopérable au sein des PSF	Les prestataires de services financiers sont intégrés et utilisent l'écosystème de paiement interopérable fonctionnel	Activité 1. Accompagner l'intégration des prestataires de services financiers à l'écosystème existant GIMAC pay						1,500,000,000	1	PSF ANENCAM ASAC MINFI/PASNFI MINPOSTEL Association des banques
				Activité 2. Mettre en place une structure de gestion intégrée du projet d'intégration des EMF						500,000,000		
				Activité 3. Transférer des compétences techniques aux PSF pour l'utilisation de la plateforme mutualisée						255,000,000		
				Activité 4. Faciliter l'intégration des agrégateurs des services de valeur ajoutée						500,000,000		
				Activité 1. Etablir une cartographie des canaux de distribution de services financiers numériques utilisés par les acteurs de la finance digitale						50,000,000		
	3.2 Faciliter l'accès et l'utilisation des systèmes de paiement électronique par les populations cibles	3.1.2 Faciliter le fonctionnement des canaux de distribution nécessaires au déploiement des services et produits financiers numériques par les PSF, y compris dans les zones mal desservies	Canaux de distribution innovants fonctionnels	Activité 2. Faciliter le déploiement des services et produits financiers numériques à travers les terminaux mobiles (TPE, tablettes, téléphones portables etc.) pour les PSF						800,000,000	1	PSF ANENCAM ASAC MINFI/PASNFI MINPOSTEL Association des banques
				Activité 3. Doter les CTD rurales en réseau électrique mobile pour assurer l'accès aux services financiers numériques dans les zones rurales non desservies						200,000,000		
				Activité 1. Mettre en place un système biométrique d'identification des personnes (y compris les personnes à mobilité réduite), utilisateurs des services financiers numériques						500,000,000		
												PSF ANENCAM ASAC MINFI/PASNFI MINPOSTEL MINEPAT MINAS BEAC

Plan d’actions de l’axe stratégique 4 : Promotion et développement de la finance islamique

Axe Stratégique	Objectifs Spécifiques	Actions	Résultats attendus	Activités	Chronogramme					Budget (FCFA)	Priorité (de 1 au 5, 1 étant la plus importante)	Principaux acteurs
					A1	A2	A3	A4	A5			
Axe Stratégique 4: Promotion et développement de la finance islamique	4.1 Améliorer la connaissance de la Finance islamique	4.1.1. Informier et sensibiliser le grand public sur la spécificité et le fonctionnement de la finance islamique	Le grand public est sensibilisé	Activité 1. Organiser des séminaires de sensibilisation au profit des consommateurs						100,000,000	1	PASNFI, PNUD, MINFI
				Activité 2. Communiquer dans les masses médias nationales et locales						50,000,000		PASNFI, PNUD
				Activité 3. Organiser des fora grand public pour sensibiliser les acteurs						200,000,000		PASNFI, PNUD, MINFI, MINEPAT
				Activité 1. Elaborer un guide d'éducation financière en finance islamique						40,000,000	2	PASNFI, PNUD
				Activité 2. Vulgariser l'utilisation du guide						50,000,000		PASNFI, PNUD
	4.2 Promouvoir l'offre des produits de la finance islamique	4.2.1. Soutenir la mise en place et le développement des institutions spécialisées en finance islamique et des fenêtres islamiques	Des institutions spécialisées en finance islamique et des fenêtres islamique sont créés	Activité 1. Faire un état des lieux approfondi sur l'implémentation de la finance islamique						25,000,000	2	PASNFI, PNUD
				Activité 2. Encourager les acteurs opérationnels et institutionnels à mettre en place des activités de finance islamique						48,000,000		MINEPAT, PASNFI, PNUD, MINFI
				Activité 1. Former les opérateurs sur les pratiques et techniques de la finance islamique						60,000,000	1	PASNFI, PNUD
				Activité 2. Accompagner les opérateurs dans le développement des produits financiers islamiques						90,000,000		PASNFI, PNUD

[illegible]

Plan d’actions de l’Axe stratégique 6 : Amélioration du cadre réglementaire et fiscal

Axe Stratégique	Objectifs Spécifiques	Actions	Résultats attendus	Activités	Chronogramme					Budget (FCFA)	Priorité (de 1 à 3, 1 étant la priorité la plus importante)	Principaux acteurs
					A1	A2	A3	A4	A5			
Axe Stratégique 6: Amélioration du cadre réglementaire et fiscal	6.1 Favoriser la mise en place des mesures réglementaires et fiscales incitatives propices au développement de la finance inclusive	6.1.1. Favoriser l'adaptation du cadre réglementaire aux évolutions de la finance inclusive et la mise en œuvre des réglementations	Le cadre réglementaire est adapté aux évolutions de la finance inclusive	Activité 1. Faire un état des lieux de la réglementation (identification des insuffisance, évaluation du niveau de mise en œuvre de la réglementation, etc.)						25,000,000	1	PASNF/DMF/ Associations Professionnelles et des consommateurs/CNEF/ BEAC/ COBAC
				Activité 2. Faire le plaidoyer auprès des institutions compétentes (MINFI, CIMA, COBAC, GIMAC) pour la mise en œuvre des solutions proposées						20,000,000		
				Activité 3. Accompagner les PSF dans la mise en œuvre (des solutions spécifiques (des solutions proposées) de la réglementation						75,000,000		
				Activité 4. Promouvoir la mise en réseau et l'échange d'expériences avec les pairs à travers l'adhésion à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)						125,000,000		
		6.1.2. Favoriser la mise en place des mesures fiscales incitatives et propices au développement de la finance inclusive	Des mesures fiscales incitatives et propices au développement de la finance inclusive sont mises en place et appliquées	Activité 1. Réaliser l'état des lieux du cadre fiscal de l'activité de microfinance						25,000,000	1	PASNF/DMF/ DGI/REPPA et Associations Professionnelles et des consommateurs
				Activité 2. Mettre en place des cadres de concertation (MINFI-Professions-REPPA) dans le but d'examiner les évolutions possibles du cadre fiscal						30,000,000		
				Activité 3. Accompagner la vulgarisation et l'appropriation des mesures fiscales arrêtées						100,000,000		

AL AXE 6	6.2 Renforcer le cadre réglementaire relatif à la finance digitale	6.2.1. Améliorer le cadre législatif et réglementaire en faveur de la finance digitale	Le cadre réglementaire est arrimé aux évolutions actuelles de la finance digitale	Activité 1. Faire un état des lieux de la réglementation actuelle en matière de finance digitale (évaluation du niveau d'intégration de la réglementation identification des insuffisances, etc.)						25,000,000	1						PASNFI/DMF/ DGI/COBAC, Associations Professionnelles et des consommateurs, Conseil des IMAM et Associations Islamiques
					Activité 2. Appuyer l'adaptation du cadre réglementaire pour la prise en compte des solutions et dispositions juridiques en faveur de la finance digitale												
		6.2.2 Accompagner au renforcement et à l'appropriation du cadre juridique de la finance digitale par l'ensemble des acteurs	Le cadre juridique de la finance digitale est renforcé et vulgarisé à l'ensemble des acteurs du secteur financier	Activité 1. Appuyer le plaidoyer pour la mise en place d'instruments ou de plateformes de renforcement de la confiance numérique	Activité 2. Appuyer la connaissance et l'appropriation des instruments juridiques relatifs à l'usage des services financiers digitaux par les acteurs publics et privés						PM	1					
	6.3 Promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique	6.3.1 Appuyer l'élaboration d'un cadre (juridique,) réglementaire et fiscal applicable à la finance islamique	Le cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique est élaboré	Activité 1. Faire un état des lieux des textes juridiques qui existent en matière de finance islamique	Activité 2. Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel de la finance islamique	Activité 3. Appuyer l'opérationnalisation du Cadre réglementaire de la finance islamique au plan national					25,000,000	1					
		6.3.2 Accompagner l'appropriation du cadre juridique de la finance islamique par l'ensemble des acteurs	Le cadre juridique de la finance islamique est approprié par l'ensemble des acteurs	Activité 1. Animer les campagnes de sensibilisation du grand public sur la réglementation et la fiscalité relative à la finance islamique	Activité 2. Renforcer les capacités des PSF sur le cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique						50,000,000	1					
															615,000,000		

Annexe 2. Budget détaillée de la SNFI par Axe Stratégique

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	MONTANT (FCFA)	PROPORTION DU BUDGET PAR AXE
AXE 1 - Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers	1.1 Améliorer l'accès et l'utilisation du crédit	7,300,550,000	
	1.2 Améliorer les mécanismes structurels de couverture de risque	2,150,000,000	
	1.3 Améliorer la professionnalisation du secteur de la microfinance	908,000,000	
	1.4 Améliorer la couverture territoriale de l'offre formelle de produits et services financiers dans les zones non desservies	900,000,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 1		11,258,550,000	29,81%
AXE 2 - Facilitation de l'accès au financement en faveur des chaines de valeurs et MPMEs agricoles et agro-alimentaires	2.1 Améliorer l'offre de produits et services financiers adaptés aux besoins des acteurs des chaines de valeur agricoles	9,270,100,000	
	2.2 Renforcer les capacités des acteurs des chaines de valeur en finance agricole pour une meilleure utilisation des produits financiers offerts	305,000,000	
	2.3 Promouvoir des mécanismes de gestion du risque agricole	1,005,000,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 2		10,580,100,000	28,01%
AXE 3 - Développement et promotion de la finance numérique	3.1 Faciliter le développement de l'infrastructure technologique pour une meilleure offre des services financiers digitaux	3,805,000,000	
	3.2 Faciliter l'accès et l'utilisation des systèmes de paiement électronique par les populations cibles	1,528,000,000	
	3.3 Promouvoir la diversification de l'offre de services financiers digitaux sécurisés et adaptés aux besoins de la population cible	3,872,500,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 3		9,205,500,000	24,37%
AXE 4 - Promotion et développement de la finance islamique	4.1 Améliorer la connaissance de la Finance islamique	440,000,000	
	4.2 Promouvoir l'offre des produits de la finance islamique	3,310,750,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 4		3,750,750,000	9,93%
AXE 5 - Promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs	5.1 Renforcer la promotion de l'éducation financière	2,000,000,000	
	5.2 Renforcer les mécanismes de protection des consommateurs	357,500,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 5		2,357,500,000	6,24%
AXE 6 - Amélioration du cadre réglementaire et fiscal	6.1 Favoriser la mise en place des mesures réglementaires et fiscales incitatives propices au développement de la finance inclusive	275,000,000	
	6.2 Renforcer le cadre réglementaire relatif à la finance digitale	175,000,000	
	6.3 Promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal de la finance islamique	165,000,000	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 6		615,000,000	1,63%
TOTAL BUDGET (SNFI 2023-2027)		37,767,400,000	100.00%





Ministère des Finances
Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à
Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI)
Tel : +237 6 777 650 49/ +237 6 969 133 14